



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

♦♦♦

SÉANCE

DU 18 DÉCEMBRE 2014

♦♦♦

COMPTE RENDU LITTERAL

L'An Deux Mille Quatorze, le 18 décembre, les membres du Conseil communautaire, convoqués individuellement par lettre en date du 11 décembre, se sont réunis dans la salle du Conseil de l'Hôtel d'agglomération, afin de délibérer.

La séance est ouverte à 18H05, sous la présidence de M. Guy LEFRAND, Président.

Mme Clarisse JUIN, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal et constate la PRÉSENCE de M. DOSSANG Guy ; M. MACH Bernard ; M. BEHAR Claude ; M. PRIEZ Rémi jusqu'à 20H05 (dossier 20) ; M. MAILLARD Jean-Marie ; M. BARRAL Fernand ; M. MARQUAIS Raynal ; M. PATTYN Patrick ; M. LEFRAND Guy ; Mme BEAUVILLARD Karène ; M. BOURRELLIER Ludovic ; Mme DURANTON Nicole ; Mme TUBIANA Camille ; M. PAVON Jean-Pierre ; Mme AUGER Stéphanie ; Mme DIOUKHANÉ Coumba ; M. ROUSSEL Emmanuel ; Mme LEBARBIER Stéphanie ; M. ADIGUZEL Erkan ; M. DAIX Jean-Robert ; Mme PECQUEUX Delphine ; M. DERRAR Mohamed ; M. MANÉ Abdoulaye ; Mme BANDELIER Lysiane ; M. ETTAZAOUI Driss ; Mme MORLOCK Sabine ; M. VINE Pascal ; Mme JUIN Clarisse ; M. BENTHALA Mohammed ; M. GHZALALE Fouade ; Mme HANNOTEAUX Maryvonne ; Mme CHARGELEGUE Simone ; M. NOGAREDE Alain ; M. SILIGHINI Gérard ; M. CAMOIN Emmanuel ; M. MORILLON Marc ; Mme PREVOST Annie suppléante de M. HAMEL Raynald ; Mme CANEL Françoise ; M. GANTIER François ; Mme BAUGE Agnès ; M. WATEL Patrik ; M. BIBES François ; Mme LE GOFF Héléne ; M. MOLINA Michel ; M. CASTEL Patrick à partir de 19H10 (dossier 4) ; M. FEUVRAIS Martial ; M. EUDIER Moïse ; M. DULONDEL Michel ; M. WALASZEK Jean-Pierre ; Mme LEMEILLEUR Monica ; M. PERRIN Marc ; M. HUBERT Xavier ; M. SIMON Stéphane ; M. GILLES Hervé ; M. MABIRE Arnaud ; M. SENKEWITCH Georges ; M. LEFRANCOIS Thierry ; M. JAMES Jean-Claude ; M. BROCHOT Bernard ; M. CINTRAT Jean-Luc ; M. DE LANGHE Christian ; M. GROIZELEAU Bruno ; Mme HAGUET-VOLCKAERT Florence ; M. RANGER Michel ; M. CHOKOMERT Patrice ; Mme BENARD Catherine ; M. ROUSSEL Cédric ;

ONT DONNÉ POUVOIR : M. GAVARD-GONGALLUD Nicolas a donné pouvoir à Mme DURANTON Nicole ; M. LEPINTEUR Olivier a donné pouvoir à Mme JUIN Clarisse ; Mme LESEIGNEUR Diane a donné pouvoir à Mme BEAUVILLARD Karène ; Mme LUVINI Françoise a donné pouvoir à M. ADIGUZEL Erkan ; M. FRERET Robin a donné pouvoir à Mme AUGER Stéphanie ; Mme MARAGLIANO Francine a donné pouvoir à M. ETTAZAOUI Driss ; Mme LEPETIT Chantal a donné pouvoir à Mme BANDELIER Lysiane ; M. VEYRI Timour a donné pouvoir à Mme CHARGELEGUE Simone ; Mme CAILLAT Catherine a donné pouvoir à M. SILIGHINI Gérard ; Mme VILAIN Mireille a donné pouvoir à M. CAMOIN Emmanuel ;

ABSENTS non représentés :

M. CAPUANO Giovanni ; Mme LEON Patricia ; M. CHAMPREDON Michel ; Mme BOCAGE Sophie ;

♦♦♦

Approbation du procès-verbal du Conseil d'agglomération du 14 octobre 2014

M. Guy LEFRAND

Mes chers collègues, je vous propose d'adopter le procès-verbal du Conseil communautaire du 14 octobre 2014, qui vous a été envoyé, normalement, par mail pour correction le 2 décembre et par courrier le 11 décembre avec les dossiers du Conseil. Nous n'avons pas eu de corrections ou de remarques particulières jusqu'à présent. Avez-vous des questions, des remarques, des modifications à faire concernant le procès-verbal de notre Conseil communautaire du 14 octobre ?

Non. Très bien, donc je vais le mettre aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ ADOPTE le compte rendu littéral de la séance du 14 octobre 2014

Informations de M. le Président

M. Guy LEFRAND

Mes chers collègues, le Bureau communautaire s'est réuni le 7 octobre, le 21 octobre et le 5 novembre. Les comptes rendus vous ont normalement été envoyés avec les dossiers du Conseil. Je vous propose donc d'en prendre acte puisqu'il n'y a pas à voter là-dessus. Je vous rappelle que, le 7 octobre, le Bureau a attribué, au titre des aides à l'habitat privé octroyées par le GEA en complément des aides de l'ANAH, à M. et Mme Roger et Bernadette Rousselin, une participation autonomie de 10% limitée à 2 000 €. Nous avons octroyé, par ailleurs, une subvention de fonctionnement de 3 000 € à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat pour l'organisation 2014 du Salon Festiv'art. Le 21 octobre, le Bureau communautaire a octroyé au Comité des Œuvres Sociales une subvention d'un montant de 25 000 € en complément du montant attribué en janvier 2014 (70% de 70 000 €), ce qui porte la subvention totale 2014 à 70 000 €. Le 5 novembre, le Bureau avait décidé de faire bénéficier les agents du GEA des prestations du CNAS et a donné mandat à la Ville d'Évreux pour une adhésion au CNAS pour le compte du GEA. Il a également accepté les conditions financières induites par cette adhésion. Par ailleurs, le Bureau a octroyé une subvention de 5 000 € aux Jeunes Agriculteurs 27 pour l'organisation de leur université d'hiver, qui s'est tenue sur le territoire communautaire, dans notre belle ville de Caugé, du 2 au 4 décembre 2014. Cette décision a été prise par le Bureau en raison de l'urgence à délibérer avant la tenue de la manifestation pour laquelle la subvention a été octroyée.

Mes chers collègues, je vous annonce également le report du Débat d'Orientations Budgétaires que nous avons préprogrammé pour notre Conseil communautaire. En effet, les éléments nouveaux du contexte financier dans lequel évoluent les EPCI en général et le GEA en particulier, à savoir la baisse de la participation de l'État par la Dotation Globale de Fonctionnement mais également les incertitudes qui règnent sur le SETOM, nous imposent raisonnablement de prendre un peu de temps pour préparer ce qui sera notre premier vrai budget commun de la nouvelle mandature. Le Débat d'Orientations Budgétaires vous sera donc présenté au Conseil communautaire organisé le mercredi 21 janvier à 18 heures.

Vous le savez, mes chers collègues, le Bureau communautaire s'est réuni pour deux séminaires répartis sur deux samedis, le 25 octobre et le 13 décembre derniers pour travailler à la feuille de route de notre collectivité. Nous avons eu l'occasion d'échanger déjà sur ce sujet. Comme Maires, nous sommes élus sur un programme, sur un projet, sur une vision que nous avons présentés à nos électeurs et qui concernent notre commune à chacun mais assez peu – pour ne pas dire pas du tout – l'Agglomération. A l'Agglomération, le travail se doit donc d'être quelque peu différent, notamment par un changement de méthode. C'est ce que j'ai voulu impulser avec le Bureau communautaire lors de ces séminaires, dans le travail mais aussi dans la gouvernance. Je félicite et je tiens à remercier mes collègues du Bureau communautaire pour les liens de confiance qui nous permettent de travailler dans une très bonne ambiance. Il y a une vraie cohésion aujourd'hui dans le Bureau communautaire qui se réunit deux fois par mois, et cela s'est retrouvé dans les travaux que nous avons menés ensemble. Cette cohésion, je suis heureux que nous la retrouvions également dans la Conférence des Maires qui, même si elle n'a pas d'existence légale, doit nous permettre de partager, d'échanger, de dialoguer sur des dossiers qui concernent l'ensemble de nos communes. Cette cohésion, dans le respect des principes républicains pour lesquels nous avons tous fait vœux et des règles de la démocratie représentative, nous cherchons ensemble à la faire vivre ici, au sein de notre Conseil communautaire, dans nos délibérations, débattues et enrichies en commissions après leur passage devant le Bureau. Cette méthode, ces bonnes pratiques que, depuis presque neuf mois, nous nous attelons à mettre en œuvre, nous les faisons en nous appuyant sur l'administration de l'Agglomération, que je tiens à remercier ici. Les deux journées de séminaires dont je vous parlais à l'instant nous ont permis de faire émerger une vision commune au Bureau, une vision politique – au sens noble du terme – commune entre les vice-présidents, avec des déclinaisons opérationnelles claires. L'avantage de ces séminaires, c'est qu'ils nous ont permis de faire l'économie de dizaines de milliers d'euros pour un cabinet d'étude, qui aurait mis quelques mois à proposer et à mettre en œuvre ce que nous avons réussi à faire ensemble en deux jours.

Il nous reviendra donc, et il me reviendra en particulier, dans le courant du premier trimestre 2015, après une mise en forme et une présentation d'abord en Conférence des Maires, de vous en faire une restitution complète, et le projet de budget devra tenir compte de ces orientations validées par le Bureau Communautaire.

Je veux vous dire, mes chers collègues, avant que nous n'entamions les délibérations, qu'en cette veille de Noël, en cette veille des fêtes de fin d'année, il nous reste moins de dix semestres de mandat encore devant nous. Quand nous comptons en semestres, en général cela paraît beaucoup plus petit que lorsque nous comptons en mois ou en années. Je voulais dire à quel point la tâche qui nous a été confiée, à tous, quelle que soit notre position dans cette enceinte, nous importe et nous oblige. Nous n'avons pas d'autre choix, comme collectivité territoriale, que de mieux travailler ensemble si nous voulons survivre, en bonne intelligence, et avec des outils intercommunaux efficaces. C'est ensemble que nous parviendrons à donner du sens, mes chers collègues, à l'Agglomération d'Évreux qui nous tient tant à cœur.

40 - Association photographique Objectif Image – Subvention de fonctionnement 2014

M. Guy LEFRAND

Je vous propose donc de commencer les délibérations. Si vous en êtes d'accord, je vous proposerais de commencer par les délibérations n°40 et 41, M. le Vice-président en charge du secteur, M. Rémi Priez, devant nous quitter avant la fin de la réunion. Afin que chacun puisse présenter ses dossiers, je vais donc proposer à M. Rémi Priez d'exposer les deux délibérations qui concernent le tourisme.

M. Priez.

M. Rémi PRIEZ

Merci M. le Président. La première délibération concerne l'association photographique « Objectif Image Évreux ». Comme vous le savez, cette association travaille sur l'agglomération d'Évreux pour présenter des reportages photographiques que nous exposons très régulièrement dans les locaux de l'Agglomération. Cette opération a commencé en 2009, et l'Agglomération donne une subvention annuelle à cette association. Il s'agit ici de la subvention 2014, et nous vous proposons de continuer à leur donner 3 000 €, comme cela a été fait en 2013. Je rappelle qu'en 2014, l'association a proposé une exposition sur Boncourt, Saint Vigor et les Baux-Sainte-Croix. Je vous propose de voter cette subvention à Objectif Image.

M. Guy LEFRAND

Je vous remercie. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non, il n'y a pas de sujet. Je vais donc mettre aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

*☞ **OCTROIE** une subvention de fonctionnement de 3 000 € à l'association Objectif Image Evreux, au titre de l'année 2014*

41 - Grand Évreux Agglomération / Office de tourisme - Convention de partenariat et d'objectif - Avenant de prolongation 2015

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. Priez.

M. Rémi PRIEZ

Cette deuxième délibération concerne l'Office de Tourisme. L'Office de Tourisme est lié au Grand Évreux Agglomération par une convention de partenariat et d'objectif. Depuis le 1^{er} avril 2009, le statut de l'Office de Tourisme a changé : il est passé d'un statut associatif à celui d'un Établissement Public Industriel et Commercial (EPIC), et nous sommes donc liés à l'Office du Tourisme par une convention de partenariat.

Aujourd'hui, cette convention est à terme et nous devons en écrire une nouvelle. Cependant, nous souhaitons, par cette délibération, donner un avenant à cette convention la prolongeant de six mois, le temps que nous puissions écrire la nouvelle convention puisque les travaux en séminaires de l'Agglomération doivent d'abord broser les grandes lignes du GEA avant de décliner celles de l'Office du Tourisme. Nous vous proposons donc de prolonger de six mois la convention entre l'Office du Tourisme et le GEA, jusqu'au 30 juin 2015, et d'autoriser M. le Président à signer cet avenant.

M. Guy LEFRAND

Merci. M. Ranger.

M. Michel RANGER

Merci M. le Président, mes chers collègues. Peut-être manque-t-il dans cette délibération la somme. Nous avons une convention à prolonger mais nous n'avons pas la somme. S'agit-il du même budget que celui des années 2012-2013 et 2013-2014 ?

Je voudrais également faire une réflexion plus générale. Comme l'a dit M. le Président, nous devons être vigilants en matière de financements publics, donc si nous gardons la même somme, je pense qu'il est indispensable que les collectivités territoriales réfléchissent à leur politique en matière de développement touristique. Je le dis d'autant plus facilement que je suis président du syndicat mixte des Trois Lacs et de la base de loisirs de Léry-Poses. J'observe que le Comité Départemental du Tourisme (CDT), les offices de tourisme des villes et les Agglomérations font un peu le même travail, et qu'il est temps, je crois, de réfléchir à une mutualisation des actions. Cela devient nécessaire. Je pense que nous ne pouvons plus raisonner uniquement en territoires, le territoire de l'Agglomération d'Évreux, d'une autre ville ou d'un autre département. L'enjeu du tourisme est d'essayer de garder les touristes sur un territoire, mais un territoire large. Je crois que les deux Régions l'ont compris depuis très longtemps en fusionnant la Région Haute-Normandie et la Région Basse-Normandie bien avant les lois, en particulier en matière touristique. Je pense que si l'on additionne les financements des Régions, les financements des Départements, les financements des Agglomérations, les financements des villes, on dépense beaucoup d'argent public, et il est peut-être temps de réfléchir à une mutualisation de moyens et une mutualisation de sites, car aujourd'hui nous multiplions les moyens et nous nous regardons tous, les uns et les autres, sans avoir une vision départementale et régionale.

M. Guy LEFRAND

Merci, M. Ranger, je suis globalement tout à fait d'accord avec vous. C'est dans cette optique d'ailleurs que nous avons rencontré Eure Tourisme, avec Claude Béhar, et je suis évidemment tout à fait en phase avec ce que vous dites : il va falloir un jour clarifier les compétences sur le tourisme. Je suis évidemment d'accord sur le fait que nous devons travailler avec nos voisins. Il va être difficile de parler de tourisme à Évreux si nous ne nous intéressons pas au tourisme fluvial de Vernon ou Louviers ; il va être difficile de parler de tourisme si nous ne nous intéressons pas à ce qui se passe à Fontainebleau ou Rambouillet et à la question de faire venir les Franciliens, qui sont quand même notre point de recherche touristique majeur. Je ne peux que vous suivre. M. Priez pour une réponse, ensuite M. Nogarède. Je ne vous oublie pas M. Béhar, mais j'ai plusieurs demandes de prise de parole.

M. Rémi PRIEZ

Pour répondre à M. Ranger, la subvention 2014 est de 568 000 €. En revanche, pour l'année prochaine, nous avons tous participé à l'effort budgétaire, la réduction de 3%, donc la subvention sera 564 000 €. Je vous précise que cette subvention de 564 000 € ne représente pas la totalité du budget de fonctionnement de l'Office du Tourisme, qui tourne à peu près autour de 750 000 €. Effectivement, nous avons réfléchi à la question de l'utilisation puisque, aujourd'hui, il y a vraiment un millefeuille en matière de tourisme entre les structures liées à la Région, au Département, les Offices de Tourisme, les fédérations départementales et régionales, et les différents sites d'accueil. Par conséquent, nous réfléchissons à des fusions et des simplifications entre les différentes strates. Nous travaillons là-dessus. En revanche, il y a aussi des obligations légales : l'Office de Tourisme d'Évreux est un office de tourisme de catégorie 1, et il se doit aussi d'appartenir à certaines strates. Tout ne peut pas être supprimé ainsi. Je pense que l'avenir va nous donner raison en précisant son utilisation.

M. Guy LEFRAND

Merci. M. Nogarède.

M. Alain NOGARÈDE

Merci M. le Président. Vous avez fait référence plusieurs fois, ainsi que M. Priez dans son intervention, aux séminaires qui ont eu lieu. En ce qui me concerne, je suis rassuré puisque vous avez dit que nous aurions un compte rendu de ces séminaires quand nous parlerons du Débat d'Orientations Budgétaires. Aujourd'hui, je n'ai pas l'information, ce qui est normal. Dans un souci d'efficacité, vous travaillez avec le Bureau de l'Agglomération, et nous, élus du peuple, nous n'avons pas les informations que vous détenez, les choix que vous avez pressentis sur le tourisme dans le Bureau d'Agglomération et en séminaires. Je viens d'apprendre que la subvention serait de 4 000 € de moins, peut-être, dans un souci d'économie. Il va donc falloir tout de même trouver une forme de fonctionnement entre les séminaires – que je ne conteste pas – et l'information de l'électeur de base que nous sommes pour que nous puissions donner un avis, lever la main positivement ou négativement sur les dossiers. Il serait dommage qu'un grand nombre de gens lèvent la main pour s'abstenir faute de connaissance d'un dossier.

M. Guy LEFRAND

Merci. Je sais que vous faites partie de ces élus qui étudient tous les dossiers. Comme je vous le disais, nous aurons un compte rendu de ce qui a été proposé en Bureau communautaire dans le cadre de ces séminaires. Je crois que c'était l'une des premières fois que l'Agglomération d'Évreux prenait le temps de réfléchir aux choix politiques que nous souhaitons faire, sans justement voir apparaître des dossiers et ne pas avoir un minimum de cohérence. Nous sommes là aussi parfaitement en phase.

M. Béhar.

M. Claude BÉHAR

Merci M. le Président. Je voulais juste donner une information qui va dans le sens de Michel Ranger : sur les cinq départements Haut et Bas-Normands, il y a à peu près 400 personnes qui travaillent pour le tourisme. Alors, il ne s'agit pas d'en diminuer le nombre, il s'agit simplement de savoir qui fait quoi et de travailler en complémentarité.

M. Guy LEFRAND

Merci. Nous sommes d'accord. Vous avez pris le temps de venir nous présenter Eure Tourisme. Nous avons également lancé la réflexion sur ce débat, mais je pense que nous aurons à la fois à réfléchir sur l'organisation – ou comme vous le disiez : qui fait quoi entre tous les comités départementaux, régionaux, etc. – puisqu'il y a toute une galaxie de structures que j'ai découverte grâce au vice-président - et à nous positionner sur le rôle de l'Office du Tourisme et celui de l'Agglomération d'Évreux, le GEA devant avoir à mon avis un rôle stratégique et l'Office du Tourisme devant être son bras armé tout en utilisant les compétences d'Eure Tourisme. Il faudra peut-être aussi nous interroger – c'est l'une des propositions que nous avons justement faites lors de notre dernier séminaire – sur ce qui existe ailleurs dans d'autres régions, c'est-à-dire sur la possibilité de créer un Office du Tourisme et du Commerce. Peut-être aurions-nous intérêt à réfléchir ensemble à cette idée qui existe ailleurs pour vendre le commerce d'Évreux en même temps que le tourisme et le tourisme en même temps que le commerce. Cela fait justement partie des pistes de réflexion sur lesquelles nous avons travaillé et que nous aurons à vous proposer.

M. le Vice-président, voulez-vous intervenir ?

M. Bruno GROIZELEAU

Rémi Priez a donné l'explication sur la subvention. Ce que l'on peut reprocher, et que nous allons corriger, c'est que l'Office du Tourisme vote son budget en novembre alors que nous faisons les arbitrages jusqu'à fin décembre, donc évidemment l'effort que nous avons demandé à tout le monde était déjà voté par l'Office du Tourisme, mais cela ne va pas se reproduire l'année prochaine.

M. Guy LEFRAND

Merci. Nous allons donc pouvoir mettre aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Merci d'avoir accepté que nous passions, pour une fois, le tourisme en premier.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** de prolonger la durée de validité de la convention GEA/Office de Tourisme du Grand Evreux au 30 juin 2015 et **AUTORISE** M. le Président ou son représentant à signer l'avenant formalisant cette prolongation

1 - Compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (GEMAPI) – Proposition de prise de compétence par le GEA

M. Guy LEFRAND

Mes chers collègues, nous revenons donc à l'ordre du jour tel qu'il avait été établi initialement. Je vous propose donc de passer à la première délibération : M. Dossang sur la GEMAPI.

M. Guy DOSSANG

Merci M. le Président. La loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles, dite loi MAPTAM, a été votée le 27 janvier 2014. L'une des grandes dispositions de cette loi est la création de la compétence « GESTION des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations » (GEMAPI) aux communes, ou, en lieu et place, aux EPCI à fiscalité propre, à compter du 1^{er} janvier 2016.

À l'échelle locale, dans l'Eure, les compétences relevant de la GEMAPI sont réparties en deux thématiques :

- compétence « aménagement et entretien des rivières » ;
- compétence « lutte contre les ruissellements sur les bassins versants ».

Dans le département, il y a trois SAGE qui couvrent les bassins versants de la Risle, de l'Avre et de l'Iton.

Qu'est-ce que la GEMAPI ?

Les compétences sont précisées dans l'article L. 211-7 du Code de l'environnement :

- L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau ;
- La défense contre les inondations et contre la mer ;
- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Pour simplifier, les compétences GEMAPI portent sur l'entretien des cours d'eau non domaniaux, l'aménagement des bassins versants et des systèmes de protection contre les inondations et les submersions.

Qui en est responsable ?

La loi confie la compétence GEMAPI en tant que compétence obligatoire aux communes à compter du 1^{er} janvier 2016. Celles-ci la transfèrent de plein droit aux Établissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre.

Qui en est l'opérateur ?

La loi confie la compétence GEMAPI en tant que compétence obligatoire aux communes à compter du 1^{er} janvier 2016. Les EPCI peuvent exercer directement les missions de GEMAPI mais peuvent aussi en confier tout ou partie à un syndicat mixte de bassin versant.

S'agissant du financement des missions GEMAPI, il sera assuré directement sur le budget général des EPCI. Ces dernières pourront mettre en place une taxe créée par la loi et affectée à l'usage exclusif de la GEMAPI. Son montant annuel ne pourra pas dépasser 40 € par habitant. Elle est répartie sur les taxes « foncier bâti et non bâti », sur la taxe d'habitation et sur la Contribution Foncière des Entreprises (CFE) au prorata des produits de chacune des taxes.

Il est proposé au Conseil communautaire de bien vouloir :

- décider la prise de compétence GEMAPI « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations », recouvrant les missions suivantes :
 - 1° L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
 - 2° L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
 - 3° La défense contre les inondations et contre la mer ;
 - 4° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines ;

- inviter les communes membres du GEA à bien vouloir se prononcer, dans le délai de 3 mois à compter de la notification de la présente, sur la prise de compétence GEMAPI par le GEA, étant précisé que l'absence de délibération dans ce délai, vaut avis favorable.

J'ai essayé de faire un résumé.

M. Guy LEFRAND

Merci. C'est très bien, M. le Vice-président. La GEMAPI est un sujet complexe. C'est ce que nous appelions de manière plus poétique le grand cycle de l'eau et que certains techniciens ont souhaité appeler la GEMAPI, ce qui n'est pas aussi joli. Le sujet est important. Je voudrais simplement apporter un ou deux compléments, M. le Vice-président, si vous me le permettez.

Tout d'abord, par rapport au SAVITON, certains ont pu s'interroger sur les liens entre le Saviton et la GEMAPI proposée ici. Le SAVITON est une structure qui entretient les cours d'eau, et personne ne remet en cause sa compétence, mais aujourd'hui la GEMAPI a une vocation beaucoup plus large. Le SAVITON est une association de riverains, la GEMAPI est une association de structures, d'EPCI, de communautés de communes et de communautés d'agglomération, l'un d'ailleurs n'étant pas contradictoire avec l'autre puisque, suite aux interventions de certains d'entre vous, et en particulier de M. Brochot, qui a bien voulu nous interroger sur le sujet de manière précise, j'ai interrogé la Préfecture qui a clairement indiqué, de manière tout à fait officielle, que le SAVITON pourrait se transformer juridiquement en ce qu'on appelle une ASA, c'est-à-dire en une association syndicale, ce qui ne changerait pas grand-chose sur le plan juridique mais qui permettrait de garder la structure et de continuer à laisser l'entretien des berges aux soins des riverains. Néanmoins, j'attire l'attention de ceux qui pourraient s'inquiéter pour le Saviton sur le fait que la GEMAPI aura vocation à gérer des digues, et nous allons avoir à en créer, or je ne sais pas si le SAVITON aura les reins assez solides financièrement pour construire des digues et les gérer, pour aménager des bassins, pour entretenir non seulement les berges mais aussi tous les accès aux canaux, aux plans d'eau, aux berges. Il s'agit donc très clairement aujourd'hui de structures complémentaires, et surtout pas en opposition l'une avec l'autre.

Par ailleurs, et je parle toujours sous le contrôle du vice-président, je pense qu'il est important de bien noter qu'aujourd'hui, ce qui est proposé, c'est la prise de compétence GEMAPI par l'Agglomération d'Évreux, mais que chaque commune membre du GEA va avoir à délibérer au sein de son Conseil municipal pour se prononcer pour ou contre. Il est important de le rappeler. Chaque commune doit ainsi prendre la compétence GEMAPI pour ensuite la transférer à l'Agglomération. Si vous ne le faites pas, si les communes ne le font pas, l'avis sera considéré comme favorable. C'est-à-dire que cette organisation GEMAPI doit se faire en deux temps : nous décidons de prendre la compétence GEMAPI mais, pour cela, nous devons ensuite demander aux communes si elles le valident ou non. Si les communes ne donnent pas d'avis, c'est qu'elles sont d'accord ; si les communes veulent donner un avis très précis, favorable ou défavorable, elles doivent, dans ce cas-là, le faire par délibération. Nous sommes à votre disposition, si vous le souhaitez, pour établir ensemble les délibérations. Je veux que les choses soient bien claires, tant par rapport au SAVITON que par rapport à la relation entre communes et Agglomération d'Évreux.

M. Brochot.

M. Bernard BROCHOT

Merci M. le Président. Je suis très intéressé, évidemment, par la loi GEMAPI parce que cette loi parle de l'eau et que je suis, peut-être ne le savez-vous pas tous, président du SAVITON. Le sort du SAVITON me tient donc particulièrement à cœur. Dans un premier temps, pour que ce soit bien clair, je vais essayer de vous apporter des éléments de réflexion. Ce ne sera en aucun cas contre qui que ce soit, et surtout pas contre le GEA. Deuxième chose que je voudrais dire pour commencer : je suis évidemment pour la GEMAPI. Nous ne pouvons pas être contre la GEMAPI. Je pense qu'il s'agit d'un système qui va enfin traiter les problèmes par bassin : chaque bassin aura la gestion d'un ou de plusieurs cours d'eau. En fonction de la grandeur du bassin, cela portera tel ou tel nom. Je crois que tout partira de là, et je crois qu'il s'agit d'une bonne chose. Néanmoins, puisque nous parlons du SAVITON, j'aimerais tout de même vous faire une petite rétrospective de manière à ce que chacun sache où commence le SAVITON et quel est son dénouement, si je puis dire. Le SAVITON a été établi par un décret de 1852, sous Napoléon.

M. Guy LEFRAND

C'est plutôt Napoléon III.

M. Bernard BROCHOT

Oui, bien sûr, Napoléon III, mais cela ne change rien à l'affaire.

M. Guy LEFRAND

Je suis d'accord, M. le Président.

M. Bernard BROCHOT

Par un décret de 1952, le Préfet et la DDE, qui étaient gestionnaires à l'époque, avaient décidé, avec les communes riveraines et le SAVITON, de mettre en place un nouveau principe – puisqu'auparavant, ainsi que vous l'avez rappelé, il s'agissait d'une association syndicale autorisée de riverains (ASA) – pour faire face aux problèmes liés au manque d'entretien de la rivière Iton en particulier.

En effet, chaque propriétaire riverain était déjà responsable de l'entretien de ses berges, mais le Préfet de l'époque a constaté qu'aucun entretien n'était fait. À tel point qu'en 1990, en accord avec les communes bordant l'Iton, en accord avec l'association de riverains, nous avons monté non plus une ASA mais une association syndicale constituée d'office (ASCO) par le Préfet. Ce qui change un peu la donne. Ainsi, à partir de cette nouvelle donne, et par l'intermédiaire du Président Leblanc dans un premier temps, le SAVITON a travaillé au jour le jour à son évolution.

Aujourd'hui, il s'agit d'une équipe de 6 salariés, un président et deux vice-présidents, soit 9 personnes au total, qui œuvrent quotidiennement à la gestion d'études, de création de plans pluriannuels d'entretien en régie. Je rappelle en quoi cela consiste. Nous sommes tenus tous les cinq ans d'avoir un plan pluriannuel de restauration, c'est-à-dire de faire l'état de la situation des berges et d'envisager les travaux à faire sur cinq ans. C'était la première fois dans tous les secteurs de Seine-aval et donc de toute la Haute-Normandie que l'on réalisait ce genre d'études, qui passaient auparavant par des bureaux d'étude et coûtaient beaucoup plus cher qu'en les faisant directement en régie. Ce sont donc plus de 45 kilomètres de travaux d'entretien et de restauration que nous avons réalisés et quelques millions d'euros qui ont été engagés pour cette rivière.

Nous étions il y a peu, par exemple, assistant à maître d'ouvrage pour une usine que vous connaissez à Hondouville, ce qui a complètement transformé ce secteur pour un meilleur écoulement de l'Iton. Nous participons également avec la Ville d'Évreux aux travaux du Moulin de Navarre ou de l'Hippodrome d'Évreux.

Par sa configuration locale, le SAVITON est en capacité d'intervenir dans les plus brefs délais, et notamment en cas d'urgence et d'inondation en général. Pourquoi vous dis-je cela ? Parce qu'aujourd'hui il nous est demandé de transférer la compétence au GEA, mais, que je sache, le GEA n'a pas vocation à garder cette compétence, il a vocation à la transmettre à ce comité de bassin que nous devons créer, le Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de l'Iton (SMABI), que nous essayons de créer depuis des années au travers de la Commission Locale de l'Eau sans que cela n'ait jamais abouti, personne ne connaissant les contraintes financières et personne ne sachant comment sera organisée la structure. Autrement dit, M. le Préfet nous dit aujourd'hui de lui faire confiance et de lui donner la possibilité de le faire au travers des EPCI, et notamment le GEA. Pourquoi ? La communauté de Conches a émis un avis favorable à cette création de bassin à condition que le problème du SAVITON soit géré, c'est-à-dire que M. Recours, le Président de l'EPCI de Conches, a dit que cela lui semblait bien mais a demandé ce que l'on allait faire du SAVITON. Alors, voilà la question : que faisons-nous du SAVITON ? Il y a une possibilité : puisque le SAVITON a son efficacité sur ce secteur-là, nous pouvons nous engager à le reprendre, dans un premier temps au GEA, qui lui-même le transfèrera au prochain syndicat de bassin. C'est une solution mais ce n'est pas celle du Préfet. Le Préfet a une solution toute faite pour le SAVITON : lui retirer sa compétence ASCO pour qu'il ne dépende plus de l'État – vous savez que l'État se désengage de tout -, et lui laisser sa compétence d'association syndicale autorisée (ASA), c'est-à-dire d'association syndicale de propriétaires comme n'importe quelle association. Nous pouvons encore réfléchir et nous dire après tout pourquoi pas, en considérant peut-être que le SAVITON pourrait être réparti sur deux étages, dont un étage supérieur à l'intérieur du syndicat de bassin qui compterait des ingénieurs techniciens, pour faire notamment les études sur les digues et autres gros ouvrages d'art que nous ne savons absolument pas faire à notre niveau – c'est une évidence. En revanche, puisque nous savons parfaitement bien restaurer les berges, puisque nous savons très bien faire de l'entretien, alors nous attendons que M. le Préfet nous dise que, l'idée de la GEMAPI étant d'avoir un grand bassin par cours d'eau, il nous donne la gestion de l'intégralité du cours d'eau Iton, de sa naissance à sa confluence. Mais, en l'occurrence, on nous dit qu'on va nous laisser avec nos petits propriétaires riverains, car si nous abandonnons cela, nous savons très bien que plus personne ne fera rien et que nous allons nous retrouver dans la panade, mais on ne nous donne pas un centime pour nous aider. Cela devient une association comme n'importe quelle association qui vit de ses adhérents. Et étant donné que nous aurons les mêmes charges de structure qu'aujourd'hui – il faudra aussi une secrétaire, des locaux, du matériel -, nous n'y arriverons jamais puisque nous n'aurons pas les moyens. Nous ne pouvons pas demander aux riverains de payer deux fois plus aujourd'hui pour pouvoir faire vivre la structure.

Alors, voilà les questions. Quel est l'avenir du SAVITON ? Nous ne le savons pas. Quelle intégration de la structure au sein du GEA, puis du syndicat, que nous pouvons appeler un EPAGE ou un EPTB en fonction de la grandeur du syndicat que nous voulons lui donner ? Quels sont les moyens humains, financiers ? Nous pouvons même nous poser simplement la question au sein du GEA. Avons-nous les moyens humains et financiers pour reprendre cette structure ? On va me répondre que c'est obligatoire, je le sais bien, mais nous n'avons toutefois aucun chiffre de ce côté-là. Quelle organisation des services administratifs gestionnaires des travaux ? Quel délai opérationnel ? Il faut qu'au 1^{er} janvier 2016 tout soit bouclé, mais il me semble difficile de créer un syndicat de bassin au 1^{er} janvier 2016 alors que cela fait des années et des années que la Commission Locale de l'Eau essaie de faire adhérer des communautés de communes et des communautés d'agglomération qui ne le veulent pas. C'est tout de même un problème. Alors que va-t-il se passer entre le 1^{er} janvier 2016, jour où M. le Préfet aura dissous le SAVITON – il me l'a écrit, alors je sais qu'il va le faire – et le jour où nous aurons véritablement un syndicat de bassin en mesure de ne pas ignorer la ville d'Évreux ? Le fond du problème est là aussi.

C'est pourquoi je demande à chaque maire d'être vigilant : en acceptant ainsi de voter ce transfert de compétence, sans avoir de données financières, sans avoir de moyens, sans rien avoir, ils prennent la responsabilité de l'avenir. Je pense que cela arrangerait bien M. le Préfet que nous prenions la responsabilité et non lui. S'il considère que cela va rouler comme sur des roulettes, que tout va aller très bien, qu'il nous y oblige.

M. Guy LEFRAND

Merci M. Brochot, nous ne vous avons jamais entendu aussi longtemps, et cela fait très plaisir. C'est pourquoi je vous ai laissé parler sans vous interrompre.

Deux ou trois éléments. Vous dites des choses évidemment très vraies, mais je voudrais simplement revenir un instant, sur le plan juridique, sur les ASA et les ASCO, dont nous commençons à parler entre nous. L'association syndicale constituée d'office (ASCO), ce qu'est aujourd'hui le SAVITON, est une association syndicale imposée par l'État après constatation de sa nécessité. Une association syndicale autorisée (ASA) n'est pas tout à fait une association de loi 1901 comme les autres, et c'est là que mon avis diffère du vôtre, M. le Président. Je vous rappelle qu'une association syndicale autorisée est assimilée légalement à un établissement public contrôlé par l'État, donc une ASA n'est pas une association de loi 1901 mais un établissement public, ce qui est un peu différent. Rendez-moi grâce que nous sommes d'accord là-dessus. Chacun sa présentation des faits, c'est normal. Mais cela reste un établissement public et non une association de loi 1901. Je vous rappelle, et ce n'est pas moi qui le dis mais l'État, que le fonctionnement des ASCO est comparable à celui des ASA. Donc, que les membres du SAVITON s'interrogent, cela me semble normal et plutôt sain.

Vous le dites vous-même, la GEMAPI est importante à prendre, alors je dirais que nous avons aussi un choix politique à faire. Nous pouvons prendre le dossier à bras-le-corps, travailler avec les communes et avec l'Agglomération pour intégrer rapidement cette compétence GEMAPI, et travailler ensuite en lien avec le Préfet, de manière à pouvoir avancer, puisque, je vous le rappelle, mes chers collègues, la compétence deviendra obligatoire au 1^{er} janvier 2016. Nous avons le choix. Soit nous y travaillons dès maintenant, nous prenons notre destin en mains, nous discutons, nous négocions, et notamment sur les conditions de transformation du SAVITON ; soit nous attendons le 1^{er} janvier 2016, auquel cas nous n'aurons plus aucun pouvoir, et, dans ce cas-là, le Préfet fera ce qu'il voudra du SAVITON, il fera ce qu'il voudra du SMABI, il fera ce qu'il voudra des compétences du GEA, et nous n'aurons plus notre mot à dire.

J'entends bien vos inquiétudes, M. Brochot, je les écoute, j'essaie de les anticiper, c'est pourquoi j'ai travaillé sur les ASA et les ASCO, certes pas aussi bien que vous, mais j'essaie d'y travailler. Je crois, mes chers collègues, que ce dossier est l'occasion pour nous de montrer que nous prenons notre destin en mains, que nous négocions dès le départ, et que nous voulons discuter pied à pied avec le Préfet plutôt que d'attendre que dans un an exactement on nous impose ce que le Préfet souhaitera, sans que nous n'ayons plus notre mot à dire.

J'entends et je le dis moi-même : le SAVITON fonctionne, il a fait la preuve de son efficacité, même si cela ne signifie pas pour autant que toutes les berges soient entretenues : rien qu'à Évreux, je peux vous citer des centaines de mètres voire de kilomètres de berges où les riverains n'entretiennent pas, qu'ils n'en aient pas les moyens ou pour toute autre raison. Si vous voulez, je peux vous emmener en ville, et vous verrez que le SAVITON n'est pas non plus la réponse parfaite à tout, car tout dépend aussi de la volonté des riverains et des propriétaires, donc tout ne repose pas sur la structure juridique, cela repose avant tout sur le président, sur le Bureau et sur la volonté de travail, que ce soit une ASCO ou une ASA, et là-dessus nous vous faisons totalement confiance.

M. James.

M. Jean-Claude JAMES

J'aurais deux questions plus terre-à-terre. Je n'ai pas de cours d'eau chez moi, je n'ai que des mares, donc s'agissant des mares centrales, par exemple, qui reçoivent les écoulements des bassins versants – lors de mon mandat précédent, j'ai eu cinq inondations dans le village -, sont-elles comprises dans la compétence de la GEMAPI ? Tout à l'heure, j'ai vu qu'il était question des plans d'eau, c'est pourquoi je me pose la question.

Deuxième question. Je voudrais des précisions sur ce maximum de 40 € par habitant. Qui finance ces 40 € ? Certes, ce sont les habitants, mais à quel niveau ? S'agit-il de l'Agglomération, des communes, des impôts locaux ? Je ne le sais pas.

M. Guy LEFRAND

Je vais laisser M. le Vice-président répondre, mais je vais peut-être d'abord donner la parole à M. Nogarède, ce qui nous permettra de regrouper les questions avant que nous y répondions. M. Nogarède.

M. Alain NOGARÈDE

Merci. Si l'État notamment n'est pas trop intéressé actuellement par ce dossier, c'est qu'il s'agit d'un gouffre financier. Il faut le savoir. Cela va coûter énormément. Empêcher les inondations, arrêter l'eau, cela n'est pas simple. La question des eaux de ruissellement n'est pas simple. Ce dossier va donc être lourd financièrement. En ce qui concerne le fait que le GEA prenne la responsabilité de ce dossier, je pense que cela est nécessaire, d'autant plus que la compétence deviendra obligatoire en 2016.

Il vaut mieux prendre le train en marche et y aller plutôt qu'on attende que l'on nous l'impose. S'agissant des 40 €, je pense qu'ils ne font pas l'objet de la délibération d'aujourd'hui.

M. Guy LEFRAND

Absolument.

M. Alain NOGARÈDE

Concernant le SAVITON, je pense que cette structure a rendu tous les services qu'elle devait rendre. Nous devons intégrer le SAVITON à la réflexion relative à ce que nous allons créer au niveau du GEA. Le Préfet doit venir lui aussi nous dire ce qu'il en pense mais, à un moment donné, il faudra que nous sauvions le SAVITON en trouvant la technique intelligente pour l'intégrer peut-être, d'autant que cinq emplois sont en jeu. Vous avez parlé aussi de 2M€, il faudra donc aussi regarder de près ces sommes-là. Je crois qu'il faudrait faire un séminaire, avec M. Brochot, M. le Préfet et le Président de l'Agglomération.

M. Guy LEFRAND

Il est de plus en plus fort !

M. Dossang.

M. Guy DOSSANG

Les mares ne font pas partie des compétences. Il est précisé que les compétences sont les cours, les canaux, les lacs et les plans d'eau. Concernant les 40 €, il est précisé dans la loi que cette taxe est répartie sur le foncier bâti et non bâti, sur la taxe d'habitation et sur la Contribution Foncière des Entreprises (CFE) au prorata des produits de ces taxes. Voilà l'information que nous avons aujourd'hui.

M. Guy LEFRAND

Merci. M. James.

M. Jean-Claude JAMES

Cela ne répond pas à la question. Répartis par rapport à qui ? Quel sera le payeur ?

M. Guy DOSSANG

Les habitants de l'EPCI.

M. Guy LEFRAND

Encore une fois, ce n'est pas l'objet de la délibération du jour, mais nous pouvons en parler. A priori, ce sera le GEA qui financera. Néanmoins, c'est vous qui déciderez si vous souhaitez, ou non, re-transférer cette taxe aux habitants.

Je voudrais, mes chers collègues, évoquer deux points très rapidement, sans vouloir monopoliser la parole.

Nous sommes là en tant que responsables politiques, et la première chose à comprendre aujourd'hui, c'est qu'il ne s'agit pas seulement d'une histoire de structure que nous avons à gérer, mais aussi d'éviter que nos concitoyens, dans les mois ou les années à venir, n'aient les pieds dans l'eau. Je vous rappelle qu'aujourd'hui nous commençons à être un peu inquiets sur l'Iton – et je parle sous le contrôle de M. Brochot. Nous attendons de voir comment va réagir le Sec-Iton pour savoir si nous sommes ou non en danger. Je crois donc que la première chose à faire est de nous rappeler que nous avons une compétence politique pour éviter de nouvelles inondations. Personne n'a oublié les inondations de mars 2001 qui ont été tout de même catastrophiques pour la région.

Le deuxième sujet, qui peut emporter votre adhésion, mes chers collègues, et je parle en particulier à mes collègues maires auxquels je conseille de méditer cette remarque, est que la loi fait obligation en 2016 de transférer la compétence "grand cycle de l'eau", la compétence GEMAPI, et que si le GEA ne prend pas cette compétence, alors au 1^{er} janvier 2016, les communes seront responsables. À vous de voir. Le texte est très clair : au 1^{er} janvier 2016, cette compétence est transférée. Soit, comme je vous le propose, nous anticipons et le GEA prend cette responsabilité, parce qu'effectivement il y aura des coûts financiers importants et que, pour ma part, je préfère être dans un syndicat qui ira du départ de l'Iton jusqu'à son embouchure, pour mutualiser les coûts, soit chaque commune, en particulier celles traversées par l'Iton, sera responsable de l'ensemble du cycle de l'eau, y compris des moyens financiers.

Je vous propose aujourd'hui d'anticiper notre avenir et de mutualiser les coûts et les risques que chaque commune aura, dans le cas contraire, à supporter seule. Tel est l'objet de notre délibération aujourd'hui. Il ne s'agit pas simplement de savoir si nous transformons une ASA en ASCO, il s'agit de savoir si chaque commune concernée par l'Iton souhaite garder la responsabilité, conserver les coûts et les risques ou si elle souhaite les mutualiser au niveau du GEA pour ensuite, secondairement, et avec le Préfet, les mutualiser au niveau de l'ensemble du bassin de l'Iton. Tel est l'objet de la délibération de ce soir.

M. Brochot pour une dernière intervention.

M. Bernard BROCHOT

Je me pose la question alors. Si M. le Préfet est tranquille sur l'intégration du SAVITON, pourquoi ne prenons-nous pas un amendement qui précise « sous réserve de l'intégration du SAVITON » ? D'autant qu'il me semble que la délibération est tout de même ambiguë. La délibération dit : « A l'issue de cette procédure, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées se réunira », mais tout cela n'intervient qu'une fois que nous aurons dit que nous étions d'accord.

M. Guy LEFRAND

Nous ne pouvons pas travailler avant d'avoir voté !

M. Bernard BROCHOT

Oui, je suis d'accord, mais voici la suite : elle « se réunira afin d'évaluer les charges communales transférées au GEA, y compris les éventuels transferts de personnel ». Si vous vous êtes rassuré par ces mots sur l'avenir du SAVITON, je ne le suis pas du tout.

M. Guy LEFRAND

C'est la définition même des transferts de charges suite à des transferts de compétences. Tout transfert de compétence se passe de la même façon.

M. Bernard BROCHOT

J'aimerais aussi un peu savoir combien cela va coûter avant de transférer. Écoutez, en faisant partie de la Commission Locale de l'Eau, je me suis aperçu que je n'étais pas tout seul à poser cette question et qu'elle intéressait toutes les agglomérations concernées. D'ailleurs, je vous ferai remarquer que la carte qui a été éditée indique en vert pâle l'« accord du Bureau », c'est-à-dire que le GEA a été mis dans un vert un peu moins vert que les autres communes soi-disant d'accord pour signifier que le Bureau était d'accord. Franchement, si cela n'est pas de l'ambiguïté, je n'y connais rien. Je peux donner les documents à qui veut les avoir. Je me bats un peu, M. le Président, mais je vais vous dire pourquoi : nous avons rencontré le Préfet plusieurs fois, et je crois qu'il n'a qu'une idée en tête.

M. Guy LEFRAND

J'espère que le Préfet en a plusieurs.

M. Bernard BROCHOT

Je veux bien vous croire quand vous dites que nous serons plus à l'aise pour négocier. Mais il n'a qu'une idée en tête, c'est de nous faire adhérer au transfert de compétence au GEA parce que cela va lui donner le marchepied pour faire adhérer tous les autres.

M. Guy LEFRAND

Tant mieux, soyons précurseurs ! Je valide ce genre de choses.

M. Bernard BROCHOT

Mais je ne crois pas qu'il acceptera une autre idée que celle qu'il a en tête depuis bien longtemps et qu'il nous a déjà confirmée – il nous a même demandé d'en informer nos adhérents, ce que nous n'avons pas fait – c'est-à-dire d'accepter l'idée de transformer cela en ASA dans le secteur tel qu'il est aujourd'hui.

M. Guy LEFRAND

Merci. M. Chokomert.

M. Patrice CHOKOMERT

Saint Vigor n'est pas bordé par l'Iton mais par l'Eure. À ce titre, nous sommes adhérents du SIRE (Syndicat Intercommunal de la Rivière Eure). En quel sens devons-nous délibérer ? N'est-il question, dans cette délibération, que du SAVITON ou également du SIRE ?

M. Guy LEFRAND

Cela concerne l'ensemble du grand cycle de l'eau sur le territoire de l'agglomération d'Évreux. Nous parlons beaucoup de l'Iton ce soir parce qu'il est le sujet principal et qu'il fait l'objet de la création du SMABI, mais, évidemment, il s'agit d'une compétence globale sur l'ensemble du territoire.

Mes chers collègues, je pense que nous sommes suffisamment éclairés. Soit nous attendons que l'on nous dicte, soit nous prenons notre destin en mains, sachant que, de toute façon, chaque commune pourra ensuite se prononcer pour ou contre ce transfert de compétence.

Je vais donc mettre aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Sept abstentions. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

*☞ **DECIDE (moins 7 abstentions)** la prise, par le GEA, de la compétence GEMAPI « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations », recouvrant les missions suivantes :*

- 1° L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;*
- 2° L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;*
- 3° La défense contre les inondations et contre la mer ;*
- 4° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines ;*

*et **INVITE** les communes membres du GEA à se **PRONONCER**, dans le délai de 3 mois à compter de la notification de la délibération du Conseil, sur la prise de compétence GEMAPI par la commune et transfert au GEA, étant précisé que l'absence de délibération dans ce délai, vaut avis favorable.*

2 - Association COSMETIC VALLEY - Assemblée générale et Comité d'orientation - Désignation du représentant du Grand Evreux Agglomération

M. Guy LEFRAND

Le dossier suivant appelle la désignation officielle du représentant du GEA au sein de l'Assemblée générale et du Comité d'Orientation de la Cosmetic Valley qui, vous le savez, est une association d'intérêt général dont l'objet est de constituer un pôle de compétitivité dans le domaine des cosmétiques.

À ce titre, j'ai reçu la candidature de Mme Stéphanie Auger.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

Je vais donc mettre aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DESIGNE Mme Stéphanie AUGER**, représentante du Grand Evreux Agglomération au sein de l'Assemblée Générale et du Comité d'Orientation de la Cosmetic Valley

3 - Rapport de situation en matière de Développement Durable

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. Hubert.

M. Xavier HUBERT

Mes chers collègues, j'ai à vous présenter le rapport sur la situation du développement durable 2014.

La loi Grenelle 2 de l'Environnement, votée le 12 juillet 2010, rend ce rapport obligatoire pour les collectivités de plus de 50 000 habitants dont nous faisons partie.

Vous avez pu prendre connaissance de ce rapport, qui décline en cinq thèmes les actions menées par le GEA en 2014 au titre du développement durable.

2014, nous l'avons déjà dit, a été une année de transition, une année au cours de laquelle des élections se sont passées, et le rapport qui vous est présenté est en réalité le rapport 2013 sur lequel ont été ajoutées, en marge, les actions menées sur les différents thèmes en 2014. Je ne vais pas détailler tout le rapport.

M. Guy LEFRAND

Non. Sauf si quelqu'un le demande.

M. Xavier HUBERT

Je citerai simplement les cinq thèmes sur lesquels ce rapport insiste, sachant que c'est la loi qui définit ces thèmes.

Le premier thème s'intitule « Lutter contre le changement climatique et préserver la qualité de l'air ».

Sont déclinées dans le rapport les actions qui ont été menées en 2014, notamment le défi « Familles à énergie positive ». Nous retrouvons dans cette rubrique le Conseiller en Energie Partagé, qui offre à toutes les communes un diagnostic gratuit sur les consommations des bâtiments publics et, en matière de mobilité, les questions relatives à l'accessibilité et la mise aux normes des quais dans le cadre d'un schéma directeur d'accessibilité. Nous retrouvons également les caractéristiques du nouveau contrat de délégation de service public en matière de transport.

Le deuxième thème s'intitule « Préserver la biodiversité et lutter contre l'épuisement des ressources naturelles ».

En ce qui concerne l'eau, nous y retrouvons le concours des jardins écologiques, qui a été reconduit cette année. En matière de gestion des déchets, nous avons un certain nombre d'actions, notamment la mise en place à Gravigny de compost en habitat collectif.

Le troisième thème concerne l'épanouissement de chacun. À ce titre, des actions de prévention ont été faites au sein du GEA. Le quatrième thème, important, concerne le renforcement de la cohésion sociale et territoriale. Sont mises en avant les actions s'intégrant dans le cadre du renouvellement urbain sur les deux quartiers que sont La Madeleine et Nétreville.

Enfin, pour le cinquième thème, « Favoriser des modes de consommation et de production responsables », l'accent a été mis plus particulièrement sur la déclinaison de la charte forestière que nous avons votée il y a quelques années. J'aurai terminé la présentation de ce rapport en vous disant que l'année prochaine, probablement, le rapport ne sera pas présenté de cette façon et qu'il sera peut-être plus synthétique. Il n'aura pas, comme cette année, à calquer le rapport précédent. Nous reverrons donc la présentation de ce rapport l'année prochaine.

Voilà, M. le Président, cette présentation rapide.

M. Guy LEFRAND

Très rapide, M. le Vice-président.

Avez-vous des remarques ? Des questions ?

Je vais donc mettre aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DEBAT de la situation du GEA en matière de développement durable**

4 - Commune de Saint Sébastien de Morsent – ZAC de la Fosse au Buis – Implantation de la Maison d'accueil spécialisé des Papillons Blancs – Extension de périmètre – Acquisition de terrains

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. Hubert.

M. Xavier HUBERT

Ce dossier concerne l'aménagement de la ZAC de la Fosse aux Buis située à Saint-Sébastien-de-Morsent en face de l'hôpital de La Musse. Depuis plusieurs années, cette ZAC accueille des établissements qui ont vocation à traiter ou à accompagner le handicap. Le rapport vous précise qu'en 2003, une association pour adultes et jeunes handicapés s'y est installée et qu'en 2009, une maison de vie, « Le Buis de Morsent », s'y est également installée et accompagne dans les actes de la vie quotidienne les adultes infirmes moteurs cérébraux ou traumatisés crâniens. Cette ZAC accueille aussi une maison d'enfants à caractère social, la Fondation d'Auteuil, et un institut de rééducation, Les Fontaines.

Dans le cadre de cette ZAC, il s'agit aujourd'hui d'examiner la possibilité pour l'association « Les Papillons Blancs » de s'implanter. En deuxième page de votre rapport, vous trouverez un petit schéma. Les Papillons Blancs ont demandé à pouvoir s'installer sur une parcelle de 15 000 m² ; or, dans la configuration actuelle, la ZAC ne présente pas la possibilité d'offrir aux Papillons Blancs 15 000 m² d'un seul tenant ; c'est la raison pour laquelle nous avons négocié à l'ouest de la ZAC (à gauche sur votre schéma) l'acquisition aux propriétaires, les consorts Debomy, d'une bande de terrain d'environ 1 hectare, soit 10 000 m², qui permettrait de proposer aux Papillons Blancs la superficie dont ils ont besoin pour s'implanter et quitter l'endroit où ils sont qui n'est plus aux normes.

Il vous est donc demandé ce soir d'approuver ce schéma, d'acquiescer cette bande de terrain au prix qui a été directement négocié par le GEA auprès des consorts Debomy, à 3,5 €/m² sur 10 000 m² environ, de proposer une indemnité d'éviction à l'exploitant, qui est titulaire d'un bail, sur la base de 29 centimes d'euro/m², soit un peu moins de 3 000 €, et d'autoriser le Président ou son représentant à signer les actes d'acquisition.

Je ferai juste une remarque sur ce prix de 3,5 €. Évidemment, cette zone a vocation à devenir constructible. L'évaluation initiale des Domaines à 1€/m² correspondait à une zone complètement agricole. Si cette zone devient constructible, elle multiplie sa valeur, donc le prix de 3,5 € est apparu raisonnable au GEA pour équilibrer son opération globale au moment de la rétrocession aux Papillons Blancs de cette parcelle de 15 000 m².

M. Guy LEFRAND

Je vous remercie. Il n'y a pas de remarques, je mets donc aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

*☞ **DECIDE d'ACQUERIR** au prix de 3,5 € /m² les parcelles ZC 1266 p et 1267 p appartenant à M et Mme Didier Debomy sur la commune de Saint Sébastien de Morsent afin de permettre l'extension du Parc d'activité de la Fosse au Buis, **DECIDE** le versement d'une indemnité d'éviction d'un montant de 0,29 €/m² et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous actes à intervenir dans le cadre de cette acquisition*

5 - Commune de Gravigny – Lotissement IMNOMA - Convention de rétrocession préalable

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. Hubert.

M. Xavier HUBERT

Merci M. le Président. Vous avez à examiner une délibération tout à fait classique. À l'occasion de la construction d'un lotissement sur une commune, les propriétaires qui acquièrent ont la possibilité soit de rester en Association Syndicale Libre, soit de signer avec le GEA et la commune, dès l'origine, une convention de rétrocession qui porte sur les équipements communs, notamment les voiries.

Dans ce cas-là, le GEA est donc associé, dès l'origine du projet de lotissement, à l'élaboration et à la construction de la voirie pour pouvoir contrôler que cette voirie est faite selon les prescriptions ou le cahier des charges que le GEA impose au lotisseur, afin d'avoir une voirie en état correct lorsqu'elle sera rétrocédée à la commune en propriété et entretenue par le GEA étant donné la compétence « voirie » qu'elle a acceptée. En conséquence, il vous est demandé d'examiner ce projet de lotissement sur la commune de Gravigny (M. le Maire de Gravigny m'a d'ailleurs dit que la photo jointe à la délibération n'était pas tout à fait actualisée puisque des constructions ont déjà été réalisées sur la droite du document) et, dans la perspective du développement de la commune de Gravigny, il vous est proposé d'adopter cette convention tout à fait standard.

M. Guy LEFRAND

Merci. Il n'y a pas de remarques. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **ACCEPTE**, dans le cadre de l'aménagement d'un lotissement de 19 lots par la Société IMNOMA sur la commune de Gravigny, la reprise par le Grand Evreux Agglomération, à l'issue de leur réalisation, des différents équipements relevant de sa compétence, selon les modalités définies dans la convention à intervenir et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention tripartite à intervenir entre le Grand Evreux Agglomération, la commune de Gravigny et la Société IMNOMA ainsi que tout document s'y rapportant et avenant éventuel à intervenir.

6 - Syndicat mixte Atoumod - Création - Adhésion – Adoption des statuts – Désignation des représentants du GEA

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, Mme Duranton.

Mme Nicole DURANTON

Il s'agit de la création du syndicat mixte Atoumod.

La Région Haute-Normandie a initié une démarche partenariale visant à favoriser l'intermodalité ainsi qu'à développer, à terme, l'usage combiné des transports en commun dans toute la région. L'objet de ce regroupement est la coordination de services intermodaux, la mise en place d'un système multimodal d'information à l'intention des usagers et la recherche d'une tarification coordonnée. Aujourd'hui, et afin d'entrer dans une phase plus opérationnelle, il est proposé d'adhérer à ce syndicat mixte.

Ce syndicat regroupe :

- la Région Haute-Normandie ;
- les Départements de l'Eure et de la Seine Maritime ;
- la Communauté d'Agglomération de Dieppe-Maritime ;
- le Grand Évreux Agglomération ;
- la Communauté d'agglomération des Portes de l'Eure ;
- la Communauté d'Agglomération Rouen Elbeuf Austreberthe ;
- la Communauté d'Agglomération Seine Eure ;
- la Communauté d'Agglomération du Havre ;
- les Villes de Fécamp, des Andelys, de Bernay, de Bolbec, de Pont-Audemer et d'Yvetot.

Le projet de statut a été validé par le comité de pilotage Atoumod le 3 octobre dernier. Il est demandé aux membres du Conseil communautaire de bien vouloir :

- adhérer au Syndicat Mixte pour l'intermodalité des Transports en Haute-Normandie,
- approuver les statuts joints à la présente délibération,
- désigner 1 représentant titulaire et 1 représentant suppléant pour représenter le Grand Évreux Agglomération au sein de ce syndicat.

M. Guy LEFRAND

Pour compléter cette délibération, je vous informe que j'ai reçu la candidature, au poste de titulaire, de Mme Nicole Duranton et la candidature, au poste de suppléant, d'un membre de la 2^{ème} commission, Mme Francine Maragliano.

M. Nogarède.

M. Alain NOGARÈDE

Dans le cadre de la simplification administrative, je vous conseille de regarder les deux annexes. Il faut les regarder un moment pour les comprendre. S'agissant du financement, il est dit qu'il s'élève à 89 000 €, soit 3,14%. Il s'agit donc d'une opération de 2 834 000 €. Je m'interroge là-dessus, d'autant plus qu'à la page 6 de la convention on nous présente des pourcentages mais pas de total, ce qui n'est pas rassurant. Des pourcentages sont appliqués sur une somme que nous ne connaissons pas. La copie est un peu à revoir, ceci dit sans vouloir être l'empêcheur de tourner en rond. Disons 89 000 € et bon pour tout compte, cela ira bien, il ne faut pas aller chercher plus loin.

M. Guy LEFRAND

Sachant qu'il s'agit d'un syndicat, chacun a un pourcentage à payer.

M. Alain NOGARÈDE

Mais si je regarde à la page 6, à quoi correspondent les 40% ou les 0,06% ?

J'ai donc calculé. Si pour nous 3,14% correspondent à 89 000 €, alors le total est de 2,8M€.

M. Guy LEFRAND

Je vous le confirme. 3,14% est bien le montant de la cotisation proposée au GEA par le Conseil régional.

Mme Duranton, voulez-vous ajouter autre chose ? Non. Très bien.

Mme Caillat.

M. Gérard SILIGHINI

Non, c'est M. Silighini.

M. Guy LEFRAND

Pardon, excusez-moi.

M. Gérard SILIGHINI

Je prends de la place.

M. Guy LEFRAND

Profitez-en si votre voisine n'est pas là.

M. Gérard SILIGHINI

Pour compléter la question d'Alain Nogarède, et peut-être y répondre en partie, quelle réduction de coût cela engendre-t-il ? Je pense en particulier à la billettique pour Trans Urbain. En résumé, la question est bien celle-là puisqu'à partir du moment où nous avons Atoumod, la billettique devient une billettique unifiée, la communication une communication unifiée. Tel est le principe d'Atoumod, donc j'imagine que la dépense qui est évoquée là se traduit aussi par une économie sur nos dépenses.

M. Guy LEFRAND

Mme Duranton, avez-vous la réponse à cette question précise et fort judicieuse ?

Je pense que vos amis du Conseil régional ont dû l'étudier. Je vous propose de vous répondre par écrit, puisqu'apparemment nous n'avons pas la réponse ce soir sous nos yeux. Je m'engage, comme d'habitude, à vous répondre et à le faire par écrit sur cette économie réalisée grâce à Atoumod.

Mme Chargelègue.

Mme Simone CHARGELÈGUE

Merci M. le Président. Pour compléter ce que vient de dire Gérard Silighini, l'ensemble des services qui vont être inclus dans ce syndicat vont effectivement permettre de réaliser une économie, c'est-à-dire sur la communication et le système billettique, qui seront communs à l'ensemble de la Région Haute-Normandie et pris en charge par le syndicat. Je pense que cela fait donc partie des 89 000 € dont M. Nogarède semble penser qu'ils sont très chers.

M. Guy LEFRAND

Merci pour cette précision.

M. Alain NOGARÈDE

J'ai surtout calculé que le total était de 2,8M€.

M. Guy LEFRAND

M. Nogarède a calculé, et nous savons bien qu'il sait calculer, nous n'avons aucun doute là-dessus.

Je vais donc mettre aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

 **ADHERE** au Syndicat Mixte pour l'Intermodalité des Transports en Haute-Normandie



APPROUVE les statuts du Syndicat, **DESIGNE** Mme Nicole DURANTON, représentante titulaire et Mme Francine MARAGLIANO, représentante suppléante du Grand Evreux Agglomération au sein du Conseil syndical, **AUTORISE** M. le Président à demander à M. le Préfet de Région, Préfet de Seine Maritime, représentant de l'Etat dans la Région du siège du futur syndicat, la création du Syndicat Mixte pour l'Intermodalité des Transports en Haute Normandie, regroupant l'ensemble des autorités organisatrices des transports compétentes sur le périmètre de la Région Haute Normandie, **AUTORISE** M. le Président à signer tous les documents afférents à la présente adhésion

7 - ATOUMOD – Réseautique – Convention de groupement de commande

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, Mme Duranton.

Mme Nicole DURANTON

Il s'agit toujours d'Atoumod, mais avec une convention de groupement de commande.

Les Autorités Organisatrices de Transports (AOT) en Haute-Normandie ont signé en 2005 la charte pour le développement de l'intermodalité des transports publics de Haute-Normandie. Elles s'engagent à favoriser la mise en œuvre d'une billettique intermodale. Certaines d'entre elles sont ainsi groupées afin d'acquiescer et gérer ensemble le système billettique mutualisé et centralisé dénommé Atoumod, au moyen du montage suivant :

- un marché de fournitures billettiques, passé par un groupement de commandes entre neuf collectivités, coordonné par la Région ;
- deux marchés d'une durée de 4 ans, passés par un groupement de commandes entre onze collectivités et coordonné par la Région ;
- deux marchés d'une durée de 4 ans, passés par un groupement de commandes entre quinze collectivités et coordonné par la Région, attribués en juillet 2012 et portant sur des prestations d'exploitation commune du système billettique Atoumod.

L'ensemble des marchés passés seront transférés au syndicat mixte Atoumod.

Le dispositif Atoumod étant désormais pleinement opérationnel, il convient de renouveler les prestations réseautiques dont les marchés arrivent à leur terme le 22 août 2015 et le 30 novembre 2015.

La Région Haute-Normandie, le Département de Seine-Maritime, le Département de l'Eure, la CREA, etc. ont décidé de procéder à la constitution d'un nouveau groupement de commandes, au sens de l'article 8 du décret du 1^{er} août 2006 du Code des marchés publics, en vue de la passation de marchés de prestations réseautiques.

Les modalités de ce nouveau groupement de commande seraient les suivantes :

- Objet : groupement de commande pour l'achat et la fourniture de prestations et services réseautiques, permettant des économies d'échelle
- Le coordonnateur du groupement ayant la qualité de pouvoir adjudicateur est la Région Haute-Normandie. Le coordonnateur gère pour l'ensemble des AOT signataires. Il est notamment en charge de :
 - rédiger les pièces de la consultation ;
 - mener la consultation ;
 - organiser la consultation des entreprises et la sélection d'un ou de plusieurs candidats ;
 - signer les marchés ;
 - rédiger les rapports de présentation ;
 - faire toutes les démarches loyales pour les marchés publics.

La Commission d'Appel d'Offres chargée de choisir les titulaires des marchés est celle du coordonnateur.

En terme financier, les nouvelles modalités de financement du syndicat mixte ont pour conséquence la baisse de la part du GEA. Les nouvelles modalités financières indiquent une cotisation syndicale du GEA à hauteur de 89 000 € en année pleine.

Considérant :

- Qu'il convient de renouveler les prestations réseautiques indispensables au fonctionnement du dispositif Atoumod,
- Qu'un projet de convention de groupement de commandes entre les onze Autorités Organisatrices de Transports en Haute-Normandie citées ci-dessus prévoit, à cette fin, la conclusion de marchés et de leurs éventuels avenants, pour l'achat, la fourniture et la mise en œuvre de prestations de réseautique,
- Que conformément aux dispositions de la convention constitutive du groupement de commandes, la Région sera le coordonnateur du groupement de commandes,
- Que ces marchés seront à bons de commande,
- Que les membres du groupement prendront en charge pour leur part l'exécution administrative et financière de leur(s) marché(s) et de leurs éventuels avenants,
Il est demandé aux membres du Conseil communautaire de bien vouloir :
- autoriser le Président à signer la convention de groupement de commandes,
- habilitier le Président du Conseil Régional de Haute-Normandie à signer le ou les marchés, à bons de commandes,
- approuver l'ouverture d'une Autorisation d'Engagement sur le BP 2015 relative à l'achat, la fourniture et la mise en œuvre de prestations de réseautique.

M. Guy LEFRAND

Merci pour cette présentation complète.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

M. Silighini, un premier élément de réponse par rapport à votre question : la synthèse sur le fonctionnement fait apparaître, en année pleine, avant la création de ce syndicat mixte, un coût total de fonctionnement de 141 000 € et de 89 000 € après la mise en place de ce syndicat mixte, soit donc une économie d'environ 52 000 €.

Je vous ferai parvenir le tableau très précis, mais voilà aujourd'hui l'économie réalisée.

M. Gérard SILIGHINI

Je crois, M. le Président, que cela mérite d'être souligné. Ce dispositif qui a été initié par l'ensemble des partenaires sous la gouvernance de la Région est un dispositif qui va conduire à des économies de gestion et qui va surtout conduire à un bonus assez intéressant pour l'utilisateur. Je vais prendre l'exemple de quelqu'un qui part de Saint-Sébastien-de-Morsent pour aller au centre de Rouen ou un peu au-delà : il prend un titre de transport à Trans Urbain, puis un titre de transport au bus départemental ou au bus régional, puis un titre de transport à la CREA s'il veut se déplacer dans Rouen. Atoumod va permettre à des gens qui font cela régulièrement d'avoir un titre de transport une fois pour toutes qui intègre l'ensemble des déplacements de Saint-Sébastien jusqu'au déplacement interne à l'agglomération de Rouen, ce qui est, me semble-t-il, quelque chose d'important, d'autant plus que la mutualisation génère des marges d'économie d'argent public. Je crois qu'il faut souligner l'intérêt de ce genre de dispositif, même si, lorsque nous en entendons la présentation, cela peut sembler une usine à gaz.

M. Guy LEFRAND

Merci M. Silighini de nous proposer de voter ce que nous venons de voter, nous sommes donc effectivement tout à fait en phase, nous sommes d'accord avec tout cela.

Mme Nicole DURANTON

Pour répondre à M. Silighini, lors d'un précédent Conseil communautaire, j'avais présenté l'exemple que vous avez pris, et l'économie réalisée entre Saint-Sébastien et Rouen était d'environ 60 € sur un mois.

Le Conseil communautaire :

☞ **AUTORISE** le Président à signer la convention de groupement de commandes relative à l'achat, la fourniture et la mise en œuvre de prestations de réseautique entre les autorités organisatrices de Transport de Haute-Normandie, **HABILITE** le Président du Conseil Régional de Haute-Normandie à signer le ou les marchés, à bons de commandes, sans minimum ni maximum, d'une durée de quatre ans, pour l'achat de prestations de réseautique, ainsi que leurs éventuels avenants et **DECIDE** l'ouverture d'une Autorisation d'Engagement sur le BP 2015 relative à l'achat, la fourniture et la mise en œuvre de ces prestations

8 - Amélioration de la desserte d'Aviron – Expérimentation – Modification des horaires

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant.

Mme Nicole DURANTON

Il s'agit de l'amélioration de la desserte d'Aviron.

Depuis 2011, les services du GEA, de Trans Urbain et la commune d'Aviron travaillent sur ce projet d'amélioration de desserte de la commune.

Après plusieurs mois d'expérimentation, un premier bilan a été réalisé avec la commune le 15 mai 2014. Nous avons modifié les horaires qui ne convenaient pas aux usagers. Nous avons fait un second bilan le 25 octobre 2014, et forts de constater qu'il y avait une baisse de fréquentation, nous avons à nouveau revu les horaires. Nous avons organisé la semaine dernière une réunion publique avec les habitants et la commune d'Aviron pour annoncer aux usagers ces nouveaux horaires. Ces horaires seront applicables à compter du 5 janvier 2015. Il est rappelé que le coût estimé de l'expérimentation, plus de 60 000 €, avait déjà été intégré au budget 2015. Ce sera notre dernier ajustement. Nous ferons un bilan au mois d'avril, et si cela ne convient pas, je pense que nous arrêterons cette expérimentation, en accord avec la commune.

M. Guy LEFRAND

Très bien. M. Béhar.

M. Claude BÉHAR

Peut-être ne faudra-t-il pas faire un arrêt sec mais trouver une formule. Et peut-être cela doit-il s'inscrire dans une révision globale des déplacements de l'agglomération.

M. Guy LEFRAND

Merci. Je vais donc mettre aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **MODIFIE** les horaires de l'expérimentation de la desserte bus d'Aviron à compter du 5 janvier 2015 et **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout acte à passer avec Trans Urbain.

9 - Amélioration de la desserte de Normanville – Lancement d'une expérimentation

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, Mme Duranton.

Mme Nicole DURANTON

Nous sommes toujours dans les expérimentations, mais cette fois-ci à Normanville.

Depuis 2012, les services du GEA, de Trans Urbain et la commune travaillent sur une étude de desserte de la commune de Normanville. Nous avons étudié, en même temps, une desserte du Vieux Moulin à Gravigny, mais celle-ci a été abandonnée en accord avec M. le Maire de Gravigny, à la suite d'une réunion qui s'est tenue le 27 octobre 2014, compte tenu du coût important de la mise en place de cette desserte.

Pour Normanville, la commune s'est mobilisée sur cette étude d'amélioration de la desserte, d'autant qu'un nouveau lotissement doit voir le jour en 2016.

Après débat avec la commune lors de la réunion du 27 octobre, l'expérimentation proposée se détaille comme suit :

- Desserte par prolongement de la ligne 5 actuelle ;
- Points d'arrêt définis en accord avec la commune ;
- 2 allers et retours par jour, du lundi au samedi ;
- En dehors des dessertes bus, le taxi-bus restera disponible.

Vous disposez du schéma avec le prolongement de la ligne.

S'agissant du planning, de manière à laisser le temps de réaliser une communication efficace et de coupler le démarrage de cette expérimentation avec le lancement du nouveau réseau urbain, il est proposé que cette expérimentation démarre au 31 août 2015. Le coût estimé est de 10 248 €. Les arrêts ne sont pas aménagés lors de l'expérimentation. Il n'y a pas d'impact sur l'investissement au BP 2015.

Je rappelle, comme pour Aviron, que, dans le cadre des expérimentations de desserte, le coût est supporté par le GEA. En cas de création définitive des dessertes expérimentées, le GEA et la commune bénéficiaire de l'extension du service devront décider d'une révision du montant de l'attribution de compensation pour participation au coût. La commune de Normanville souhaite organiser une réunion publique pour informer ses habitants. Nous devons encore définir une date.

Il est proposé aux membres du Conseil de bien vouloir :

- expérimenter la desserte de la commune de Normanville selon les modalités citées ci-dessus à compter du 31 août 2015 ;
- autoriser Monsieur le Président à signer tout acte s'y rapportant ;
- intégrer cette expérimentation au contrat de DSP 2014/2020.

M. Guy LEFRAND

Merci. M. Brochot.

M. Bernard BROCHOT

Je n'ai pas bien suivi le dossier. J'aurai juste une question : pendant la durée de déplacement du bus, pourra-t-on malgré tout continuer à prendre le taxi-bus ou l'opération de taxi-bus sera-t-elle suspendue pendant ce laps de temps ?

Mme Nicole DURANTON

En fait, le bus roule la semaine et le week-end, lorsque le bus ne circule pas, les usagers prennent le taxi-bus.

M. Bernard BROCHOT

Ce n'est pas ma question. Il y a deux bus par jour. Pendant le temps de déplacement du bus, pendant sa période d'efficacité, quelqu'un peut-il malgré tout commander le taxi-bus ? Car évidemment personne ne va prendre le bus si nous autorisons pendant ce délai l'utilisation du taxi-bus. Dieu sait si je suis pour le taxi-bus mais il faut aussi être raisonnable. Si nous voulons faire une expérimentation de bus, ce que je souhaite bien évidemment, je pense qu'il faut annuler la possibilité de taxi-bus pendant ce temps-là.

Mme Nicole DURANTON

Le taxi-bus restera disponible.

M. Bernard BROCHOT

Pendant le déplacement du bus, le taxi-bus restera disponible ?

Mme Nicole DURANTON

En dehors des dessertes bus, le taxi-bus restera disponible.

M. Guy LEFRAND

En dehors des dessertes, donc seulement le week-end.

Mme Nicole DURANTON

C'est ce que je vous ai dit : il y aura le bus la semaine et le taxi-bus le week-end.

M. Guy LEFRAND

Nous sommes d'accord, la remarque de M. Brochot est bonne. Pas de taxi-bus pendant le bus et pas de bus pendant le taxi-bus !

Je vais donc mettre aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

*☞ **DECIDE DE LANCER une expérimentation de desserte bus de la commune de Normanville à compter du 31 août 2015, INTEGRE cette expérimentation au contrat de Délégation de Service Public 2014/2020, et AUTORISE Monsieur le Président à signer tout acte s'y rapportant à passer avec Trans Urbain et***

10 - Navette de soirée - Intégration au contrat de DSP et modification du parcours

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, Mme Duranton, toujours.

Mme Nicole DURANTON

Il concerne la navette de soirée, il s'agit de l'intégration au contrat de DSP et de la modification du parcours.

Les services de soirée ont été mis en place le 6 juillet 2012 pour une expérimentation qui devait durer jusqu'au 31 décembre 2012.

Quatre services étaient assurés par quatre bus qui desservaient les quartiers et les communes :

- La Madeleine et Nétreville ;
- Saint Michel et Gravigny ;
- Navarre et Arnières-sur-Iton
- Cambolle et Saint Sébastien-de-Morsent.

La fréquentation la plus importante ayant été constatée sur la desserte de La Madeleine/Nétreville, seule cette desserte a été poursuivie sur l'année 2013. Le contrat de délégation de service public ayant été prolongé jusqu'au 30 novembre 2014, la navette de soirée a été prolongée jusqu'au 30 novembre 2014, sous sa forme actuelle. L'estimation du coût unitaire est de 62 € HT environ par soir.

Aujourd'hui, cette navette de soirée centre-ville/La Madeleine/Nétreville ne fait pas partie de la nouvelle délégation de service public 2014/2020. Afin d'offrir une continuité de service jusqu'à la fin de la saison de basket 2014/2015, une prolongation a été négociée avec Trans Urbain. Cette formule permet de prolonger le service jusqu'au dernier match fin juin 2015. Cette navette peut également être mise en place, selon les mêmes modalités, pour d'autres manifestations, sportives ou culturelles.

Il est donc proposé aux membres du Conseil communautaire de bien vouloir :

- prolonger la navette de soirée jusqu'à la fin de la saison 2014/2015 selon le nouveau parcours proposé en l'intégrant au contrat de DSP 2014/2020 ;
- autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant et tout acte s'y rapportant.

M. Guy LEFRAND

Je vous remercie. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Le Conseil communautaire :

*☞ **PROLONGE** le fonctionnement de la navette de soirée Trans Urbain jusqu'à la fin de la saison de basket 2014/2015, selon le nouveau parcours proposé par les usagers, **INTEGRE** cette navette au contrat de Délégation de service public 2014/2020 et **AUTORISER** Monsieur le Président à signer l'avenant et tout acte s'y rapportant à passer avec Trans Urbain*

11 - Acquisition d'un minibus électrique (future navette centre-ville) - Convention d'achat GEA / Centrale d'Achat Transport Public d'AGIR (CATP)

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, Mme Duranton.

Mme Nicole DURANTON

Il concerne l'acquisition d'un minibus électrique pour la future navette en centre-ville et il s'agit d'une convention d'achat entre le GEA et la Centrale d'Achat Transport Public d'AGIR (CATP).

Dans le cadre du nouveau contrat de Délégation de Service Public 2014/2020 avec le délégataire Trans Urbain, il est prévu, au programme pluriannuel d'investissement du GEA pour l'année 2015, l'achat d'un minibus électrique. Ce minibus est nécessaire pour exploiter le nouveau réseau.

La centrale d'achat Transport Public d'AGIR (CATP) a été créée par des collectivités et des techniciens du transport public pour faciliter les procédures d'achat de produits et services en matière de transport public.

La CATP est considérée comme un « pouvoir adjudicateur », conformément à l'article 3 de l'ordonnance n° 20056649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics.

Le prix d'acquisition définitif du minibus sera défini au terme de la procédure de marché.

La ligne de centre-ville devant démarrer le 1er septembre 2015, il est impératif de pouvoir disposer du véhicule en amont. Aussi, le recours à la CATP permettrait de limiter les temps de procédure, une première mise en concurrence ayant déjà été faite.

Afin de lancer la procédure de marché avec la CATP, il est nécessaire de passer une convention d'achat.

Il est donc proposé aux membres du Conseil Communautaire de bien vouloir :

- décider l'adhésion du GEA à la CATP d'AGIR ;
- décider l'achat d'un minibus électrique auprès de la CATP ;
- autoriser Monsieur le Président à signer la convention relative à cette adhésion.

M. Guy LEFRAND

Merci. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

*☞ **DECIDE** l'adhésion du GEA à la CATP (Centrale d'Achat Transport Public) d'AGIR, **DECIDE** l'achat d'un minibus électrique auprès de la CATP (future navette du centre-ville) et **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention relative à cette adhésion et tout acte à intervenir dans le cadre de cette acquisition*

12 - Habitat privé – Programme d'Intérêt Général « lutte contre la précarité énergétique et l'habitat indigne » - Suivi animation – Aide aux travaux – Actualisation du plan de financement

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. Bourrellier.

M. Ludovic BOURRELLIER

Merci M. le Président. Mes chers collègues, bonsoir.

Nous vous proposons d'intégrer le Programme d'Intérêt Général (PIG), plus exactement nous nous inscrivons dans le Grenelle de l'environnement et notamment dans le programme national « Habiter mieux », qui est une sémantique qui correspond mieux que le PIG. Il s'agit de participer au volet « habitat privé », qui concerne la communauté d'agglomération d'Évreux, et d'intervenir sur la précarité énergétique, l'accessibilité (notamment celle du handicap) et l'habitat indigne. Cette politique communautaire a été initiée au mois de janvier-février 2014 avec le lancement de la dimension opérationnelle de ce dispositif. Nous sommes aujourd'hui dans la phase de validation, qui fait l'objet de la délibération de ce soir. L'Agglomération intervient sur deux volets, notamment sur celui de l'ingénierie, puisqu'il s'agit de montages de dossiers relativement importants et qu'il est nécessaire d'accompagner ces publics sur ce type de montage et leur indiquer le type de subventions dont ils peuvent être bénéficiaires, et par une subvention versée directement par le GEA auprès du bénéficiaire du dispositif. Ce Programme d'Intérêt Général, en particulier le volet « Habiter mieux », s'inscrit sur une période de deux ans, 2015-2016. Le programme est malgré tout ambitieux sur le territoire de l'agglomération, avec 196 logements sur ces deux ans. Sur ces deux ans également, s'agissant du volet financier, l'ingénierie et le volet d'aides directes apportées par l'Agglomération correspond à 358 000 €, soit un coût par logement de 1 827 €.

M. Guy LEFRAND

Merci M. Bourrellier.

Je vais donc mettre aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE**, dans le cadre du Programme d'Intérêt Général « lutte contre la précarité énergétique et l'habitat indigne », d'octroyer des aides aux propriétaires à hauteur de 280 400 €, maximum sur deux ans, **VALIDE** le coût du suivi animation du dispositif à hauteur de 176 740,80 €, **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention de programme à intervenir, à solliciter les subventions auxquelles le GEA peut prétendre au titre de cette opération et **AUTORISE** le principe de la fongibilité des enveloppes réservées entre les thématiques et les propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs

13 - SECOMILE – Commune de Guichainville – Construction de 19 logements individuels (15 PLUS et 4 PLAI) – Subvention communautaire

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. Bourrellier.

M. Ludovic BOURRELLIER

Il s'agit d'une subvention communautaire pour le bailleur social qu'est la SECOMILE sur la commune de Guichainville et afin de financer quatre logements sociaux de type PLAI.

M. Guy LEFRAND

Merci. Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **ACCORDE** à SECOMILE une subvention communautaire d'un montant total de 10 000,00 €, soit 2 500,00 € par logements PLAI, pour la construction de 47 logements collectifs

14 - SECOMILE – Commune de Guichainville – Construction de 19 logements individuels (15 PLUS et 4 PLAI) – Garanties communautaires

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. Bourrellier.

M. Ludovic BOURRELLIER

Il s'agit toujours de la SECOMILE et toujours de Guichainville. Il s'agit d'apporter la garantie communautaire sur un programme de 19 logements individuels à hauteur de 995 788,50 €.

M. Guy LEFRAND

Merci. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le Conseil communautaire :

☞ **ACCORDE** sa garantie à la SECOMILE, à hauteur de 50% d'un Prêt d'un montant total de 1 991 577.00 euros souscrit par l'organisme auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, pour financer la construction d'un parc social public, composé de 19 logements individuels situés résidence du Moulin à GUICHAINVILLE

15 - LOGEMENT FAMILIAL DE L'EURE – Commune de Saint Sébastien de Morsent – ZAC du Vallon Fleuri – Construction de 31 logements individuels PLUS – Garanties communautaires

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. Bourrellier.

M. Ludovic BOURRELLIER

Il s'agit encore d'une garantie communautaire, mais auprès du bailleur social qu'est le Logement Familial de l'Eure (LFE) et sur la commune de Saint Sébastien-de-Morsent, au niveau de la ZAC du Vallon Fleuri, pour un programme de 31 logements de type PLUS individuels.

M. Guy LEFRAND

Merci. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le Conseil communautaire :

☞ **ACCORDE** sa garantie au LOGEMENT FAMILIAL DE L'EURE pour le remboursement de la somme de 1 994 818.50 euros représentant 50% d'un Prêt d'un montant total de 3 989 637.00 euros souscrit par l'organisme auprès de la Caisse des dépôts et consignations, pour financer la construction de 31 logements collectifs locatifs PLUS au Vallon Fleuri à ST SEBASTIEN DE MORSENT

16 - LOGEMENT FAMILIAL DE L'EURE – Commune de Saint Sébastien de Morsent – ZAC du Vallon Fleuri – Construction de 8 logements collectifs PLAI – Garanties communautaires

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. Bourrellier.

M. Ludovic BOURRELLIER

Il concerne également le LFE, toujours sur la commune de Saint Sébastien-de-Morsent. Il s'agit d'apporter la garantie communautaire pour la construction de 8 logements PLAI collectifs.

M. Guy LEFRAND

Merci. Même vote ? Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le Conseil communautaire :

☞ **ACCORDE** sa garantie au LOGEMENT FAMILIAL DE L'EURE pour le remboursement de la somme de 407 794.50 euros représentant 50% d'un Prêt d'un montant total de 815 589.00 euros souscrit par l'organisme auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour financer la construction de 8 logements collectifs locatifs PLAI au Vallon Fleuri à ST SEBASTIEN DE MORSENT

17 - Commune de Gauciel – Construction de deux logements PLUS – Subvention communautaire

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. Bourrellier.

M. Ludovic BOURRELLIER

Il concerne une opération sur la commune de Gauciel. Dans le cadre du PLH encore en cours, que nous aurons à réviser dans les semaines et les mois qui viennent, la commune de Gauciel construit deux logements individuels en PLUS, et elle demande une subvention communautaire à hauteur de 10% du montant des travaux.

M. Guy LEFRAND

Merci. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le Conseil communautaire :

☞ **ACCORDE** à la Commune de Gauciel une subvention d'un montant de 31 980,00 € pour la construction de deux logements individuels locatifs PLUS

18 - Programme Local de l'Habitat – Fonds de Solidarité Habitat (FSH) – Abondement 2014

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. Bourrellier.

M. Ludovic BOURRELLIER

En matière de politique de l'habitat, le Conseil général de l'Eure gère le Fonds de Solidarité Habitat (FSH) qui est un outil important pour aider les familles susceptibles de se retrouver en difficulté face à la gestion de leurs loyers, de leurs factures énergétiques ou de la caution à présenter au moment de rentrer dans un logement. Le Conseil général de l'Eure demande donc au GEA de contribuer à ce fonds à hauteur de 32 254,40 €.

M. Guy LEFRAND

Merci. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** le versement de la somme de 32 254,40 € au Conseil Général de l'Eure pour le fonctionnement du Fonds de Solidarité Habitat

19 - Programme Local de l'Habitat – Association l'Abri – Foyer des Jeunes Travailleurs – Subvention de fonctionnement 2014

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. Bourrellier.

M. Ludovic BOURRELLIER

Il concerne l'association l'Abri. Il s'agit d'une aide individualisée du GEA. En effet, l'association l'Abri a fusionné avec l'ancienne association « Les Amis des Jeunes Travailleurs », qui était en grande difficulté et avait deux sites, l'un situé Avenue Foch à Navarre et l'autre rue Saint Germain à Navarre. L'Abri a repris cette activité mais, en contrepartie, elle a demandé à l'ensemble des partenaires avec lesquels elle a l'habitude de travailler, notamment le GEA, de contribuer financièrement sur la période 2011-2015 à l'activité du FJT au sein de l'Abri, pour lui permettre d'absorber le passif de l'association « Les Amis des Jeunes Travailleurs ».

Il était convenu de verser une somme de 15 000 € sur cette période, l'Abri demande à ce que le GEA apporte cette contribution de 15 000 € pour 2014.

M. Guy LEFRAND

Merci. Même vote ? Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Pardon, M. Silighini.

M. Gérard SILIGHINI

J'aurai une question. Avons-nous des informations complémentaires sur le futur Foyer des Jeunes Travailleurs qui avait été calé sur Pannette et qui, semble-t-il, n'est plus calé sur Pannette ? Sait-on où il va s'implanter ?

M. Guy LEFRAND

Il n'y a pas encore de décision définitive, mais j'ai rendez-vous demain matin très tôt avec des bailleurs sociaux et avec l'association l'Abri pour discuter de ce projet. Différentes propositions, différentes hypothèses ont été émises, et nous devons justement nous retrouver demain matin pour travailler sur ces différentes hypothèses. Voilà où nous en sommes.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** le versement de la somme de 15 000,00 € à l'Association l'Abri dans le cadre du Fonctionnement du Foyer des Jeunes Travailleurs, au titre de l'exercice 2014

20 - Gestion du site Lafayette - Délégation de gérance d'immeuble

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. Bourrellier.

M. Ludovic BOURRELLIER

Il s'agit du dossier de la Cité Lafayette.

Au mois de mars dernier, le GEA s'est rendu acquéreur de ce site auprès de l'État. Une fois cette transaction opérée, il fallait prendre en compte le fait qu'il y avait des locataires et des résidents sur le site, même s'ils sont encore peu nombreux, et il s'agissait pour le GEA devenu propriétaire du site, de gérer ces locataires. Le cœur de métier de l'Agglomération n'étant pas d'être syndicat de copropriété, il vous est proposé de passer par un prestataire, en l'occurrence la SILOGE, qui a bien voulu accepter cette proposition de gérer tout ce qui est perception des loyers, états des lieux, menus travaux etc. pour nous permettre de nous dégager de cette prestation.

M. Guy LEFRAND

Merci. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci M. Bourrellier.

Le Conseil communautaire :

☞ **AUTORISE** la délégation de la gérance des logements occupés du site de Lafayette à Evreux Saint Michel et **AUTORISE** le Président à **SIGNER** tout acte relatif à cette délégation de gérance

21 - Prix de l'eau et de l'assainissement – Année 2015

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant. La délibération que nous vous proposons, mes chers collègues, consiste à baisser pour 2015 de 5% le prix du mètre cube d'eau potable, qui passerait ainsi de 1,53 € à 1,45 €. Je voudrais vous dire quelques mots là-dessus.

Il faut peut-être commencer par rappeler que le GEA distribue une eau de grande qualité, propre à la consommation, saine, et c'est le principal avantage reconnu par l'ensemble des consommateurs aujourd'hui sur notre territoire. Cette eau est au-dessus de certaines normes de qualité. Le GEA y met pour cela les moyens et réalise nombre d'investissements importants, tels ceux qui ont été faits les années précédentes.

Ceci a conduit à augmenter progressivement le tarif de l'eau, qui est passé, par une progression lente, de 0,70 € en 2003 à 1 € en 2009, puis a ensuite explosé pour arriver aujourd'hui à 1,53 €.

C'est ce qui a également conduit, sous la mandature précédente, sans que l'on sache forcément toujours très bien où était placé le curseur, à contracter des emprunts entre 2009 et 2010, pour avoir une section d'investissement de l'eau en suréquilibre de 4M€. Par ailleurs, aujourd'hui, entre la moitié et le quart des budgets d'investissement ne sont pas exécutés. Je m'interroge donc sur la nécessité de contracter des emprunts, qu'il faut donc rembourser, pour des travaux qui ne sont pas exécutés alors même que, dans le même temps, le taux d'autofinancement dégagé est de 2,1 M€ et que nous avons un excédent de fonctionnement de plus de 500 000 €, toujours sur le budget annexe de l'eau bien évidemment.

L'eau, ainsi, ce sont 22 M€ de recettes, dont 7 récupérés des années précédentes, qui n'avaient pas été encaissés – nous allons avoir l'occasion d'y revenir. Pourtant, j'entends, je lis même parfois, y compris dans la presse, que les tarifs de l'eau devraient continuer d'augmenter de manière très sensible jusqu'en 2025.

Pour ma part, mes chers collègues, je vous propose de faire un choix différent, et c'est le sens de la délibération que je voulais vous proposer ici ce soir : faire le choix de l'intérêt général, en particulier de l'intérêt des habitants de notre territoire, et en particulier des habitants les plus en difficulté, qui aujourd'hui ont du mal à payer leur eau.

Si nous optons ce soir pour une baisse de 5% des tarifs de l'eau, c'est pour tenir compte de la réalité dans laquelle vivent nos concitoyens et leur rendre, une fois n'est pas coutume, un peu de pouvoir d'achat. Ils sont assaillis, ils le ressentent en tous cas comme tel, de taxes, d'impôts qui augmentent, tandis que les allocations diminuent, notamment en direction de la famille. Et, aujourd'hui, personne n'est à l'abri de cette précarité, notamment énergétique et en matière d'eau.

Je pense que nous devons ensemble décider que les habitants du GEA ne sont pas des vaches à lait qui doivent payer l'eau plus cher qu'elle ne nous coûte et nous servir à avoir des matelas que nous ne savons pas aujourd'hui utiliser, notamment sur l'investissement.

Je pense que nous devons être justes sur le prix de l'eau, comme dans toutes nos décisions, pour tous les habitants du GEA. Ce n'est pas un vœu pieux, c'est une réalité.

En accord avec le vice-président chargé des finances, nous souhaitons baisser le prix de l'eau de 5% cette année et le stabiliser sur les deux années qui viendront, de manière à ce que nous n'ayons pas à nous mettre en difficulté pour les années qui viennent.

Comment allons-nous absorber, mes chers collègues, cette baisse, cette diminution du prix de l'eau ? D'abord, en accentuant les efforts que nous portons actuellement – et je remercie Guy Dossang et ses services – sur la facturation pour être au plus juste dans le montant des factures que reçoivent les habitants du GEA. Vous le savez, nous en avons déjà beaucoup parlé ici, il y a encore des marges de progression, il y a encore des factures trop tardives qui nous restent à éponger, mais les services y travaillent avec sérieux. Je le dis et je le redis, sous couvert du vice-président chargé de l'eau et de l'assainissement, nous aurons résorbé les retards de facturation d'eau à la fin de l'année 2015.

L'objectif, ensuite, sur 2016 est de passer à la mensualisation, qui sera le seul moyen pour nos concitoyens de payer au plus juste le prix de l'eau, et en temps réel, de manière à ne pas avoir des retards qui s'accumulent parfois au-delà des 6 mois normaux, à 8 ou 9 mois voire plus, et de manière à éviter de mettre les uns et les autres en difficulté.

Nous avons également l'objectif d'accentuer la radio-relève puis la télé-relève, qui commencent à se mettre en place aujourd'hui avec les nouveaux compteurs : ils permettront aussi de mieux gérer les consommations, et donc de mieux gérer les factures.

Je suis persuadé, mes chers collègues, que l'année 2015 doit être une année charnière sur l'eau. C'est une année où, enfin, les habitants vont recevoir des factures qui correspondent à ce qu'ils ont consommé – pas à des estimations – tous les six mois, comme cela est prévu, puis tous les mois, avec un coût de l'eau qui corresponde réellement à ce dont nous avons besoin pour préparer ensemble l'avenir tant sur le fonctionnement que sur l'investissement.

Ce que je vous propose de voter ce soir, ce n'est pas un pari, ce n'est pas un jeu politique, comme certains voudraient essayer de le faire croire, c'est le fruit d'une vraie volonté, d'une volonté politique parfaitement assumée de tenir compte des besoins de chacun de nos concitoyens.

M. Nogarède.

M. Alain NOGARÈDE

Je suis souvent intervenu pour que nous parlions de l'eau, en évoquant que ce dossier était un dossier sensible pour les habitants de l'agglomération, et je ne peux que me féliciter aujourd'hui de voir que nous allons baisser le prix de l'eau. Je veux surtout me féliciter que nous nous organisions maintenant pour avoir une facturation normale pour les habitants. Le dossier de l'eau et de l'assainissement va donc rentrer dans l'ordre. Pour cela, il faudra bien évidemment continuer au quotidien à surveiller la facturation. Il ne s'agit pas de faire dans un an un constat tout à fait déplorable et d'annoncer que rien n'aura avancé et n'aura été fait. Ce serait catastrophique. Il faudra bien suivre ce dossier.

Il faudra évidemment maintenir ce prix de l'eau le plus bas possible, voire ne plus l'augmenter dans des proportions démesurées, mais nous aurons sans doute une vingtaine d'investissements à faire, certains très lourds. Cela va des fuites d'eau à la protection des captages, à l'assainissement etc.

Nous aurons au moins vingt dossiers très importants nécessitant des études importantes. En matière d'investissement, il faudra peut-être avoir un investissement cadré dans le temps, ne pas faire d'à-coups, et chaque fois que nous aurons un investissement, il s'agira de mesurer son impact sur le fonctionnement de l'eau ou de l'assainissement. Des priorités telles que le chlore, une question de santé, et le problème de l'eau dans les canalisations en plomb doivent être traitées. Il faudra réduire les fuites d'eau, un autre impératif. Et je crois qu'il sera nécessaire de raccorder un maximum de gens à la station d'épuration pour avoir un plus grand nombre d'abonnés. Ce sont trois chantiers prioritaires. Quant aux autres chantiers, qui sont aussi prioritaires, nous les étalerons dans le temps. Je note qu'il y a tout de même 2% d'augmentation sur les compteurs.

Il faudra aussi regarder la part fixe par rapport à l'eau consommée. Si vous n'avez pas d'eau consommée, si vous avez 20 m³, alors vous avez l'eau la plus chère du monde, parce que la part fixe représente énormément. Il faudra donc regarder cela aussi, c'est mathématique, il s'agit de croiser deux courbes et de les croiser au bon moment. Ce n'est pas très compliqué, je pourrai aider les services s'ils le veulent.

Revenons à ce prix de l'eau. Restons à ce prix, et continuons dans les années qui viennent à essayer de rester au même niveau, voire de le baisser. Je pense que nous pourrions le baisser encore.

M. Guy LEFRAND

Merci M. Nogarède, je suis très embêté, il y a juste un point sur lequel je ne suis pas d'accord avec vous, c'est sur l'augmentation des compteurs. En effet, le tarif d'abonnement ne bouge pas de 2014 à 2015, donc il n'y a pas d'augmentation de 2% sur les compteurs ni sur l'assainissement qui reste stable.

M. Alain NOGARÈDE

De 2013 à 2014.

M. Guy LEFRAND

« Mais ça, c'était avant, et c'est pas fini ! »

Merci. M. Silighini.

M. Gérard SILIGHINI

M. le Président, je me réjouis, comme Alain Nogarède, même si, personnellement, je ne proposerai pas mes services, l'eau n'étant pas exactement la compétence que j'ai le plus développée. Je me réjouis, comme Alain Nogarède, du fait que nous en arrivions à la mensualisation rapidement, à une facturation qui repose sur le réel et non plus sur l'estimation. J'ajouterai que je crois que les bailleurs sociaux ont également un effort à faire pour essayer d'individualiser la mesure, ce qui sera aussi quelque chose d'important pour les locataires. Je me réjouis aussi d'ailleurs que nous puissions baisser le tarif de l'eau. C'est bien. Ce n'est pas énorme, mais je suppose que vous n'avez pas les moyens de faire énorme. Il est vrai qu'au bout du compte, cela représente 8 à 9 € par an et par foyer pour une base de consommation de l'ordre d'une centaine de mètres cubes. Cela reste 8 à 9 €, et je sais qu'il y a, parmi nos concitoyens, des foyers où l'on compte les centimes, donc je ne discute pas cela.

Néanmoins, je ne voudrais pas que nous en arrivions par la suite à une nouvelle augmentation qui serait rendue nécessaire par des investissements eux aussi nécessaires. Alain Nogarède a cité un certain nombre de choses : la qualité des réseaux, qui effectivement sont assez vieillissants et pour lesquels nous voyons de plus en plus souvent intervenir les services des eaux afin de réduire telle ou telle fuite, et la qualité des réseaux en terme de santé publique, car à partir du moment où il y a encore du plomb, nous sommes confrontés à un vrai problème de santé publique. Donc j'aimerais savoir si nous sommes aujourd'hui suffisamment informés sur l'état de ces difficultés – le réseau, son état et sa qualité ? Avons-nous suffisamment d'informations sur les investissements et le volume des investissements que cela pourrait engendrer ? Car cet investissement doit bien sûr être pris en compte, même si j'entends bien que les investissements prévus n'ont été consommés qu'à 25, 30 ou 40% - je n'ai pas retenu le chiffre que vous avez donné tout à l'heure, mais il est de cet ordre de grandeur. Si nous sommes confrontés d'une part à un problème de santé publique aussi significatif que le plomb, d'autre part à des fuites qui finalement conduisent à un gaspillage difficilement acceptable, il faut peut-être quantifier, se donner les moyens, s'il y a urgence, de mettre en œuvre ces investissements non plus à 20, 30 ou 40% mais à 100%. D'où ma question : avez-vous anticipé tout cela avant de dire que nous n'avions pas de besoins ? Ce qui est grosso modo ce que vous êtes en train de dire. Il serait extrêmement délicat, me semble-t-il, pour l'ensemble du Conseil d'Agglomération et pour vous que, après avoir baissé de 9 ou 10 € par an et par foyer moyen du GEA la facture d'eau, vous soyez contraint ensuite de repartir sur une augmentation, et une augmentation lourde, pour répondre à ces besoins qui n'auraient pas été suffisamment quantifiés aujourd'hui. Personnellement, je pars du principe que vous faites cette proposition en disposant de tous ces éléments, et que vous allez pouvoir nous les donner – si ce n'est maintenant, peut-être un peu plus tard, je peux l'entendre. Je vais voter cette délibération, parce que je ne vais pas m'opposer à cette économie que vous faites faire aux ménages, mais j'attire votre attention sur ce risque et j'attire votre attention sur le fait que ce risque a été largement, très largement évoqué – je pense que le président de la commission des finances pourra le confirmer – lors de la commission des finances. D'ailleurs, dans mon souvenir – mais ma mémoire n'est peut-être pas bonne – je crois que nous ne l'avons pas voté parce que nous n'étions pas arrivés à un consensus suffisant au sein de cette commission.

Je vais donc voter aujourd'hui cette proposition, je ne vois pas de raison de ne pas restituer un peu d'argent aux habitants du GEA, mais en attirant vraiment votre attention, car si nous n'avons pas d'éléments suffisamment précis sur les investissements futurs, sur les investissements urgents, et en particulier par rapport à ce problème de santé publique qu'évoquait Alain Nogarède sans le pointer vraiment comme je viens de le pointer, peut-être courez-vous le risque de proposer une augmentation un peu plus tard.

M. Guy LEFRAND

Merci M. Silighini. Nous avons évidemment travaillé sur ce sujet. On ne baisse pas aujourd'hui impunément un tarif, fût-il celui de l'eau, sans en mesurer toutes les conséquences. C'est aussi pour cela que nous nous sommes réunis en séminaire, avec Guy Dossang et Bruno Groizeleau, et avec les services techniques.

Aujourd'hui, nous savons que l'ensemble des investissements nécessaires pour remettre à niveau toutes les infrastructures d'eau et d'assainissement s'élèvent à près de 100 M€. Nous savons exactement où nous en sommes. Nous savons quel est notre potentiel. C'est aussi la raison pour laquelle cette baisse de 5% proposée du prix de l'eau s'accompagne d'une stabilisation sur 2016 et 2017, je le dis officiellement. Il s'agissait d'un engagement dont nous avons besoin, justement pour être tranquilles sur les années qui viennent.

Notre objectif est également d'avoir un meilleur rendement. Il faut bien se rendre compte que, depuis quelques années, nous avons emprunté de l'argent qui n'était pas utilisé à ce pour quoi il devait l'être, donc commençons par utiliser ce dont nous disposons, limitons cet emprunt, essayons d'éviter ces frais financiers qui finalement aujourd'hui ont permis d'emprunter et d'avoir des disponibilités au niveau de l'Agglomération mais pas pour ce à quoi elles étaient prévues. Rien que là-dessus, les économies engendrées vont nous permettre de nous y retrouver par rapport à ce prix.

Bien évidemment, nous avons des objectifs en matière de santé publique aussi ambitieux sinon plus que ce qu'ils étaient, puisque notre objectif est de passer, au moins dans un premier temps, d'un taux de réalisation de 40% à un taux de près de 80%. Tels sont les objectifs que nous nous sommes fixés, nous avons eu l'occasion d'en parler. Par exemple, dans une ville que je connais bien qui est Évreux, l'objectif dans un quartier tel que Saint Michel est la disparition totale du plomb. Nous le ferons par des opérations bien ciblées, bien précises, bien claires. Nous avons poursuivi les opérations que vous aviez commencé à mener sur le Clos Vironvay, par exemple.

Il ne s'agit donc pas, avec cette baisse du prix de l'eau – peut-être trop modérée, mais baisse malgré tout – de diminuer la résolution des problèmes de santé publique ni de diminuer les investissements, bien au contraire. Nous avons ce matelas d'investissement, nous avons cette récupération sur les retards de facturation, qui vont nous permettre de partir d'un budget virtuel vers un budget réel, et donc de travailler beaucoup plus efficacement. Donc, j'entends vos remarques, évidemment elles sont justifiées, nous nous les sommes posées, nous avons longuement travaillé sur ce sujet, tant en Bureau communautaire qu'en Bureau restreint, et avec les services, c'est pourquoi je suis particulièrement serein pour vous proposer cette délibération aujourd'hui.

Je vous redonne la parole.

M. Gérard SILIGHINI

J'aurai juste une question complémentaire car je vois que M. Groizeleau va prendre la parole et je suppose qu'il aura les éléments pour me répondre. Si nous tablons sur les chiffres que vous nous avez donnés qui sont de 22 M€, dont 15 M€ aujourd'hui et 7 M€ de factures en retard, le manque à gagner se situe donc entre 750 000 € et 1,1 M€ pour le service des eaux de l'Agglomération. Avons-nous aujourd'hui une estimation assez fiable de ce qui reste comme factures en retard, c'est-à-dire de ce qui peut permettre finalement d'assurer des financements sur 2016-2017 ?

M. Guy LEFRAND

Je vais donner la parole à Bruno Groizeleau, mais soyons très clairs entre nous : pendant plusieurs années, le GEA a trop fait payer les habitants pour leur eau. Nous en sommes là. Aujourd'hui, nous sommes en capacité de baisser le prix de l'eau notamment parce que, pendant des années, nous n'avons pas été en capacité de réaliser les investissements programmés. L'objectif est aujourd'hui de revenir à niveau, de garder un niveau correct tant pour les habitants que pour l'Agglomération, tout en ayant un programme beaucoup plus ambitieux sur la réalisation des travaux.

M. Groizeleau.

M. Bruno GROIZELEAU

Deux petits commentaires.

S'agissant du manque à gagner, il est moindre, parce que, dans tous ces millions, il y a aussi la partie assainissement et la partie abonnements. Le manque à gagner, si nous pouvons l'appeler ainsi, serait à peu près de 380 000 € sur les – 5% que nous allons faire.

Bien sûr, nous avons fait des plans. Nous avons eu un débat, et pour ma part, en tant que vice-président aux finances, j'ai mis la question que vous posez sur la table, M. Silighini, à savoir : Sommes-nous capables de tenir sur la longueur ? N'allons-nous pas être obligés d'augmenter au-delà des deux ans ? Nous avons bien regardé les investissements.

Comme le dit Alain Nogarède, nous avons regardé ce qui était important pour étaler davantage ces investissements. Il faut dire aussi que, sur la partie investissement, nous mettons environ 15 M€ pour le budget 2015 et nous ne pouvons réaliser que 30%. Il y a d'abord ce que nous pouvons faire, puis il y a l'effet prix : nous nous apercevons que dans les appels d'offres, les prix sont aujourd'hui inférieurs à ce que nous pensions, donc nos budgets sont un peu gonflés. Ensuite, sur la partie fonctionnement, nous avons nettoyé les tuyaux – c'est le cas de le dire – en 2014 et nous avons passé en pertes 276 000 €. Cette année, dans le budget, nous étions prêts à remettre une somme en pertes, mais avec l'amélioration de la facturation, avec la mensualisation à partir de 2016, nous ne devons plus avoir de telles sommes à mettre à la poubelle. L'effort qui est fait portera donc sur une meilleure gestion, et cela est réalisable sur 2015 et se maintiendra sur 2016 et 2017.

Voilà ce que je peux dire.

M. Guy LEFRAND

J'aime bien quand vous parlez, M. le Vice-président, on a l'impression de comprendre les finances.

Je vais donc mettre aux voix cette délibération. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie, mes chers collègues.

Le Conseil communautaire :

☞ **FIXE** le prix du m³ d'eau potable à **1,45 € HT**, **FIXE** le prix du m³ d'eau assaini à **2,31 €** et **FIXE** le tarif des abonnements ainsi qu'il suit :

Compteurs	Tarifs annuels 2013 H.T. pour l'abonnement	Tarifs annuels 2014 H.T. pour l'abonnement	Tarifs annuels 2015 H.T. pour l'abonnement	
			Abonnement pour branchement actif	Branchement fermé
Diamètre 12 mm	60,48 €	61,69 €	61,69 €	30,84 €
Diamètre 15 mm	60,48 €	61,69 €	61,69 €	30,84 €
Diamètre 20 mm	107,81 €	109,97 €	109,97 €	54,98 €
Diamètre 30 mm	168,34 €	171,71 €	171,71 €	85,85 €
Diamètre 40 mm	227,51 €	232,06 €	232,06 €	116,02 €
Diamètre 60 mm	480,42 €	490,03 €	490,03 €	245,01 €
Diamètre > 60 mm	899,52 €	917,51 €	917,51 €	458,76 €

22 - Tarifs d'intervention du service « eau potable » - Revalorisation 2015

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. Dossang.

M. Guy DOSSANG

Il vous est proposé de revoir les tarifs d'intervention des services d'eau potable.

Il est proposé d'appliquer à partir du 1^{er} janvier 2015 une revalorisation des tarifs de 0,9% correspondant à l'inflation estimée pour 2015. Dans tous ces tarifs, il y a le déplacement des véhicules, les interventions de la pelle sur pneus et des minipelles, etc. Je ne vais pas tous les relire, vous les avez. Ils comprennent tout ce qui est pièces détachées au niveau des poteaux d'incendie, les remplacements des compteurs ou des modules détériorés. Les 4^{ème} et 7^{ème} commissions ont rendu un avis favorable. Il vous est donc demandé de décider l'application de ces tarifs à compter du 1^{er} janvier 2015.

M. Guy LEFRAND

Merci. M. Nogarède.

M. Alain NOGARÈDE

Merci M. le Président. 0,9%, je trouve cela pas mal. En revanche, je ne suis pas persuadé que ce soit le bon chiffre pour l'inflation estimée en 2015, il est plutôt aux alentours de 0,4%, peut-être même plus bas. Je reconnais tout de même que 0,9% représente déjà un effort par rapport aux 2% systématiques des années précédentes.

M. Guy LEFRAND

Merci. Ce n'est pas nous qui avons estimé l'inflation. Je vous entends sur le fait que les experts se trompent à chaque fois qu'ils proposent quelque chose, néanmoins nous avons bien dû nous baser sur quelque chose et comme vous le dites fort justement – et je vous en remercie – par rapport aux + 2% systématiques auxquels il était procédé auparavant, je trouve qu'il s'agit là aussi d'un effort de rationalisation des coûts et de protection de nos concitoyens. M. Camoin a demandé la parole.

M. Emmanuel CAMOIN

J'avais juste une petite question sur les articles 16 et 17, notamment la mise en place des modules radio. Cela me semble effectivement une bonne idée. Cela aura-t-il à terme un aspect contraignant pour l'utilisateur ou cela relèvera-t-il du choix de l'utilisateur ?

J'en arrive aux remplacements de compteurs, visés par l'article 17 qui précise que cela sera établi en fonction de ce qui incombe à l'abonné. Qui aura la charge du remplacement du compteur si ce dernier n'est pas conforme pour recevoir un module radio ?

M. Guy LEFRAND

Merci. M. Dossang.

M. Guy DOSSANG

Le changement de compteur est gratuit pour l'abonné, y compris la cible. Je rappelle que les compteurs, de toute façon, ne peuvent pas durer plus de 15 ans. Nous les changeons à partir de 10 ans. Aujourd'hui, quand le fontainier passe et s'aperçoit qu'un compteur n'a pas de cible et qu'il a moins de 5 ans, il le change systématiquement.

M. Guy LEFRAND

Merci. Je vais donc mettre aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Le Conseil communautaire :

☞ **REVALORISE de 0,9% les tarifs d'intervention du service Eau potable pour l'année 2015**

23 - Tarifs d'intervention du service « assainissement collectif » - Revalorisation 2015

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. Dossang.

M. Guy DOSSANG

Il s'agit à présent des tarifs d'intervention du service « assainissement collectif ». De la même façon, il est proposé d'appliquer à partir du 1^{er} janvier 2015 une revalorisation de 0,9% sur les différents tarifs de l'assainissement.

M. Guy LEFRAND

Merci. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le Conseil communautaire :

☞ **REVALORISE de 0,9% les tarifs d'intervention du service Assainissement collectif pour l'année 2015**

24 - Tarifs d'intervention du service « assainissement non collectif » - Revalorisation 2015

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. Dossang.

M. Guy DOSSANG

Concernant l'assainissement non collectif, il est également proposé, à partir du 1^{er} janvier, une revalorisation de 0,9%.

En revanche, il est à noter une légère modification à la ligne 2 « Tarifs de la redevance pour les avis émis dans le cadre de l'instruction des demandes de permis de construire ». Conformément à la réglementation, dans le cadre de demandes de permis de construire, le SPANC émet un avis sur la filière d'assainissement individuelle proposée. Cet avis est ensuite obligatoirement intégré dans le dossier de demande de permis de construire. À l'issue de la construction, qui intervient souvent plusieurs mois après, le SPANC est tenu de contrôler la bonne exécution des travaux. Jusqu'alors, un seul tarif définissait le coût global de la prestation. Or, l'expérience a montré que de nombreuses demandes n'aboutissaient pas, ce qui ne permettait donc pas au SPANC de facturer la première partie de ses prestations. Il est ainsi proposé, à partir de 2015, de dissocier les coûts de contrôle de la conception et le contrôle de la réalisation.

En 2014, vous aviez « contrôle du neuf, conception et réalisation » à 169,90 € ; il est proposé en 2015 de couper en deux et de faire « le contrôle de la conception » à 85,71 € (avec +0,9%) et « le contrôle de la réalisation » à 85,71 € également.

M. Guy LEFRAND

Merci. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le Conseil communautaire :

☞ **REVALORISE de 0,9% les tarifs d'intervention du service assainissement non collectif pour l'année 2015**

25 - Opérations de travaux sous charte qualité assainissement

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. Dossang.

M. Guy DOSSANG

Ce dossier concerne les opérations de travaux sous charte qualité d'assainissement.

A partir du 1^{er} janvier 2015 et dans le cadre de son 10^{ème} programme d'intervention, l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) conditionne ses aides financières aux collectivités territoriales, au strict respect de la charte qualité pour les opérations de travaux de réseaux d'assainissement.

En effet, l'AESN considère que les réseaux d'assainissement posés sous charte qualité présentent moins de défauts que les autres, pour un coût équivalent. Ainsi ne seront désormais éligibles que les opérations ayant respecté les 5 principales étapes suivantes de la charte :

1. Délibération de la collectivité précisant son engagement à travailler sous charte qualité ;
2. Réalisation des études préalables ;
3. Dévolution des marchés au « mieux disant » pour les prestations ;
Cette disposition implique que le prix des prestations ne constitue pas le critère prépondérant dans le choix de l'entreprise, la valeur technique de l'offre devenant le critère prépondérant de l'attribution ;
4. Les chantiers devront bénéficier d'une période de préparation ;
5. Les ouvrages réalisés doivent faire l'objet de contrôles par un organisme accrédité indépendant de l'entreprise qui les a réalisés.

Il est donc demandé au Conseil communautaire de bien vouloir :

- approuver l'adoption de la charte qualité assainissement,
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à généraliser l'application de la charte qualité des réseaux d'assainissement à toutes les opérations communautaires qui feront l'objet d'une demande de subvention à l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

M. Guy LEFRAND

Merci. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Le Conseil communautaire :

☞ **ADOpte** la charte qualité assainissement pour les opérations de réseaux d'assainissement susceptibles d'être financées par l'Agence de l'Eau et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à généraliser l'application de la charte qualité des réseaux d'assainissement à toutes les opérations communautaires qui feront l'objet d'une demande de subvention à l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

26 - Règlement de distribution d'eau potable - Modification des articles 10 et 44-2

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. Dossang.

M. Guy DOSSANG

Il s'agit du règlement de distribution d'eau potable, avec la modification des articles 10 et 44-2.

Dans l'article 10, il est spécifié que : « *Les abonnements pour les appareils implantés sur le domaine public appartenant notamment aux catégories suivantes : bornes fontaines, fontaines et prises publiques, lavoirs, abreuvoirs, urinoirs publics, bouches de lavage, d'arrosage, sont consentis gracieusement aux communes ou aux établissements publics. L'eau consommée par ces appareils fera l'objet d'un comptage.*

Les opérations de surveillance, vérification, entretien et réparation des appareils publics mentionnés ci-dessus sont à la charge du bénéficiaire de l'abonnement. »

Or, pratiquement, seuls les appareils de défense extérieure contre l'incendie bénéficient aujourd'hui de cette gratuité d'abonnement. Il est donc proposé de modifier l'article 10 ainsi qu'il suit : *Les abonnements des seuls appareils de défense extérieure contre l'incendie implantés sur le domaine public sont consentis gracieusement aux communes ou aux établissements publics. L'eau consommée par ces appareils fera l'objet d'un comptage et d'une facturation.*

L'article 44-2, en cas de remboursement :

Aujourd'hui les abonnés ont un délai de 5 ans pour effectuer une réclamation concernant leur facturation. Il serait pertinent ramener ce délai à 2 ans car les services d'eau et d'assainissement ne peuvent remonter que 2 ans en arrière les consommations des abonnés qui ne se seraient pas fait connaître auprès du service.

En conséquence, il est indispensable d'actualiser le règlement de distribution d'eau potable, selon les modifications proposées ci-dessus.

Il est donc demandé au Conseil de modifier le règlement de distribution d'eau potable aux articles 10 et 44-2.

M. Guy LEFRAND

Merci. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **MODIFIE** les articles 10 et 44-2 du règlement de distribution d'eau potable ainsi qu'il suit :

- **Article 10** : *Les abonnements des seuls appareils de défense extérieure contre l'incendie implantés sur le domaine public sont consentis gracieusement aux communes ou aux établissements publics. L'eau consommée par ces appareils fera l'objet d'un comptage et d'une facturation.*
 - **Article 44-2** : *En cas de remboursement : aujourd'hui les abonnés ont un délai de 5 ans pour effectuer une réclamation concernant leur facturation. Il serait pertinent ramener ce délai à 2 ans car les services d'eau et d'assainissement ne peuvent remonter que 2 ans en arrière les consommations des abonnés qui ne se seraient pas fait connaître auprès du service.*
-

27 - Lutte contre l'incendie - Appareils publics situés sur le domaine public des communes – Proposition de convention d'entretien par le GEA

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. Dossang.

M. Guy DOSSANG

Il concerne la lutte contre l'incendie et les appareils publics situés sur le domaine public des communes. Depuis la délibération du Conseil communautaire en date du 10 octobre 2013, les interventions du Grand Évreux Agglomération pour l'entretien des ouvrages de défense incendie sont facturées aux communes.

Ainsi, les communes désireuses de faire appel aux prestations de la régie travaux du service eau potable, reçoivent, préalablement aux travaux, un devis équivalent aux montants cumulés des pièces de rechange nécessaires, de la main d'œuvre et du déplacement des engins, le cas échéant.

Un projet de convention annuel de prestation de services pour l'entretien des poteaux incendie est aujourd'hui proposé, afin de contractualiser le mode d'intervention de la régie eau potable à une échelle annuelle, plutôt qu'au coup par coup.

La convention vous est proposée dans le projet de délibération.

Ce qu'il faut retenir peut-être se trouve en page 5 : les travaux à la charge de la commune et les prestations de maintenance à la charge du GEA :

- Le SDIS réalisant actuellement une campagne annuelle de contrôle de débit/pression, il est convenu que la vérification du niveau de performance de chaque appareil reste à charge de la commune. Le désherbage ou la taille des haies aux abords immédiats des poteaux sont réalisés par la commune.
- En revanche, les prestations de maintenance sont à la charge du GEA.

Les prestations de maintenance préventive comprennent :

- le contrôle visuel du poteau (accessibilité, état général) ;
 - l'ouverture et la fermeture des vannes et vérification du fonctionnement de chaque appareil ;
 - la vérification du clapet ;
 - la vérification du bon fonctionnement de la vidange de chaque appareil ;
- J'insiste sur ce point. J'ai eu le cas dans ma commune, souvent on ne le voit pas du tout mais les boutons de vidange fonctionnent mal, l'eau part dans la nature, et on se demande où sont les coûts.
- le graissage ;
 - la mise en place d'une signalétique.

M. Guy LEFRAND

Merci. M. Nogarède.

M. Alain NOGARÈDE

En ce qui concerne les poteaux d'incendie, notamment pour les très petites communes qui n'ont pas un budget très conséquent, dans le cadre de la solidarité du GEA, s'il y a des demandes particulières et dans des cas très spécifiques, l'Agglomération pourrait apporter une aide à ces communes et à ces maires, qui se voient avec une obligation sans pouvoir rien faire, et sans que nous appelions cela un fonds de concours, car cela ouvrirait la porte à tout. Pourquoi ne pas apporter une aide ponctuelle du GEA à un maire d'une petite commune dotée d'un budget très faible qui aurait un besoin en matière de protection contre les incendies ?

M. Guy LEFRAND

Merci. M. James.

M. Jean-Claude JAMES

Au niveau des communes rurales, les poteaux d'incendie ne pourraient-ils pas être sécurisés ? Chez moi, j'ai une consommation importante à cause des gens du voyage qui se branchent dessus, qui s'en fichent, passez-moi l'expression. Nous appelons les services de l'Agglomération pour venir s'occuper de cela. Mais que fait-on ? Qu'il s'agisse de gens du voyage, de bagarre ou de fous, il faut peut-être aussi faire quelque chose parce que ces poteaux d'incendie ne sont pas sécurisés et tout le monde peut pomper dessus.

M. Guy LEFRAND

Il faut que nous puissions y accéder très rapidement, c'est la définition même de la défense incendie.

M. Dossang, vous avez peut-être des réponses plus précises sur le sujet.

M. Guy DOSSANG

Le souci, c'est que les gens du voyage ou autres ont toutes les clés pour les ouvrir, donc il n'est pas facile de les sécuriser.

M. Guy LEFRAND

La meilleure solution serait peut-être de les faire payer systématiquement.

M. Guy DOSSANG

Cela arrive. J'ai eu la surprise un jour de trouver 58 caravanes sur mon terrain de football, j'étais très content. Je suis allé les voir puisqu'effectivement ils s'étaient branchés sur l'eau. Après discussion avec le pasteur, nous avons réussi à négocier une enveloppe pour la consommation d'eau et d'électricité.

M. Guy LEFRAND

Je vais mettre aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le Conseil communautaire :

☞ **APPROUVE** la mise en œuvre de conventions annuelles d'entretien à passer avec les communes membres du GEA qui souhaitent lui confier l'entretien des appareils publics de lutte contre l'incendie situés sur leur domaine, et **AUTORISE** Monsieur le Président à **SIGNER** les conventions à intervenir pour (les tarifs appliqués sont les tarifs d'intervention du service d'eau potable délibérés annuellement)

28 - Vente d'eau potable à Avrilly - Convention GEA / Commune d'Avrilly

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. Dossang. C'est votre soirée, M. Dossang.

M. Guy DOSSANG

Il concerne la vente d'eau potable à la commune d'Avrilly, avec une convention entre le GEA et la commune d'Avrilly. Lors de la création de la Communauté d'Agglomération d'Évreux, une convention pour la distribution d'eau potable des habitants de la commune d'Avrilly a été contractée avec effet au 1er janvier 2002. Cette convention qui prévoit des reconductions tacites et une actualisation des tarifs est devenue obsolète. Ainsi, le tarif de base est de 0,33€/m³ HT auquel s'ajoutent des révisions de prix selon des index devenus obsolètes. A titre d'information, la convention prévoit que ce soit le service facturation du GEA qui assure la relève et la facturation de l'eau potable distribuée. Les interventions de la régie eau potable du Grand Évreux Agglomération qui impactent l'amélioration du service, telles que les changements de compteurs, la pose de cibles de radio relève sont rémunérées et facturées à la commune d'Avrilly, y compris la main d'œuvre. Les interventions lors des astreintes sont payantes conformément aux tarifs délibérés. D'un commun accord avec la commune d'Avrilly, il convient de reprendre les termes de cette convention, ainsi que les tarifs, pour les mettre en adéquation avec ceux en vigueur au Grand Évreux Agglomération. Le tarif est de 0,74 € pour tenir compte de tous les frais de fonctionnement de l'eau comparés aux 25 000 m³ qu'Avrilly utilise.

M. Guy LEFRAND

Merci. Je vais donc mettre aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le Conseil communautaire :

☞ **ADOpte** le projet de convention réactualisé à passer avec la commune d'Avrilly pour la distribution d'eau potable à la commune par le GEA, et **AUTORISE** le Président à signer cette convention et les éventuels avenants à intervenir.

29 - Assainissement collectif d'Avrilly – Convention GEA/ Commune d'Avrilly

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. Dossang.

M. Guy DOSSANG

Toujours avec la commune d'Avrilly, il s'agit de la convention concernant l'assainissement collectif. Nous avons la même chose. Ici, le tarif est de 1,72 €.

M. Guy LEFRAND

Merci. Même vote, mes chers collègues. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le Conseil communautaire :

☞ **ADOpte** le projet de convention réactualisé à passer avec la commune d'Avrilly pour la collecte, le transport et le traitement des eaux usées de la commune assurés par le GEA, et **AUTORISE** le Président à signer cette convention et les éventuels avenants à intervenir.

30 - Fourniture d'eau entre le Syndicat d'Eau du Roumois et du Plateau du Neubourg (SERPN) et le GEA - Convention

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant. M. Dossang, toujours.

M. Guy DOSSANG

Il concerne la fourniture d'eau entre le Syndicat d'Eau du Roumois et du Plateau du Neubourg (SERPN) et le GEA. Actuellement, le GEA et le SERPN procèdent régulièrement à des échanges d'eau potable selon leurs besoins. Il est proposé d'encadrer les modalités de ces échanges à travers une convention définissant les conditions administratives, techniques et financières de ces échanges. Il s'agit notamment :

- du calcul des volumes a évolué suite à la mise en place des compteurs généraux à l'entrée des communes bordant le GEA ;
- de la durée de la convention est fixée à 5 ans ;
- de définir la quantité et de la qualité d'eau achetée dans le cadre de cette vente en gros – qui est d'environ 100 m³/jour
- du prix du m³ - qui serait de 0,285 €.

M. Guy LEFRAND

Merci. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le Conseil communautaire :

☞ **ADOpte** les termes de la convention relative la fourniture d'eau à passer avec le Syndicat d'Eau du Roumois et du Plateau du Neubourg et **AUTORISE** Monsieur le Président du Grand Evreux Agglomération ou son représentant à signer la convention à intervenir ainsi que les avenants éventuels à intervenir (les deux collectivités procèdent régulièrement à des échanges d'eau potable selon leurs besoins)

31 - Travaux de la Déviation Sud-ouest - Échange d'informations sur la qualité de l'eau avec la DREAL-HN - Modification de la supervision et de l'automate de l'unité de traitement d'eau potable - Prise en charge par la DREAL Haute-Normandie - Convention

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. Dossang : les échanges d'informations sur la qualité de l'eau avec la DREAL.

M. Guy DOSSANG

Ce dossier concerne les travaux de la déviation Sud-ouest et l'échange d'informations sur la qualité de l'eau avec la DREAL. Il est nécessaire de procéder à la modification de la supervision et de l'automate de traitement d'eau potable, avec une prise en charge par la DREAL Haute-Normandie.

Dans le cadre de la réalisation de la déviation Sud-ouest d'Évreux et de l'application de l'arrêté du 17 juin 2013, le Grand Évreux doit transmettre les bilans de surveillance de la qualité brute issue de l'installation d'eau potable à une fréquence bimensuelle pendant toute la durée des travaux.

Lors du dernier comité technique du 27 juin 2014, la Police de l'Eau a sollicité la DREAL pour bénéficier d'un accès quotidien, via une plateforme dématérialisée, aux données d'exploitation existantes afin de mieux mesurer l'éventuel impact des travaux sur la turbidité des forages. Pour cela, le GEA doit apporter des modifications techniques sur les installations existantes par le biais de travaux sur les équipements d'automatisme existants. Le chiffrage de cette prestation s'élève à 7 170 €, pris en charge totalement par la DREAL.

M. Guy LEFRAND

Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le Conseil communautaire :

☞ **ACCEPTE** les termes de la convention à passer avec la DREAL HN pour le financement (7 170 €), par cette dernière, des modifications à apporter à la supervision et à l'automate de l'Unité de Traitement de l'Eau Potable, afin de permettre un échange d'informations sur la qualité de l'eau brute à l'occasion des travaux de la Déviation Sud-Ouest, et **AUTORISE** Monsieur le Président du Grand Evreux Agglomération ou son représentant à signer la convention.

32 - SPANC – modification du règlement d'assainissement non collectif

M. Guy LEFRAND

Le dossier du SPANC, M. Dossang.

M. Guy DOSSANG

Il s'agit de la modification du règlement d'assainissement non collectif.

Le règlement du Service Public d'Assainissement Non Collectif opposable à ce jour a été délibéré en Conseil d'Agglomération le 10 septembre 2007.

L'arrêté du 7 septembre 2009 relatif au contrôle et aux prescriptions techniques des installations a été modifié respectivement par deux arrêtés du 7 mars 2012 et du 27 avril 2012.

Il convient donc de modifier le règlement d'assainissement non collectif du GEA pour le mettre en adéquation avec les évolutions législatives et réglementaires, afin notamment :

- de définir les périodicités de contrôles et de fonctionnement, exigence du Grenelle 2 ;
- d'intégrer des zones à enjeux afin d'inciter le maximum d'usagers à réhabiliter leurs installations défectueuses.

Les textes publiés différencient d'une manière plus explicite les installations neuves de celles qui sont existantes. L'arrêté « prescriptions techniques » du 7 mars 2012 s'applique uniquement aux installations nouvelles (neuve ou à réhabiliter). Il comporte quelques modifications significatives, par exemple que le dimensionnement repose maintenant sur le principe simple et unique qu'une pièce principale est équivalente à un habitant. En revanche, pour le nouvel arrêté « contrôle » du 27 avril 2012, le changement est radical puisqu'il abroge celui du 7 septembre 2009. Au niveau national, un important travail a été réalisé par le comité de direction du Plan d'Action National pour l'Assainissement Non Collectif afin de proposer un règlement type à l'ensemble des SPANC français. C'est ce document de base qui vous est présenté, adapté au contexte local. Il intègre l'ensemble des nouveaux textes réglementaires. Plusieurs variantes ont été proposées et analysées par les membres de la 4^{ème} commission lors de la séance du 2 décembre 2014.

La partie sur les réhabilitations sous maîtrise d'ouvrage publique a été extraite volontairement. Elle sera intégrée dans un nouveau modèle de convention « études et travaux » qui sera prochainement soumis à la validation du Conseil communautaire. Le choix des variantes : La première concerne l'article 10.2 – Examen du projet par le SPANC. Les élus ont opté pour la variante B qui correspond à la non systématisation des visites lors de l'instruction des attestations de conformité des projets d'assainissement.

La seconde concerne l'article 13.2 – Périodicité de contrôle. Quatre variantes étaient proposées aux élus et les élus ont opté pour la variante D proposant une périodicité identique de 8 ans pour tous les usagers.

Sachant que depuis sa création, le SPANC fonctionne avec une redevance annuelle, la variante D est la plus adaptée afin de maintenir l'équité de traitement entre tous les usagers du SPANC. En effet, la redevance annuelle a été prévue pour une périodicité de contrôle de 8 ans. La variante D s'adapte au fonctionnement du SPANC du Grand Evreux Agglomération sans impacter d'une manière trop importante les finances et les moyens humains.

M. Guy LEFRAND

Merci. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

M. De Langhe. Je suis désolé, j'ai fait voter trop vite.

M. Christian DE LANGHE

Étant donné que nous ne contrôlons plus systématiquement les installations neuves, je voulais savoir où nous mettons le curseur entre une installation neuve et une installation ancienne ? 5 ans, 10 ans, 15 ans ? Car nous savons pertinemment que certaines installations neuves réalisées ne sont pas conformes et, qu'au bout de 5 ans, des personnes appellent pour une réhabilitation. D'où ma question : où met-on le curseur ? 5 ans, 10 ans, 15 ans ? Nous allons payer des choses alors que nous n'avons pas à le faire.

De par mon métier je peux le constater, dans le cas de transactions, il y a un contrôle obligatoire pour la vente. Si ce contrôle dit qu'il faut réhabiliter l'installation dans l'année, les deux ans, les trois ans, le futur acquéreur se sert de ce rapport pour négocier le prix de vente, mais aucun contrôle n'est fait ensuite pour vérifier que l'installation a été modifiée. Il y aurait un moyen facile de le vérifier, par le biais des notaires qui pourraient le notifier à l'Agglomération.

M. Guy LEFRAND

Merci. M. Dossang.

M. Guy DOSSANG

Nous sommes tout à fait d'accord. Et, au niveau des notaires, ce sera très pratique.

M. Christian DE LANGHE

Et la réponse à ma première question ? A partir de quelle durée de vie d'un assainissement considère-t-on qu'il n'est plus neuf ? J'ai le cas dans ma commune : une installation neuve a été contrôlée non conforme, et nous en restons là.

M. Guy LEFRAND

Je pense qu'il s'agit d'un sujet important. Une bonne question.

M. Guy DOSSANG

Je vous répondrai par écrit plus précisément.

M. Guy LEFRAND

Je pense que c'est un vrai sujet qui vaut la peine que nous fassions attention à cela.

Merci. M. Dossang, vous avez terminé votre longue série.

Le Conseil communautaire :

☞ VALIDE les modifications à apporter au règlement d'assainissement non collectif telles que ci-après : non systématisation des visites lors de l'instruction des attestations de conformité des projets d'assainissement, et périodicité de contrôle des installations d'assainissement non collectif de 8 ans pour tous les usagers

33 - Coûts d'interventions du Service Voirie et du Service Propreté - Revalorisation pour l'année 2015

M. Guy LEFRAND

Nous allons donc passer la parole à M. Molina.

M. Michel MOLINA

Mesdames, Messieurs, dans le même esprit que pour les travaux d'assainissement mais pour les travaux de voirie, il s'agit ce soir de revaloriser par cette délibération, pour l'année 2015, de 0,9% les tarifs horaires réalisés par la régie de la voirie.

M. Guy LEFRAND

Merci. 0,9%, même débat que tout à l'heure.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ REVALORISE de 0,9% les tarifs d'intervention des services Voirie et Propreté pour l'année 2015.

34 - Évreux - Aménagement des abords de la Cathédrale - Travaux sur la rue Charles Corbeau - Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage - Modification de la délibération 4 du 17 janvier 2013

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. Molina.

M. Michel MOLINA

Cette délibération est ancienne. Il s'agit de modifier la délibération du 17 janvier 2013 qui concernait la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage accordée à la Ville d'Évreux pour les travaux de la rue Charles Corbeau et dans le cadre de l'aménagement des abords de la Cathédrale. En effet, la délibération autorisait Mme Christine Fessard, 1^{ère} vice-présidente, à signer la convention à passer avec la Ville. Or, à ce jour, la convention n'a pas été signée, et il convient donc de modifier la délibération de l'époque, qui était nominative, afin d'autoriser le 1^{er} vice-président du GEA à signer la convention formalisant cette délégation. Il s'agit donc d'une régularisation administrative.

M. Guy LEFRAND

En fait, il y a eu une petite erreur puisque la délibération était nominative au lieu d'être liée à la vice-présidence elle-même. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Le Conseil communautaire :

☞ **MODIFIE** la délibération 4 du 17 janvier 2013 et **AUTORISE** le 1^{er} Vice-président du GEA à **SIGNER** la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage à passer avec la ville d'Evreux, pour les travaux effectués par elle sur la voirie de la rue Charles Corbeau à l'occasion du projet d'aménagement des abords de la Cathédrale d'Evreux

SETOM - Augmentation des tarifs - Motion du GEA

M. Guy LEFRAND

Le dossier suivant va nous amener à parler du service gestion des déchets. Je vais peut-être commencer par quelques mots sur le SETOM avant de vous donner la parole, M. le Vice-président. Je pense que nous avons tous, les uns et les autres, entendu parler du SETOM dans cette enceinte comme dans d'autres, nous avons eu l'occasion de l'évoquer à la dernière Conférence des Maires. Je voudrais simplement rappeler que, le vendredi 5 décembre, le SETOM a réuni son comité syndical et présenté son débat d'orientations budgétaires en même temps qu'il présentait, malheureusement, ses hausses tarifaires. Je voudrais revenir très rapidement, mes chers collègues, sur quelques points. Tout d'abord, depuis les élections de mars 2014, les élus du GEA ont toujours défendu une certaine vision de ce que devait être la gouvernance du SETOM, et nous en avons suffisamment parlé ensemble dans cette enceinte : d'abord une gouvernance apaisée, ensuite une gestion assainie et transparente, et enfin un syndicat mixte au service des collectivités membres et non des collectivités au service du syndicat.

Le moins que l'on puisse dire, c'est que nous n'avons guère été entendus par les dirigeants du SETOM, et je vous rappelle que nous avons été moqués, y compris dans la presse, voire quasiment menacés de diffamation, lorsque nous avons expliqué qu'il y avait une mauvaise gestion du SETOM, jusqu'à ce qu'on nous explique, au dernier comité syndical, que, comme la gestion avait été mauvaise, il fallait boucher les trous. De fait, le projet de budget qui a été présenté à ce comité syndical du 5 décembre, semble enfin tenir compte de ce que nous disons depuis des mois, c'est-à-dire une situation financière qui avait jusqu'alors été cachée aux EPCI membres du SETOM, de même que la situation écologique, dont j'ai parlé à plusieurs reprises, sur l'Ecoparc de Mercey, et pour lequel le SETOM a dû emprunter plusieurs millions d'euros afin de se mettre enfin en conformité avec les injonctions de l'État. Si nous ne devons, mes chers collègues, ne retenir qu'un seul chiffre du SETOM – parce que nous avons tendance à en être abreuvés –, je dirais 3 millions d'euros. 3 millions d'euros étalés sur quatre ans pour remettre d'aplomb les finances du SETOM. C'est ce qui nous est promis.

Pour 2015, l'ensemble des collectivités membres du SETOM doivent mettre la main à la poche à hauteur de 2,2M€. Pour les années 2016 et 2017, et je cite le compte rendu du SETOM, « *il faut reconstituer des provisions adaptées, 500 000 € chaque année* ». 2018 et 2019, il s'agit de constituer des provisions nécessaires pour faire face aux risques d'exploitation des sites de traitement avec, là encore, une hausse pour chaque année de plus de 400 000 €. Je pense, et nous avons eu l'occasion déjà d'en débattre, que ces sommes avancées, ces 3 millions d'euros, n'ont qu'un seul objectif : renflouer un syndicat mixte en fâcheuse posture financière en faisant payer les membres de ce syndicat. En ce qui nous concerne nous, précisément, l'Agglomération d'Évreux, les estimations donnent une hausse de plus de 800 000 € rien que sur l'année 2015.

Il est, pour donner un ordre d'idée, de 760 000 € pour la CAPE. À cela s'ajoute bien évidemment, parce qu'il faut bien s'amuser un peu, l'augmentation de 22 à 25% en moyenne des différentes prestations fournies aux habitants. Le SETOM nous propose donc, pour 2015, 800 000 € d'argent frais à leur offrir, presque 900 000 €, et une augmentation des tarifs de 22 à 25% pour nos habitants.

Globalement, nous allons être très clairs, il s'agit, pour sauver le SETOM, de couler les collectivités, toutes les collectivités, que ce soient les communautés de communes ou les communautés d'agglomération comme la nôtre, alors même que nous avons des obligations légales à respecter, que nous réalisons des efforts considérables pour pallier la baisse programmée de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), que nous nous sommes engagés à ne pas accroître la pression fiscale sur les ménages et sur les entreprises, parce que ces ménages et ces entreprises font la vie de notre territoire. Alors, aujourd'hui, on essaie de faire porter les torts à l'Agglomération d'Évreux. On entend dire : « La ruine du SETOM, les tarifs qui augmentent, c'est la faute d'Évreux et de son chauffage urbain. » Je rappellerai juste une chose : le chauffage urbain de la Ville d'Évreux est un budget annexe du SETOM qui n'a rien à voir avec les chiffres qui nous sont annoncés ici. La hausse de 3 M€ concerne le budget principal du SETOM et en aucun cas ne concerne le budget annexe du chauffage urbain qui lie, malheureusement, le SETOM et la Ville d'Évreux. Alors, on nous parle de 3M€, mais pourquoi pas 4 ? Pourquoi pas 5 ? Où cette histoire va-t-elle s'arrêter ? Je vous propose donc, mes chers collègues, très solennellement, ce soir, après que cela a été adopté en Conférence des Maires, de voter une motion, qui vous est remise sur table. Cette motion propose de refuser de répercuter sur le budget du GEA, et par voie de conséquence sur sa population, ces augmentations de tarifs intenable et inacceptables. Nous ne pouvons pas, nous n'avons pas financièrement, nous n'avons pas éthiquement les moyens aujourd'hui de céder aux oukases du SETOM. Pour autant, nous devons avancer sur ce dossier. Ce que nous souhaitons et que nous demandons depuis que nous sommes élus, tous ensemble, tous élus de ce Conseil d'Agglomération, c'est de pouvoir travailler dans la transparence et, enfin, dans la sérénité. Il est indispensable, pour cela, de rétablir de bonnes relations et, en tous cas, de renouer le dialogue. Nous avons nos représentants, élus au Bureau du SETOM, et qui, pour certains d'entre eux, nous représentent au niveau du conseil syndical. Ils ont aujourd'hui la plus grande difficulté à se faire entendre par les responsables du SETOM. Je vous propose donc de demander la tenue d'un comité syndical extraordinaire du SETOM afin que l'ensemble des présidents des collectivités financeurs soient enfin reçus et entendus pour faire valoir l'intérêt général de leurs habitants. Je pense, par exemple, à Gérard Volpatti, président de la CAPE, qui ne siège pas au SETOM : il a le droit et le devoir de pouvoir se faire entendre. Lors de notre récente Conférence des Maires, l'idée de prendre conseil, avant peut-être de nous tourner vers la justice, a été évoquée par plusieurs maires. Je pense que c'est une bonne idée, mais je crois que le GEA ne doit pas le faire tout seul dans son coin, c'est pourquoi je vous demande, par cette motion, de m'autoriser à entamer des échanges avec les autres EPCI membres du SETOM afin de partager ensemble notre position et, s'il le faut, pour coordonner une action commune par toutes voies ou par toutes possibilités de recours nécessaires, et je pense bien évidemment, vous l'avez compris, comme cela a été évoqué en Conférence des Maires, à la justice. Je crois que nous sommes aujourd'hui à un carrefour, nous allons avoir à travailler sur le débat d'orientations budgétaires, nous allons avoir très rapidement à voter notre budget. Notre budget est intenable avec ces plus de 900 000 € supplémentaires en année pleine, sans compter les 25% d'augmentation. (Si j'avais en tête 800 000 €, c'est parce que nous pouvons payer sur 14/12^{ème}. Ces 800 000 € représentent donc ce que cela nous coûterait réellement sur 2015, même si l'augmentation globale demandée est de près de 950 000 €. Nous aurions sur 2015, pour être tout à fait objectifs et dans la transparence des chiffres que souhaite notre 1^{er} vice-président, à payer 800 000 €. M. le Vice-Président, vous voulez ajouter quelque chose.

M. Bruno GROIZELEAU

Après une augmentation de 200 000 €, que nous avons eue en budget supplémentaire, sur l'année 2014.

M. Guy LEFRAND

M. De Langhe.

M. Christian DE LANGHE

Si je comprends bien, le SETOM nous a présenté depuis des années déjà des comptes insincères.

M. Guy LEFRAND

Oui, clairement.

M. Christian DE LANGHE

Cela est complètement répréhensible.

M. Guy LEFRAND

Bien sûr, c'est bien pour cela que je vous parle de justice.

M. Christian DE LANGHE

S'il y a des élus qui s'occupaient de cette gestion, ils doivent démissionner.

M. Guy LEFRAND

Cela a effectivement été abordé en Conférence des Maires, M. De Langhe, mais nous ne pouvons pas aujourd'hui obliger des gens régulièrement élus au comité syndical à démissionner, sauf effectivement à ester en justice, à nous réunir avec les responsables des EPCI voisins et à prendre langue très rapidement avec le Préfet, qui lui aussi a un poids important à porter sur ce sujet. Le micro de Mme Caillat s'allume, donc ce doit être M. Silighini. Ce n'est pas grave, prenez deux micros.

M. Gérard SILIGHINI

Un seul me suffit, je peux même forcer la voix, si vous le voulez.

M. Guy LEFRAND

Non, non, c'est bon, je vous crois.

M. Gérard SILIGHINI

J'aurai juste deux questions, parce que je connais assez mal le SETOM et je connais assez mal sa gestion, je ne suis que depuis très peu suppléant au conseil syndical et je n'ai évidemment jamais été conduit à suppléer. Un audit extérieur a-t-il été fait ? Et si oui, en avons-nous eu communication ? Dans le cas contraire, est-il possible de demander quelque chose de cette sorte, soit à la Chambre régionale des Comptes, soit simplement un audit extérieur ? Après tout, nous pouvons convaincre le SETOM de faire cela. Deuxième question : serait-il pensable de demander au président ou au Bureau du SETOM de venir expliquer la situation telle qu'ils la voient de leur côté devant le Conseil communautaire ? Cela pourrait être une façon aussi d'établir un dialogue.

M. Guy LEFRAND

Merci. Il a d'ores et déjà été proposé au Président Jacob de venir. Je parle sous le contrôle des conseillers de l'Agglomération qui sont au comité syndical. Cela a déjà été demandé. Et vous me confirmez qu'un audit est en cours aujourd'hui. Je crois que nous avons bien conscience que le SETOM a été très mal géré, et d'ailleurs le directeur général a été remercié. Il a été remplacé par l'ancien directeur des affaires financières. Pour remercier le directeur des affaires financières d'avoir mal géré, on l'a nommé directeur général du SETOM, c'est vous dire si je suis optimiste sur l'avenir du SETOM. Ce que je vous propose aujourd'hui dans ce cadre, c'est que vous m'autorisiez au nom du GEA à rencontrer mes collègues présidents d'EPCI. Il va falloir que nous échelonnions cette dette sur une durée beaucoup plus longue que ce qui nous est demandé. Les comptes ont été épluchés par les conseillers syndicaux, par M. le Vice-président chargé des finances : il apparaît que le SETOM a fait un emprunt à très court terme pour avoir à payer peu d'indemnités et qu'il nous demande à nous de payer cet emprunt à très court terme. Je pense qu'une des solutions possibles sera peut-être de négocier un emprunt à beaucoup plus long terme pour que nous puissions absorber cette somme énorme qui nous est demandée aujourd'hui. Je pense que nous avons besoin, comme vous le disiez, de travailler sur cet audit et sur la sincérité des comptes, nous avons besoin de rencontrer le Président Jacob, mais nous avons besoin de le rencontrer, me semble-t-il, avec l'ensemble des présidents d'EPCI qui sont aujourd'hui à peu près tous d'accord sur la nécessité de ne pas accepter ces augmentations qui, je le répète, ne sont pas tenables au budget de l'Agglomération d'Évreux, sauf à supprimer de nombreuses activités de l'Agglomération d'Évreux. 800 000 € sur 2015, 930 000 € en année pleine, sont intenable aujourd'hui dans un budget. Nous évoquions tout à l'heure le débat d'orientations budgétaires et les investissements, nous avons les plus grosses difficultés aujourd'hui à boucler notre budget. 800 000 € sont intenable pour le GEA.

M. Nogarède.

M. Alain NOGARÈDE

Deux choses. Il va falloir trouver une solution. Le SETOM, ce doit être 255 communes et ce sont tout de même les ordures ménagères : nous n'allons pas rester avec nos ordures ménagères chez nous sans les brûler, il faudra bien trouver une solution à l'instant T (audit...). Puis, il y a l'instant T+1, ce qui peut être très court, quatre mois par exemple. Je crois qu'il faudrait, comme nous avons des assistants maîtres d'ouvrage, que nous ayons en plus de celui qui s'occupe du budget du SETOM un assistant maître budget, un assistant financier. Je ne suis pas favorable aux bureaux d'études, vous le savez, mais nous pourrions avoir quelqu'un que nous rémunérerions peut-être sur l'année 80 000 €, une somme de cet ordre-là. Ce qui veut dire qu'avec un cabinet, nous aurions toujours quelqu'un, une personne indépendante du SETOM, qui pourrait venir deux ou trois jours par semaine pour ne s'occuper que des comptes du SETOM. Je pense qu'il faut qu'il y ait quelqu'un d'extérieur qui nous suive et que nous mettions, en résumé, ce budget sous tutelle. 80 000 € sont un détail par rapport à ce qu'il va falloir payer, je peux vous le dire. Il faut que ce budget soit sous tutelle afin que nous y remettions de l'ordre. Voilà à l'instant T+1.

M. Guy LEFRAND

T', en fait.

M. Alain NOGARÈDE

Oui. Il ne faut pas perdre de vue une chose. J'ai demandé, quand nous avons voté ici au départ les impôts, si vous saviez que sur la feuille d'impôts, il y avait la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, on m'a dit : oui. Ce qui veut dire que nous n'augmentons pas les ordures ménagères. Ce qui veut dire qu'il faut prendre cet argent sur le budget général et le réduire d'autant.

M. Guy LEFRAND

Eh oui, vous avez tout compris, M. Nogarède, comme d'habitude.

M. Alain NOGARÈDE

Merci de me le dire quand même.

M. Guy LEFRAND

Un mot avant de redonner la parole à M. Silighini. Je vais prendre un exemple tout de même, parce qu'il faut à un moment que nous soyons très précis.

L'ancien directeur général du SETOM, homme brillantissime s'il en est puisqu'il a fait dépenser des millions d'euros en pure perte, a été placé par le président et le Bureau du SETOM en congé spécial. Que veut dire « congé spécial » ? Cela veut dire que l'ancien directeur général du SETOM, M. Nazon, en remerciement de sa piètre capacité à gérer, bénéficie d'un « golden parachute » puisqu'il reste chez lui jusqu'à la retraite, pendant des années, payé à ne rien faire. Cela s'appelle un « golden parachute ». Je vais finir par devenir un affreux anarchiste mais je pense que ce type de décision au sein du SETOM doit être remis en cause. Nous ne pouvons pas accepter une gestion du SETOM qui permette à quelqu'un qui a complètement échoué dans sa mission de rester tranquillement chez lui à toucher des milliers d'euros tous les mois, juste pour profiter aux dépens du contribuable, aux dépens des habitants de l'agglomération d'Évreux et des autres. Je ne suis pas sûr que, si nous racontons cela dans la presse ou ailleurs, cela soit très bien accepté par nos habitants. Nous ne pouvons pas accepter ce mode de gestion.

M. Silighini.

M. Gérard SILIGHINI

M. le Président, je ne défendrai personne mais je n'attaquerai personne non plus. S'agissant du directeur général dont vous nous dites qu'il va rester pendant de nombreuses années payé à ne rien faire grâce à un « golden parachute », je ne connais pas son âge, donc je suis incapable de vous dire combien de temps cette situation va durer.

M. Guy LEFRAND

Trois ans.

M. Gérard SILIGHINI

En tous cas, je sais une chose : je ne suis ni juge ni membre d'un conseil de discipline de la fonction publique territoriale. Alain Nogarède a parlé d'or. Il a dit que le SETOM, c'était le traitement des ordures ménagères pour un nombre de communes considérable. Ce sont nos ordures ménagères, et nous ne pouvons pas les laisser, effectivement, en tas quelque part, cela ferait désordre. Je ne sais pas s'il faut faire une mise sous tutelle. Pour ce faire, je crois qu'il y a des procédures réglementaires et légales extrêmement rigides.

M. Guy LEFRAND

Cela dépend du Préfet.

M. Gérard SILIGHINI

C'est une chose qui dépend du Préfet et de la Chambre régionale des Comptes. Il y a donc aujourd'hui, me semble-t-il, une phase où nous sommes contraints au dialogue parce que la situation est extrêmement difficile. Qu'un conseil syndical extraordinaire soit demandé, cela me paraît, compte tenu de ce que vous nous dites, légitime ; qu'à ce conseil syndical soient présents des présidents d'EPCI qui ne sont pas délégués, je dirais pourquoi pas ? Mais, en tous cas, je crois qu'il ne faut peut-être pas allumer trop fort le feu – s'agissant d'incinération, on pourrait penser que oui – au moment de ce dialogue, et peut-être faut-il adosser ce dialogue sur un audit dont, si j'ai bien compris, nous attendons les résultats. Ce n'est peut-être pas la peine de sortir les flingues avant. Aujourd'hui, je ne pense pas que nous soyons en mesure de savoir s'il y a des détournements de fonds, de l'incompétence, etc. Je ne sais pas. Compte tenu de ce qui m'est dit, quand j'entends qu'il y a une très mauvaise gestion, que quelqu'un a été écarté et que ce quelqu'un bénéficie d'un « golden parachute », je me dis que, dans la gamme, il peut y avoir des situations difficiles, de mauvaises anticipations, effectivement une gestion calamiteuse – cela fait partie des possibles – et peut-être du judiciaire. Aujourd'hui, nous sommes incapables de le dire, donc je crois qu'il faut du dialogue et encore du dialogue. Un dialogue ferme, peut-être. Mais, en tous cas, il ne me paraît pas utile aujourd'hui de jeter en pâture telle ou telle personne du SETOM.

M. Guy LEFRAND

Qui ne fait plus partie du SETOM mais payé, malgré tout, par le SETOM.

Écoutez, il ne s'agit pas de mettre des gens en cause, il s'agit de mettre en cause le financement. Si j'ai parlé du financement, c'est parce qu'aujourd'hui ce sont nos habitants qui le paient. Ce sont les habitants du GEA comme les habitants de toutes les communes concernées par le SETOM qui financent des gens à rester chez eux parce qu'ils ont manifestement été rejetés par le conseil syndical au vu de leurs résultats. Alors, nous pouvons trouver que cela est tout à fait bien et tout à fait normal.

M. Gérard SILIGHINI

Ce n'est pas ce que je dis.

M. Guy LEFRAND

Je veux juste vous répondre. Je pense que ce n'est pas notre rôle que d'accepter ce genre de situations. Je pense qu'il nous faut tous ensemble protéger avant tout notre territoire et nos habitants. Il ne s'agit pas de ne pas ramasser les ordures ménagères, il s'agit que cela soit fait au meilleur coût possible et de la meilleure façon possible, et c'est pourquoi, encore une fois, je pense que nous avons – et c'est là où je vous rejoins – la nécessité d'un mode de dialogue avec le SETOM, mais nous devons dialoguer avec l'ensemble des EPCI concernés et, si nécessaire, avec le Préfet, qui lui aussi est déjà alerté des difficultés tant financières qu'écologiques du SETOM.

M. Nogarède.

M. Alain NOGARÈDE

Je voudrais dire que, dans mon intervention, je n'ai fait nullement référence à des personnes du SETOM. Je me situe au-dessus de tout cela. Nous faisons face à une situation difficile, comment sortir de cette situation difficile ? L'instant T et l'instant T+1.

M. Guy LEFRAND

Nous sommes d'accord, c'est pourquoi je vous ai proposé cette motion.

M. Gantier.

M. François GANTIER

Je voulais simplement dire qu'effectivement ce dossier avait été évoqué en Conférence des Maires dernièrement et que j'avais émis l'idée que nous ayons un historique de la situation pour nous situer par rapport à la motion qui nous est présentée aujourd'hui. Personnellement, j'avais dit que j'avais du mal à me situer dans ce dossier parce que les sommes qui sont avancées sont très importantes. Je ne mets pas en cause les chiffres qui sont avancés mais, avant de me prononcer sur cette motion, j'aurais souhaité qu'on nous fasse clairement un historique sur plusieurs années. Aujourd'hui, je ne sais pas si je dois la voter ou non. Effectivement, s'il s'agit par cette motion d'entamer des échanges, je crois qu'il faut le faire. On nous dit aussi qu'il faut refuser de répercuter sur le budget du GEA les 950 000 € annoncés.

M. Guy LEFRAND

Ils ont été votés en conseil syndical, le chiffre est public.

M. François GANTIER

Je suis un peu sur l'indécision sur le sujet.

M. Guy LEFRAND

Merci. M. Bibes.

M. François BIBES

Merci M. le Président. Mes chers collègues, ce fut ma fête. Je répondrai de façon beaucoup plus calme et beaucoup moins agressive, M. le Président.

M. Guy LEFRAND

Je ne vous ai jamais mis en cause, M. Bibes.

M. François BIBES

Au dernier comité syndical du SETOM, l'ambiance était beaucoup plus apaisée. Si elle était plus tendue au début du mois de juillet, les choses se sont calmées. Je n'ai pas vu de moquerie dans la presse, peut-être parce que je ne lis pas cette presse-là.

Quant à la situation financière cachée, le propos est tout à fait anormal, parce qu'il y a eu un audit de la Cour des Comptes en 2012 et, qu'alors, aucune observation n'a été faite sur la situation du SETOM.

J'ai pris des notes au fur et à mesure de vos interventions, donc je vais vous parler dans un certain désordre. Congé spécial de M. Nazon. M. Nazon a été licencié ainsi que son adjoint. Je reviendrai sur les raisons par la suite. S'agissant de son parachute doré, en fait M. Nazon avait un emploi fonctionnel, exactement comme l'ancienne directrice générale des services (DGS) de l'Agglomération quand M. Champredon a été élu. La DGS qui travaillait avec M. Debré a été limogée – elle avait été mise dans un placard – et elle a été payée pendant un certain nombre d'années. Je tairais son nom. Je ne sais pas comment elle s'est reclassée par la suite. Elle n'était pas à la retraite. M. Nazon sera en retraite dans trois ans. Il est certain qu'il a un parachute doré, je trouve cela anormal, mais cela relève du statut de la fonction publique territoriale. Comme le disait mon collègue qui semble connaître la situation, M. Silighini, nous ne pouvons pas passer outre le statut de la fonction publique territoriale. Cela avait déjà été le cas de la DGS précédente. Concernant l'audit, il peut avoir lieu. Personnellement, cela ne me gêne pas. Autre point que j'ai noté, un point important. Nous avons fait cinq ou six commissions au SETOM (déchets, centre de transfert...) sous ma responsabilité. À mon grand étonnement, nous ne sommes que deux sur dix à être inscrits et à siéger à ces commissions, Mme Duranton et moi-même. Aucun des délégués du SETOM ne s'est inscrit à ces commissions, ce qui me paraît tout à fait anormal. S'agissant du directeur des affaires financières, pour ma part j'ai confiance en M. le Directeur parce qu'il a pris à bras-le-corps le problème. Il a été nommé par le Conseil général de l'Eure dans les années 1990 comme responsable des déchets au niveau du Département, ensuite il est parti gérer une unité importante, comme la nôtre, dans le centre de la France, et il est revenu. Cela me paraissait normal que ce soit lui, qui connaissait bien les finances, qui soit nommé à ce poste. Le directeur adjoint a également été limogé, mais comme il était en contrat à durée indéterminée, il est donc chômeur. Je continue sur une note agréable. On parle des coûts d'incinération et des coûts de ces équipements. Nous allons passer à 111 €/tonne. Le Smédar, à Rouen, est à 120 €, Chartres est à 140 €. Il est certain que nos coûts ont explosé à cause du site de Mercey. Je le reconnais. Ce n'est pas un acte de contrition, cette pratique est d'un autre âge – on fait un acte de contrition quand on a 7 ou 8 ans mais pas à mon âge. Je reconnais que nous sommes allés peut-être un peu vite sur Mercey. Nous sommes allés trop vite quand le site est rentré dans le SETOM au moment de la reprise des compétences, car le site de Mercey était un site pollué, et nous en avons hérité. Ce n'est pas très bien de reporter l'affaire sur ses prédécesseurs mais, pourtant, le site de Mercey était une vague décharge dans laquelle sont arrivés tous les déchets des autoroutes du secteur. Cela a été un cadeau empoisonné.

Sur ce site, nous avons fait des améliorations très importantes, et actuellement nous y recueillons 20 types de déchets différents. Le plâtre a dégagé de l'hydrogène sulfuré (H₂S) qui a empoisonné tout le secteur. J'ai encore un point à aborder, que vous avez évacué, M. le Président, et que je n'évacuerai pas : le problème du chauffage urbain. Il est facile de dire que le chauffage urbain a été confié à Thermevra mais, actuellement, le MW est payé 26 € et nous coûte 36€. Nous payons 36 €. La Ville va payer à Thermevra 26 €. Le MW de gaz coûte 62 €. Je tenais absolument à le dire, il fallait que ce soit dit. C'est fait. La critique est ce qu'il y a de négatif et ce qu'il y a de positif, et le positif a été oublié. Je vous le dis : il s'agit de la qualité du site Ecoval sur Guichainville, qui est reconnu par l'ADEME comme un site exemplaire au niveau national. Je tenais absolument à le dire. Ce site est une référence nationale. Dernier point. Quand nous avons exploité le site en 2003, nous avons, et ce fut notre erreur – et je fais amende honorable – à M. Plaisance, M. Debré et moi-même, calculé le prix au plus juste, c'est-à-dire que ce que vous avez payé correspondait à ce que coûtait la destruction des déchets, contrairement à ce qui s'est passé pour l'eau, où nous avons payé 4 ou 5 M€ pour de l'eau que nous ne boirons pas, de l'eau payée de façon tout à fait indue. Il est certain que nous avons fait un choix économique « au ras des pâquerettes », nous n'avions pas de matelas jusqu'à l'année 2008, pas de réserves, et nous avons eu des pépins comme l'augmentation de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) et le site de Mercey, d'où la situation actuelle. Je pense avoir été clair. Si vous avez des questions à poser, je veux répondre, car j'ai la chance de bien connaître le site.

M. Guy LEFRAND

Merci. M. Pattyn.

M. Patrick PATTYN

M. Bibes, j'aurai deux questions à vous poser. Pour quelles raisons ont-ils été mis au placard ? Et est-il vraiment normal d'élire neuf vice-présidents quand on n'a pas les finances ?

M. Guy LEFRAND

Je vais redonner la parole à M. Bibes. Excusez-moi M. Bibes, c'est moi qui donne la parole. Allez-y.

M. François BIBES

Pourquoi ont-ils été mis au placard ? M. Nazon et le directeur ne s'entendaient plus. On voulait freiner M. Nazon, notamment sur un site qui était prévu, l'unité de biomasse de Verneuil.

M. Guy LEFRAND

L'unité de méthanisation.

M. François BIBES

Nous avons fait marche arrière sur cette unité de méthanisation de Verneuil, cela ne convenait pas à M. Nazon. Il est donc parti.

M. Guy LEFRAND

Est-il parti ou a-t-il été viré ? Je ne comprends plus.

M. François BIBES

Il s'est mis en disponibilité. Il a bénéficié de son emploi fonctionnel. Votre deuxième question portait sur les vice-présidents, n'est-ce pas ? Bonne question.

M. Guy LEFRAND

Merci de l'avoir posée.

M. François BIBES

Il faut savoir que nous étions quatre vice-présidents au départ. Les indemnités des quatre vice-présidents ont été partagées en neuf, tout simplement.

M. Guy LEFRAND

M. Ranger.

M. Michel RANGER

M. le Président, mes chers collègues, si je ne connais pas bien le SETOM, je sais tout de même qu'il y a la communauté de communes de Breteuil-sur-Iton, la communauté de communes de Verneuil, la communauté de communes de Rugles, celle du Neubourg, de Nonancourt, de Saint-André, et je ne pense pas que tous les élus de ces communautés de communes soient complètement idiots au point d'accepter une situation aussi grave. Ce qui m'inquiète en revanche, c'est que lorsque certains d'entre nous ont voulu être candidats au SETOM, nous n'avons pas pu obtenir, au titre de l'Agglomération d'Évreux, de places.

M. Guy LEFRAND

Il y a eu un vote.

M. Michel RANGER

Je veux dire de sensibilité différente de ces communautés de communes. Le problème me semble donc plus interne à des sensibilités politiques que celles que nous pouvons être quelques-uns ici à représenter, et je voudrais vous dire que peut-être faut-il aussi discuter entre vous avant d'aller devant le tribunal.

M. Guy LEFRAND

C'est justement ce que propose cette motion. Nous sommes parfaitement d'accord.

Pour le reste, les élections des représentants du SETOM ont eu lieu de façon démocratique dans cette enceinte, par vote à bulletins secrets.

M. Adiguzel.

M. Erkan ADIGUZEL

Merci M. le Président, mes chers collègues. J'aurai une petite question assez simple. Je me demande s'il y a une erreur ou si j'ai mal lu ou si j'ai mal fait mon calcul. Je suis dans le bâtiment, vous le savez très bien, et je risque d'avoir des questions prochainement par les professionnels du bâtiment ou la CAPEB. Je vois que, pour le SETOMpro que j'utilise en tant que professionnel...

M. Guy LEFRAND

Excusez-moi, M. Adiguzel, nous ne sommes pas sur la délibération mais sur la motion. Le SETOMpro viendra après. La motion ne concerne pas le SETOMpro, ce sont deux sujets différents. Nous sommes sur les ordures ménagères, qui concernent M. et Mme Tout-le-Monde.

M. Erkan ADIGUZEL

Cela fait partie de la suite, alors ?

M. Guy LEFRAND

Oui, nous en parlerons après, par rapport à la délibération suivante.

M. De Langhe.

M. Christian DE LANGHE

Après avoir entendu M. Bibes, je suis rassuré, mais je voudrais tout de même savoir où sont passés les 900 000 € qu'on nous réclame puisqu'il y a eu un audit en 2012 et que tout allait bien. Et pour les fonctionnaires, un conseil : soyez moins ambitieux sinon vous allez être limogés.

M. Guy LEFRAND

M. Groizeleau.

M. Bruno GROIZELEAU

Je me suis un peu posé la même question que Christian De Langhe. J'ai bien entendu François Bibes. Le problème, c'est que, quand François Bibes répond, je me demande s'il répond en tant que vice-président du GEA ou en tant que président du SETOM, et cela me met toujours très mal à l'aise.

J'ai bien vu qu'il y avait eu un audit en 2012, mais je ne sais pas ce qu'il a pu donner. Nous représentons, avec les 950 000 €, 25%, donc si vous multipliez, nous sommes à 3,8 M€ de trou pour l'année 2015, ce trou n'est pas arrivé en un an. Il me semble que déjà sur 2013 et 2014, il y avait aussi des pertes, mais il y avait encore des réserves, et ces réserves ont servi à gommer ces pertes, donc il n'y a plus de réserves. Ainsi, le SETOM est dans le rouge depuis plusieurs années. Je veux bien entendre qu'ils n'ont pas assez augmenté leurs tarifs, mais c'est signe qu'il y avait une mauvaise gestion. Je suis désolé, il y avait une mauvaise gestion.

M. Guy LEFRAND

M. Bibes. N'appuyez pas en même temps que moi, vous éteignez à chaque fois.

M. François BIBES

Je suis d'accord, je le reconnais. Je dis que nous n'avons pas fait d'économies, que nous n'avons pas de matelas, et que nous avons certainement eu tort.

M. Guy LEFRAND

Et des dépenses ont été faites.

M. François BIBES

C'est le site de Mercey qui a plombé l'affaire parce qu'il y avait trop de lixiviats et qu'il a fallu les évacuer, donc payer pour les évacuer. Deuxièmement, à cause des lixiviats, c'est-à-dire les jus qui coulent dans les casiers, la TGAP a augmenté, elle a explosé, passant de 15 à 20 €. 1 M€ a été consacré à cette taxe. Aujourd'hui, la quantité de lixiviats a diminué, elle redevient conforme, donc cette taxe va être abaissée. Ensuite, en raison de la taxe, la préfecture a demandé une caution de 700 000 € qu'il a fallu verser. Voilà comment est arrivé ce déficit. Étant donné que les lixiviats ont baissé, la préfecture va restituer les 700 000 € et la TGAP ne sera plus de 1M€, elle va baisser.

M. Guy LEFRAND

Nous n'avons donc pas besoin d'avoir de frais supplémentaires.

Mme Duranton.

Mme Nicole DURANTON

Je voulais simplement ajouter que l'évacuation des lixiviats coûte 2M€ au SETOM, d'où le total de 4 M€. 700 000 € ont été bloqués par la préfecture, 2 M€ consacrés à l'évacuation des lixiviats. Au SETOM, on ne parle pas à moins de 1M€.

M. Guy LEFRAND

Je vais donner la parole aux personnes qui n'ont pas encore parlé.

M. Silighini.

M. Gérard SILIGHINI

J'avais pourtant déjà parlé.

J'entendais ce que disait François Gantier, et j'ai l'impression d'avoir des éléments assez épars, et cela me gêne considérablement. Tout à l'heure, lorsque j'ai posé la question de l'audit, il m'a été répondu qu'un audit était en cours. J'en prends acte, et j'aurais espéré que nous attendions d'en avoir les résultats.

Néanmoins, j'apprends par l'intervention de François Bibes qu'il y a déjà eu, il y a deux ans, un rapport de la Chambre régionale des Comptes. Je suppose que nous pouvons tous trouver ce rapport sur le site de la CRC, ces rapports étant publics. Comme mon attention n'avait pas été attirée là-dessus, je ne suis pas allé le voir, et personne ne semble ici être en mesure de dire ce qu'il y a dedans. Pour une décision qui consisterait à dialoguer, rencontrer les membres, demander un conseil syndical extraordinaire, je dirais pourquoi pas, mais en arriver d'entrée de jeu aujourd'hui, sans avoir davantage d'éléments, à conclure en disant que nous allons « *donner à M. le Président toute latitude, en tant que de besoin, pour envisager, coordonner une action commune par toutes voies, par toutes possibilités de recours qu'il estimerait nécessaire* », ce que j'appelle finalement « sortir le flingue », je vous avoue que je ne peux pas me résoudre à le voter en l'état de mon information.

M. Guy LEFRAND

Merci. Je pense que nous sommes cette fois-ci suffisamment éclairés. Je crois que les choses sont claires aujourd'hui. Je vous propose par cette motion de tout faire pour éviter cette charge de 930 000 € pour cette année 2015, sans compter les autres charges pour les années suivantes, au GEA, aux habitants de l'agglomération. Que cette action aille effectivement du dialogue jusqu'au recours juridique éventuel, la question est là ce soir. Êtes-vous d'accord pour verser 950 000 € au SETOM sans vous poser de question ou essayons-nous de travailler pour éviter cette charge que je ne sais pas aujourd'hui intégrer dans le cadre du budget ? Je vais donc mettre aux voix.

M. Gérard SILIGHINI

J'ai une explication de vote.

M. Guy LEFRAND

Attendez. M. Silighini.

M. Gérard SILIGHINI

Compte tenu de ce que je viens de dire à titre personnel, je refuse de participer à un vote sans un dossier plus consistant que celui-là, c'est-à-dire sans une information contradictoire. Aujourd'hui nous ne l'avons pas. Je me refuse à vous donner le droit de trainer qui que ce soit en justice alors que je n'ai pas de dossier suffisamment complet. Que vous alliez au nom de tous prendre contact avec les autres EPCI, que vous alliez discuter, que vous alliez exiger des informations supplémentaires qu'ensuite vous apporterez devant le Conseil d'Agglomération, cela je le veux bien, mais aller jusqu'à vous donner carte blanche sur un dossier que je ne connais pas, c'est non, je ne vote donc pas. Il ne s'agit pas d'une abstention ni d'un vote contre, je ne vote pas.

M. Guy LEFRAND

Je vous remercie. Encore une fois, ces 950 000 € sont particulièrement publics puisqu'ils ont été votés. C'est totalement public.

M. Gérard SILIGHINI

Ce n'est pas la question.

M. Guy LEFRAND

M. Béhar.

M. Claude BÉHAR

M. le Président, je réagis par rapport à la dernière intervention : s'abstenir ou ne pas voter la motion ne signifient pas que nous sommes d'accord pour faire supporter 950 000 € aux administrés. Je vous serai donc reconnaissant d'être plus nuancé dans votre art de travestir.

M. Guy LEFRAND

Oh ! Les élections ont déjà commencé.

M. Brochot.

M. Bernard BROCHOT

Cette motion doit-elle être votée en l'état ou est-elle amendable ? Ne pourrions-nous pas la voter en deux temps ? Je suis pour ma part parfaitement d'accord avec tout, mais faut-il aller jusqu'au recours en justice tout de suite alors que nous n'avons pas tous les dossiers ? Ne pouvons-nous pas, dans un premier temps, suivre ce processus et, dans un deuxième temps, sitôt que nous aurons plus d'éléments, décider, si besoin est, autant que nécessaire, d'aller jusqu'en justice ?

M. Guy LEFRAND

La motion dit la même chose. Elle ne me donne pas d'autorisation aujourd'hui, il s'agit « *d'envisager de coordonner une action commune* ». J'essaie de répondre précisément à votre interrogation. Elle dit simplement : « *envisager de coordonner une action commune* », elle ne me donne pas tous les droits. Mais je vais y revenir et vous proposer un amendement peut-être plus clair et plus précis là-dessus. Je vous propose de dire, en troisième partie : « *donner toute latitude à M. le Président pour entamer des échanges avec les autres EPCI membres du SETOM en vue de partager cette position* », et de nous arrêter là pour l'instant.

Cela vous convient-il ? Oui ?

M. Silighini.

M. Gérard SILIGHINI

Vous répondez à une première partie : « Donner toute latitude à M. le Président pour entamer des échanges avec les EPCI membres du SETOM en vue de partager cette position », je dirai que cela est légitime. J'ajouterai : revenir ensuite devant le Conseil communautaire. Il faut qu'il y ait des engagements.

M. Guy LEFRAND

Je ne suis pas encore un dictateur, j'ai quand même l'habitude de revenir vers vous.

M. Gérard SILIGHINI

C'est tellement mieux quand on le dit.

M. Guy LEFRAND

Je vois que la campagne pour les élections a commencé.

M. Bibes.

M. Gérard SILIGHINI

C'est vous qui faites campagne en l'occurrence.

M. Guy LEFRAND

Oui, je fais campagne pour économiser 950 000 € auprès des habitants. Cette campagne-là, je l'assume. Par ailleurs, je ne suis pas candidat aux élections du Conseil départemental.

M. Bibes, pour une dernière intervention.

M. François BIBES

À partir du moment où l'audit de la Cour des Comptes de 2012 n'a montré aucune erreur, je ne suis absolument pas d'accord sur la phrase : « le manque de transparence sur la gestion du SETOM et l'absence manifeste d'effort et de rigueur sur les années antérieures ». Je ne suis absolument pas d'accord sur « le manque de transparence ».

M. Guy LEFRAND

Bien. M. James.

M. Jean-Claude JAMES

Je ne suis pas d'accord avec ce que mon collègue François Bibes vient de dire.

M. Guy LEFRAND

Je vous propose donc de mettre aux voix cette motion, que chacun votera en son âme et conscience, qui reprend les attendus et les considérants, et se termine donc par : « pour refuser de répercuter (...) ; demander la tenue d'un conseil syndical (...) ; donner toute latitude à M. le Président pour engager des échanges avec les autres EPCI membres du SETOM en vue de partager cette position ». Nous nous arrêtons là, bien évidemment, car je pense qu'il ne faut pas exagérer, je ne pense pas ne pas avoir l'habitude de revenir devant le Conseil communautaire, comme devant la Conférence des Maires ou le Bureau.

Je vais donc mettre aux voix cette motion ainsi amendée. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Un vote contre, une abstention, si j'ai bien noté.

Le Conseil communautaire :

☞ REFUSE (moins une voix contre et une abstention) de répercuter sur le budget du Grand Evreux Agglomération et par voie de conséquence sa population, les augmentations de tarifs inacceptables délibérées par le SETOM, DEMANDE la tenue d'un Comité syndical extraordinaire du SETOM afin que les Présidents des collectivités financeurs soient reçus et entendus pour faire valoir l'intérêt général des habitants et DONNE toute latitude à M. le Président pour entamer des échanges avec les autres EPCI membres du SETOM en vue de partager cette position.

35 - Tarifs d'intervention du service Gestion des déchets – Revalorisation 2015

M. Guy LEFRAND

Délibération suivante, M. Daix.

M. Jean-Robert DAIX

Merci M. le Président. Bonsoir chers collègues.

Il s'agit ce soir d'adopter les revalorisations, pour 2015, des interventions du service gestion des déchets.

Ce sont les interventions qui concernent les producteurs de déchets autres que les ménages. La redevance spéciale concerne les professionnels, avec une collecte en porte à porte pour les ordures résiduelles et les papiers et cartons. Nous avons ensuite la collecte et le traitement des déchets des marchés du centre ville d'Évreux et de La Madeleine, le mercredi et le dimanche. Troisième type d'interventions : l'enlèvement et le traitement des déchets produits lors de manifestations telles que les foires, les cirques, la Saint-Nicolas, les foires à tout...

Quatrièmement, nous avons la collecte par apport volontaire à la déchetterie Saint-Laurent par les professionnels, une démarche qui s'inscrit dans le dispositif SETOMPro. Les tarifs proposés sont en augmentation. Ils sont basés sur le coût réel et intègrent la récente augmentation, forte, des coûts de traitement du SETOM, que nous avons connue il y a quelques jours.

Sur la redevance spéciale, le tarif proposé pour les ordures résiduelles est de 0,054 € par litre, alors qu'en 2014 il était de 0,053 € et en 2013 de 0,052 €. Pour les déchets d'emballages, le papier et les cartons, le tarif proposé est de 0,021 € par litre, en forte augmentation puisque basé sur le coût de traitement du SETOM, sachant qu'au coût réel, le prix serait encore bien plus élevé. Par exemple, en 2013, la collecte de la redevance spéciale a réalisé un produit 435 863 €, en 2014 la recette estimée est de 444 142 €, et la simulation pour 2015, en tenant compte de ces augmentations, serait 482 290 €. S'agissant de la collecte des marchés d'Évreux, il est proposé 32 800 € par an pour la prestation, sachant que les services ont calculé au coût réel actuel. La troisième partie concerne la collecte en benne et le traitement des déchets de divers événements. Nous mettons à disposition de ces événements des bennes, qui sont remplies, nous assurons l'enlèvement et le transport, et nous facturons aux organisateurs le forfait pour la benne et le traitement par rapport au coût du SETOM en fonction du poids pesé du contenu de la benne. Les forfaits GEA restent donc identiques, ils sont bien dans les clous, mais, en revanche, le traitement facturé par le SETOM est directement lié aux tarifs du SETOM. Ce sont les tarifs du SETOM que nous appliquons. 62 € par tonne, c'est bien le tarif que demande le SETOM. S'agissant de la prestation pour les SETOMPro, à savoir l'apport volontaire à la déchetterie de Saint-Laurent par les professionnels, les tarifs sont en forte augmentation, car il s'agit également des coûts du SETOM. Nous n'avons pas la main dessus. Ce sont les tarifs que le SETOM a votés le 5 décembre. Les encombrants et le bois passent donc à 121 € la tonne au lieu de 107,70 €, les gravats à 44 € la tonne au lieu de 27,50 €, le plâtre à 132 € (mis en expérimentation cette année), et le carton passe à 64 €, un tarif à peu près stable.

M. Guy LEFRAND

Merci. M. Nogarède.

M. Alain NOGARÈDE

Les déchets végétaux passent à 62 € la tonne. Je sais bien qu'il s'agit du SETOM mais je le regrette.

M. Guy LEFRAND

CQFD. Merci.

M. Adiguzel.

M. Erkan ADIGUZEL

S'agissant de l'intervention que j'ai faite tout à l'heure au moment de la motion, je pensais que la délibération n°35 y était directement liée.

Par la motion, nous refusons les 950 000 € de supplément, qu'il y ait ou non une défaillance au niveau de la direction du SETOM – nous verrons ce que l'audit nous dira – mais là, avec ce projet de délibération, nous avons de fortes augmentations qui vont notamment toucher, par le biais du SETOMPro, les entreprises du bâtiment, qui ne vont pas très bien. Nous avons 20% de plus en général et 80% d'augmentation pour les gravats. J'aimerais bien savoir comment l'expliquer aux personnes qui vont me poser la question.

M. Guy LEFRAND

C'est simple à expliquer : c'est le choix du SETOM.

M. Pattyn.

M. Patrick PATTYN

Je voudrais dire qu'il faudrait surtout que toutes les entreprises du bâtiment se dirigent vers des entreprises de recyclage privées. Pour ma part, je travaille aujourd'hui avec une entreprise de recyclage proche de chez moi et de ma ville. Il y a une très grosse différence de prix entre les différentes matières que l'on peut proposer. Donc, je veux bien le SETOM, mais, comme vous le disiez, à quel prix les entreprises peuvent-elles continuer à déverser au SETOM ?

M. Guy LEFRAND

Voilà un argument de plus, le SETOM détruit le service public.

Mme Lemeilleur.

Mme Monica LEMEILLEUR

Je voudrais vous faire part d'une crainte. Bien que des entreprises jouent le jeu et emmènent leurs déchets dans les déchetteries, nous en avons tout de même quelques-unes qui déversent leurs déchets dans les bois et dans la campagne régulièrement, et je crains qu'en voyant des tarifs qui prennent plus de 60%, notamment pour les gravats, ces déchets sauvages n'augmentent.

M. Guy LEFRAND

Je suis d'accord avec vous.

M. Perrin.

M. Marc PERRIN

Par rapport au comité syndical du 5 décembre, effectivement ce soir-là, une majorité de délégués avait approuvé cette hausse des tarifs, et quand j'ai reçu cette délibération, je me suis posé des questions parce que, finalement, j'approuvais à ce moment-là cette hausse. D'un autre côté, je suis bien conscient qu'il s'agit de l'équilibre financier de l'Agglomération, et donc, aujourd'hui, nous sommes obligés de répercuter cette hausse par rapport aux entreprises et aux professionnels.

M. Guy LEFRAND

Eh oui ! Merci. M. Adiguzel.

M. Erkan ADIGUZEL

Par rapport à vos propos sur les gravats et autres, je prends note de ce que vous dites, nous allons orienter les entreprises vers le privé. Mais, dans ce cas-là, nous serons obligés de voter ce système-là, nous n'avons pas le choix. Les 80% de hausse au niveau des gravats ou les 20% pour les autres déchets représentent à terme une balle dans la tête du SETOMPro : d'ici deux ans, il va fermer.

M. Guy LEFRAND

M. De Langhe.

M. Christian DE LANGHE

Je vais être rapide. À force d'augmenter les tarifs des professionnels, il se passe ceci : un peintre est venu vider sa benne sur la commune.

M. Guy LEFRAND

Nous sommes d'accord.

M. Alain NOGARÈDE

S'il a laissé une facture en plus à côté, vous avez son adresse et son téléphone.

M. Christian DE LANGHE

J'ai retrouvé un carton avec son nom et son adresse. Ce qui suffit pour aller le chercher, nous lui faisons un petit rappel à la loi, mais cela s'arrête là.

M. Guy LEFRAND

Merci.

M. Bibes souhaite intervenir.

M. François BIBES

En ce qui concerne les tarifs, je reconnais qu'ils sont importants, mais la solution doit être une solution sanitaire. Il ne faut pas faire n'importe quoi. Je vois ce qui se passe sur le site de Mercey. Un site comme le site de Mercey doit avoir réduit en 2025 son activité de 50%. Qu'allons-nous faire après 2025 des tonnes déversées ? Ce qu'il faut absolument, c'est les traiter de façon à ce que les déchets, notamment les gravats, soient réutilisables, sans quoi ce sont 45 000 tonnes qui vont nous tomber sur les bras. Il faudra trouver la solution. Actuellement, personne ne la connaît.

M. Guy LEFRAND

Merci. Je vais donc mettre aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Le Conseil communautaire :

☞ **REVALORISE** tels que ci-après les tarifs d'intervention du service Gestion des déchets, prenant en compte les tarifs de traitement délibérés par le SETOM pour 2015 :

a- La redevance spéciale

	Tarifs 2015 TTC
<i>Ordures résiduelles (bac gris)</i>	<i>0, 054 € par litre</i>
<i>Déchets d'emballages, papier et cartons (bac bleu)</i>	<i>0, 021 € par litre</i>

b- Pour la collecte et le traitement des déchets des **marchés d'Evreux**

Tarif 2015 TTC
<i>32 800 € par an</i>

c- Pour la collecte en benne et le traitement des déchets des divers **événements**

		Tarifs 2015 TTC
<i>Collecte</i>	<i>Cirques</i>	<i>Forfait de 350 €</i>
	<i>Salons, événements sportifs, culturels et salons</i>	<i>Forfait de 190 €</i>
	<i>Foire à tout</i>	<i>Forfait de 140 €</i>
	<i>Mairie (déchets végétaux d'entretien d'espaces verts)</i>	<i>Forfait de 280 €</i>
<i>Traitement (= coût facturé par le SETOM)</i>	<i>Déchets végétaux</i>	<i>62 € par tonne</i>
	<i>Encombrants</i>	<i>119 € par tonne</i>
	<i>Ordures résiduelles</i>	<i>110 € par tonne</i>

d- Pour SETOMPro

Ce dispositif concerne exclusivement les professionnels ; il est mis en place par le SETOM et les tarifs sont fixés par le SETOM pour une application uniforme sur tout son territoire).

	Tarifs 2015 TTC/tonne
Encombrants	121 €
Bois	
Gravats	44 €
Plâtre	132 €
Carton	64 €

36 - Engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du BP - Mise en œuvre de l'article L1612-1 du CGCT

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. Groizeleau.

M. Bruno GROIZELEAU

Je vais essayer de faire vite. Je ne vais pas vous lire les quatre pages, vous les avez tous lues, il s'agit de la mise en œuvre de l'article L1612-1.

Dans le cadre du budget, quand il n'est pas voté avant le 31 décembre, nous devons voter cette mise en œuvre de l'article pour permettre de ne pas bloquer la machine dans la partie investissement. Il s'agit, en attendant le vote du budget, de réaliser les lignes budgétaires d'investissement, et nous avons le droit de réaliser jusqu'à 25% du budget.

Vous avez donc le budget ouvert de l'an dernier, nous reprenons ce budget-là et nous ouvrons les mêmes lignes avec 25%. Voilà ce que cela veut dire. Vous avez donc les 25% des crédits ouverts. Nous sommes bien dans la partie investissement.

M. Guy LEFRAND

Merci. M. Nogarède.

M. Alain NOGARÈDE

À la page 4, sur les deux dernières lignes concernant ATOUMOD, 54 500 € sont inscrits pour l'année 2015. Il semblerait donc que nous ayons passé une délibération avec 89 000 €.

M. Bruno GROIZELEAU

En fonctionnement. Là nous sommes dans la partie investissement. Les 89 000 € sont une participation de fonctionnement.

M. Guy LEFRAND

Merci. Je vais donc mettre aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

DECIDE d'ENGAGER, LIQUIDER et MANDATER, jusqu'à l'approbation du BP 2015, les dépenses d'investissement ci-après, dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du BP 2014 et les dépenses liés à une APCP dans la limite des crédits de paiement 2014 tels que connus fin 2014 :

BUDGETS	CHAPITRES	CREDITS OUVERTS EN 2014 HORS APCP	25 % DES CREDITS OUVERTS
PRINCIPAL (01)	20	826 426	206 607
<i>Article 202 – Documents d'urbanisme et cadastre</i>		-	-
<i>Article 2031 – Frais d'études</i>		488 518	122 130
<i>Article 2051 – Concessions, brevets, licences</i>		337 908	84 477
	204	4 472 167	1 118 042
<i>Article 204111 – Subventions équipements Etat</i>		46 000	11 500
<i>Article 204131 – Subventions équipements Département</i>		275 000	68 750
<i>Article 2041411 – Subventions équipements Communes</i>		2 921 663	730 416
<i>Article 204181 – Subventions équipts autres org. Publics</i>		50 000	12 500
<i>Article 20421 – Subventions équipts personnes droit privé</i>		1 179 504	294 876
	21	3 345 119	836 280

Article 2111 – Acquisition terrains nus		745 000	186 250
Article 2121 – Plantations d'arbres et d'arbustes		4 000	1 000
Article 21571 – Matériel roulant		-	-
Article 21578 – Matériel de voirie		131 000	32 750
Article 2181 – Installations générales divers		67 390	16 848
Article 2182 – Matériel de transports		1 386 431	346 608
Article 2183 – Matériel de bureau et informatique		62 881	15 720
Article 2184 – Mobilier		33 326	8 332
Article 2188 – Autres immobilisations corporelles		915 091	228 773
	23	2 386 635	596 659
Article 2313 – Constructions		628 038	157 010
Article 2315 – Installations, matériel et outillages techniques		1 633 441	408 360
Article 2318 – Autres immobilisations corporelles en cours		125 156	31 289
	26	130 000	32 500
Article 261 – Titres de participation		130 000	32 500
TOTAL (01)		11 160 347	2 790 087
EAU (02)	20	32 000	8 000
Article 2031 – Frais d'études		10 000	2 500
Article 2033 – Frais d'insertion		15 900	3 975
Article 2051 – Concessions, brevets, licences		6 100	1 525
	21	848 827	212 207
Article 2111 – Acquisition de terrains nus		100 000	25 000
Article 2154 – Matériel industriel		129 442	32 361
Article 21561 – Matériel spécifique d'exploitation		114 657	28 664
Article 2181 – Installations générales divers		67 370	16 843
Article 2182 – Matériel de transports		402 601	100 650
Article 2183 – Matériel de bureau et informatique		30 486	7 622
Article 2184 – Mobilier		4 271	1 068
Article 2188 – Autres immobilisations corporelles		-	-
	23	469 645	117 411
Article 2315 – Install matériels et outillages techniques en cours		469 645	117 411
TOTAL (02)		1 350 472	337 618
ASSAINISSEMENT (03)	20	8 000	2 000
Article 2051 – Concessions, brevets, licences		8 000	2 000
	21	678 641	169 660
Article 2154 – Matériel industriel		274 202	68 551
Article 2182 – Matériel de transports		389 666	97 417
Article 2183 – Matériel de bureau et informatique		4 000	1 000
Article 2184 – Mobilier		10 773	2 693
Article 2188 – Autres immobilisations corporelles		-	-
	23	939 265	234 816
Article 2315 – Install matériels et outillages techniques en cours		939 265	234 816
TOTAL (03)		1 625 906	406 477
MOBILITES DURABLES (04)	20	393 980	98 495

Article 2031 – Frais d'études		277 280	69 320
Article 2051 – Concessions, brevets, licences		-	-
	21	2 333 772	583 443
Article 2156 – Matériel spécifique d'exploitation		2 279 928	569 982
Article 2181 – Installations générales divers		8 862	2 216
Article 2183 – Matériel de bureau et informatique		44 582	11 146
Article 2184 – Mobilier		400	100
	23	5 264 394	1 316 099
Article 2313 - Constructions		1 093 269	273 317
Article 2315 – Install matériels et outillages techniques en cours		4 030 843	1 007 711
Article 2318 – Autres immobilisations corporelles en cours		140 282	35 071
TOTAL (04)		7 992 146	1 998 037
PEPINIERE SCIENTIFIQUE (22)		21	14 790
Article 2181 – Installations générales divers		14 790	3 698
TOTAL (22)		14 790	3 698
SPANC (23)		21	1 500
Article 2154 – Matériel industriel		1 500	375
Article 2183 – Matériel de bureau et informatique		-	-
	45	1 854	464
Article 4581 – Dépenses pour compte de tiers		1 854	464
TOTAL (23)		3 354	839

Liste des APCP avec montant du CP 2015 tel que connu au 30/11/2014 :

Budget	N° et code du Programme	Nom du Programme	CP 2015
1	100101-CONTOUREVR	Contournement Evreux Phase 1 Déviation	1 219 430
1	100104-SMAC	SMAC Subvention équipement Ville Evreux	533 250
1	100109-REVURBAINE	Revitalisation urbaine et sociale de Nétreville	591 250
1	100110-VOIEDOUCE1	Aménagement des voies douces Nétreville 1	221 131
1	100111-VOIEDOUCE2	Aménagement des voies douces Nétreville 2	5 562
1	100112 - ORU LA MADELEINE	Espaces d'activités ORU de La Madeleine	68 441
1	100115-NTICNET	NTIC Réseaux PRU Nétreville	778 818
1	110101-VOIRIE	Travaux de voirie classique	1 140 000
1	120102-SCOT PLH I	Elaboration docs urbanisme SCOT PLH	18 309
1	130102-BOM	Acquisition camion benne OM	200 000
1	140101-PIG	Suivi animation PIG (programme d'intérêt général)	203 900
2	100201-RESEAU AEP	Renforcement et rnvlt réseaux AEP	6 422 417
2	100202-REPARESERV	Travaux de réparation des réservoirs	1 065 000
2	140201-CAPTARN AEP	Protection des captages d'Arnières	465 904
23	102301-REHAB2010	Travaux réhabilitation assainissement non collectif	1 000 000

23	102302-DIAG2010	Diagnostic installations individuelles	307 349
3	100301-MESURPERMR	Mise en place systèmes de mesures permanents	655 665
3	100302-CAPTARN EU	Protection des captages d'Arnières – EU	417 502
3	100303-CTEU	Construction du Centre de traitement des Eaux usées	95 999
3	100304-REHARESEAU	Réhabilitation des réseaux assainissement	2 649 126
4	120402-ATOUMOD11	Marché réseautique intermodalité ATOUMOD	4 218
4	120403-ATOUMOD11	Prestation gestion billettique et services ATOUMOD	50 387

37 - Budget 2014 – Décision modificative n°2

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. Groizeleau.

M. Bruno GROIZELEAU

Il s'agit d'une décision modificative.

Dans le budget principal, notre comptable public nous a fait un petit rappel en nous disant que les études ne devaient pas être dans le chapitre 23 mais dans le chapitre 20. Tel est l'objet de la délibération. Nous prenons les 83 000 € là où nous les avons mis, au chapitre 23, et nous les mettons au chapitre 20.

J'enchaîne sur le budget Eau. L'Agence de l'Eau de Seine-Normandie a octroyé au GEA des prêts à taux 0. Elle a procédé à des versements tardifs, ce qui nous oblige à des modifications de lignes. Nous reprenons donc ces emprunts. Nous sommes obligés d'alimenter le chapitre 16 en prenant dans le chapitre 21 « acquisition de terrains nus » 42 033 €, et nous diminuons de 138 € le chapitre 21 pour alimenter le chapitre 16 de 138 €. La réalisation de ce prêt nous oblige à faire ces modifications.

Je passe à la troisième modification. Nous avons parlé tout à l'heure de 950 000 €, de 2M€, mais il arrive aussi que nous soyons obligés de prendre des décisions modificatives pour 10 €. Deux utilisateurs du local à vélos situé au pôle d'échange ont quitté notre belle région et ont demandé le remboursement. Comme nous ne nous y attendions pas, nous n'avons pas alimenté cette ligne. Nous allons donc prendre au chapitre « matériel de transport » 10 € et nous allons restituer la somme de 10 € au chapitre 16 « restitution de dépôt de garantie ».

M. Guy LEFRAND

Voilà de la transparence budgétaire !

Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Le Conseil communautaire :

☞ **ADOpte** la décision modificative n° 2 ci-après :

Budget Principal

DEPENSES

Chapitre 23 – Article 2313 – Construction des services techniques : - 83 000 €

Chapitre 20 – Article 2031 – Frais d'études : + 83 000 €

Budget Eau

DEPENSES

Chapitre 21 – Article 2111 – Acquisition de terrains nus : - 138 €

Chapitre 16 – Article 1641 – Emprunt en Euros : + 138 €

Chapitre 21 – Article 2111 – Acquisition de terrain nus : - 42 033 €

Chapitre 16 – Article 1681 – Autres emprunts : + 42 033 €

Budget Mobilité durable

DEPENSES

Chapitre 21 – Article 2156 – Matériel de transport d'exploitation : - 10 €

Chapitre 16 – Article 165 – Restitution dépôt de garantie : + 10 €

38 - Soutien aux projets de recherche et de transfert de technologie – Appel à projets 2015

M. Guy LEFRAND

M. Bibes, pour le dossier suivant.

Allez-y M. Bibes, vous avez la parole pour le dossier n°38.

M. François BIBES

Merci, mais j'en vois certains qui sont agités dans le fond. Je prendrai tout de même la parole, mon ami De Langhe. Dans le cadre de son Plan Stratégique de Développement Économique, le GEA a identifié plusieurs axes stratégiques révélant des compétences fortes dans les domaines :

- de la sécurité sanitaire et environnementale ;
- de la santé et des biosciences ;
- de l'agriculture performante, de haute technicité.

Six projets de recherche ont été identifiés. Le montant total du soutien apporté, au titre de l'année 2014, a été de 90 000 € en fonctionnement et de 30 000 € en investissement. Il est proposé de reconduire le même dispositif en 2015. Les objectifs poursuivis par le Grand Évreux Agglomération sont de :

- favoriser un continuum entre la formation post-baccalauréat et le développement de la recherche sur le territoire ;
- capitaliser et mutualiser les ressources ;
- encourager l'innovation ;
- favoriser le transfert technologique ;
- créer des partenariats avec les entreprises ;
- promouvoir la recherche menée sur le territoire (biomatériaux) ;
- informer, diffuser et valoriser la recherche et les métiers ;
- contribuer à la diffusion de la culture scientifique.

L'appel à projets répond également à des objectifs spécifiques :

- développer le pôle de compétence en matière de sécurité sanitaire et environnementale ;
- développer la recherche et l'innovation dans le secteur de la santé et des biosciences avec, par exemple, Cosmetolab, qui travaille au remplacement des antibiotiques dans les crèmes de beauté.

M. Guy LEFRAND

Pas des antibiotiques mais des conservateurs.

M. François BIBES

Oui, des conservateurs. Entre nous, les crèmes de beauté sont des conservateurs.

M. Guy LEFRAND

Cela s'appelle un *looping* !

M. François BIBES

Les autres objectifs sont le développement de la recherche, l'expérimentation et l'innovation autour de Cosmetolab et le développement d'actions de promotion et de diffusion de la culture scientifique et technique. Le calendrier prévisionnel va de décembre 2014 à janvier 2015 – il serait temps - et il doit être bouclé en 2015.

M. Guy LEFRAND

Merci. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** la diffusion d'un nouvel appel à projets cadrant le soutien apporté à la Recherche et au Transfert de technologie, au titre de l'année 2015, selon la proposition de cadrage ci-dessous présentée :

39 - Plateau de recherche et de transfert de l'Eure – Participation financière du GEA – Prolongation de la convention – Avenant n°2

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. Bibes.

M. François BIBES

Merci M. le Président.

M. Guy LEFRAND

M. Bibes, vous avez la parole.

M. François BIBES

Il s'agit de la modification de l'échéancier de versement/avenant n°2 pour les travaux faits sur le site de la rue Saint-Germain, le site de l'IUT. Il y avait tout un échéancier. Les travaux ne seront pas terminés avant la fin de l'année, donc il faut autoriser le Président à payer le solde de 30% des travaux au 2^{ème} semestre 2014 voire, ce qui est sûr maintenant, au 1^{er} semestre 2015.

M. Guy LEFRAND

Merci. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **AUTORISE** le Président de l'Agglomération ou son représentant légal à **SIGNER** l'avenant n°2 à passer avec le Conseil général visant à reporter au premier semestre 2015 le versement du solde de la participation financière du GEA au Plateau de Recherche et de Transfert de l'Eure (PRT 27) ainsi que tout autre avenant éventuel à intervenir

42 - Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) – Protocole d'accord 2015/2020

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. Derrar.

M. Mohamed DERRAR

Merci M. le Président. Mes chers collègues, bonsoir.

Il est question du protocole d'accord pour le PLIE, exercice 2015-2020. Je vais essayer d'être concis.

Lancé en 2008 et d'une durée de 6 ans, il a été prolongé d'un an, et il prend donc fin le 31 décembre 2014. J'allais vous donner quelques chiffres mais je vous laisserai le soin de les lire, ils sont inscrits, notamment par rapport aux 900 demandeurs et les sorties positives.

Afin de mieux répondre aux besoins des demandeurs, des acteurs et des membres signataires du PLIE, il est donc demandé d'engager un travail d'évaluation avec l'ensemble des acteurs concernés pour construire une vision partenariale du nouveau PLIE.

Pour le PLIE 4, le nouveau protocole 2015-2020 est en cours de rédaction.

Il se décline en trois axes principaux :

- des liens renforcés entre l'entreprise et les participants ;
- des parcours vers l'emploi centrés sur la remise en activité et l'immersion en entreprise ;
- des réponses adaptées aux contraintes de mobilité territoriale.

Il comporte deux enjeux essentiels :

- rompre l'appréhension du demandeur d'emploi ;
- rompre l'appréhension de l'entreprise à des profils fragilisés.

Pour ce faire, les moyens financiers seront également complétés par les Fonds Européens qu'il s'agira donc au GEA de solliciter. Il nous est demandé d'autoriser le Président à valider le protocole du PLIE n°4 et à solliciter les subventions demandées.

M. Guy LEFRAND

Merci. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le Conseil communautaire :

☞ **AUTORISE** le Président ou son représentant à **SIGNER** le protocole d'accord PLIE 4^{ème} génération pour la période 2015/2020 et les avenants éventuels à intervenir, **HABILITE** le Président ou son représentant à **SOLLICITER** la subvention au titre du Programme Opérationnel National FSE 2015/2020 – Axe 3 « Inclusion active » et à signer tout document nécessaire à l'allocation de cette subvention, **HABILITER** le Président ou son représentant à **SOLLICITER** les subventions auprès des signataires du protocole et à signer tout document nécessaire à l'allocation de ces subventions, ainsi que tous autres financements nécessaires à la mise en œuvre des programmations annuelles

43 - PLIE - Programmation financière 2015

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. Derrar.

M. Mohamed DERRAR

Il s'agit de la suite de la précédente délibération puisque nous sommes sur la programmation financière du PLIE 4 pour 2015.

Le protocole 3 prenant fin au 31 décembre 2014, et au regard des travaux menés par le Cabinet AMNYOS, au titre de cette mission d'évaluation, les partenaires institutionnels signataires ont souhaité renouveler leur engagement et investissement. Pour ce faire, des moyens sont apportés par le GEA, le Département de l'Eure et le FSE pour compléter les interventions publiques.

Il nous est donc demandé, chers collègues, de valider le tableau d'actions tel qu'il vous est présenté en page 2 et de valider cette demande de subventions et tout ce qui va avec.

M. Guy LEFRAND

Merci. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **APPROUVE** la maquette financière 2015 du PLIE, sous réserve de l'attribution de l'enveloppe FSE, du financement du Conseil Général pour l'année 2015 et du vote du budget primitif, **HABILITE** le Président ou son représentant à **SOLLICITER** les subventions auprès des signataires du protocole d'accord et à signer tout document nécessaire à l'allocation de ces subventions et à **PROCEDER** au versement des sommes afférentes aux opérateurs concernés :

Actions	Coût total	Objectifs	GEA	FSE	Conseil Général
1. Accompagnement renforcé - 4 lots	200 000 €	Accompagnement renforcé et individualisé des participants et construction du parcours d'insertion		130 000 €	70 000 €
2. Professionnalisation des équipes (opérationnelle – référents)	18 600 €	Mise à jour des connaissances concernant le nouveau PO FSE Nouvelle équipe des référents à professionnaliser au regard des nouvelles orientations du PLIE	3 600 €	15 000 €	
3. Fonds formation participants PLIE	20 000 €	Permettre le développement des compétences des participants PLIE à travers des formations individuelles et/ou collectives répondant aux besoins des entreprises	10 000 €	10 000 €	
4. Aide matérielle à la recherche d'emploi	2 000 €	Faciliter l'accès à l'emploi du public PLIE au travers d'une prise en charge d'une partie des coûts induits par le parcours d'insertion (frais de transport, repas, matériel et/ou vêtements professionnels,...)	2 000 €		
5. Développer des mises en situation de travail au sein des Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI)	30 000 €	Financer l'encadrement technique des participants PLIE sur les chantiers d'insertion du territoire du GEA		30 000 €	
6. Action de placement dans l'emploi : Communication et Valorisation vers l'Emploi	10 000 €	Préparation des demandeurs d'emploi à la rencontre d'un employeur en travaillant sur l'image de soi, la valorisation des compétences et l'amélioration de sa communication	10 000 €		
7. Base de données PLIE	6 800 €	Logiciel de parcours permettant d'élaborer les tableaux de bord nécessaires au pilotage de l'action et au suivi FSE		6 800 €	
8 - Structure d'animation et de gestion	120 000 €	Equipe d'animation et de gestion du PLIE	120000 €		
Total	407 400 €		145 600€	191 800 €	70 000 €

44 - Mise en œuvre du Plan Stratégique de Développement Économique - SCIC Cosmétolab – Augmentation de la prise de participation au capital du GEA

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, Mme Auger.

Mme Stéphanie AUGER

Il concerne le Cosmétolab. Il est demandé l'augmentation de la prise de participation au capital du GEA. Le Conseil communautaire validait, le 29 avril 2014, la participation du GEA dans la création d'une Société de Coopération d'Intérêt Collectif (SCIC), en qualité de sociétaire, à hauteur de 10 000 €. Cette société a été créée le 3 juillet 2014. Vous avez, en pièces jointes, les comptes de résultat et le plan de financement. Dans cette optique, compte tenu du prévisionnel, il est proposé d'augmenter la participation du GEA à hauteur de 120 000 €, ce qui était déjà inscrit au budget 2014.

M. Guy LEFRAND

Merci. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **CONSTATE** la création de la SCIC COSMETOLAB doté d'un capital de 145 020€, **DECIDE** la souscription de parts sociales nominatives de la SCIC à capital variable, à hauteur de 120 000 €, portant ainsi le total de la participation du GEA au capital à 130 000€ et **AUTORISE** Monsieur le président à effectuer les démarches nécessaires pour souscrire à l'augmentation du capital de la SCIC COSMETOLAB

45 - Partenariat pluriannuel GEA / Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Eure (CCIE) Années 2015 - 2017 - Subvention 2015

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, Mme Auger.

Mme Stéphanie AUGER

La CCI propose aux entreprises et aux collectivités locales un ensemble d'outils de performance, d'échanges, de rendez-vous, de conseils, d'informations, complétés par des formations adaptées à leurs besoins. C'est dans cette logique de développement de l'attractivité du territoire que le GEA a décidé de formaliser les actions diverses de la CCI par une convention. Vous trouverez le détail des actions en page 2. Cette convention interviendra au titre d'un partenariat pluriannuel pour les années 2015 et 2016. Cette convention a vocation à s'étendre progressivement à l'échelle intercommunale. Il est donc demandé d'octroyer une subvention de fonctionnement de 69 000 €.

M. Guy LEFRAND

Merci. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le Conseil communautaire :

*☞ **OCTROIE** une subvention de fonctionnement de 69 000 € (chapitre 65, nature 65737) à la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Eure (CCIE) pour l'année 2015, sous réserve du vote des crédits correspondants au BP 2015 et **AUTORISE** M. le Président ou son représentant à signer les contrats, conventions et avenants éventuels à intervenir ; cette subvention intervient dans le cadre du partenariat pluriannuel mis en œuvre pour valoriser les atouts du territoire et renforcer l'animation des entreprises ressortissantes et acteurs économiques locaux. Les sept actions qui seront développées courant 2015 sont les suivantes : animation des zones d'activités économique, Observation du territoire (indicateurs économiques), Evreux Campus Pro, Salon créer reprendre une entreprise en Normandie, Office du Commerce, Gestion prévisionnelle du bâti commercial et Boutique test.*

46 - Outsourcing in Drug Development (ODD) - Convention de cession de marque

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, Mme Auger.

Mme Stéphanie AUGER

Il concerne le congrès Outsourcing in Drug Development (ODD) qui a été impulsé il y a 4 ans par le GEA. La marque n'est pas déposée, donc il est juste demandé d'autoriser le Président à effectuer ou à faire effectuer les démarches nécessaires aux fins d'inscription et de renouvellement au Registre National des Marques de l'INPI.

M. Guy LEFRAND

Merci. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le Conseil communautaire :

*☞ **AUTORISE** Monsieur le Président à **SIGNER** la convention de cession de marque et éventuels avenants à intervenir dans le cadre de la cession au GEA de la marque déposée ODD (Outsourcing in Drug Development) et **AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer ou faire effectuer les démarches nécessaires aux fins d'inscription et de renouvellement au Registre National des Marques de l'INPI*

47 - Installation d'un « Village des marques » à DOUAINS - Soutien aux projets structurants et programmes d'animation des centres villes du GEA et de la Communauté d'Agglomération des Portes de l'Eure - Convention tripartite GEA – CAPE – MGE Normandie

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, Mme Auger.

Mme Stéphanie AUGER

Mac Arthur Glen est un groupe de promotion d'immobilier commercial connu pour son concept de « villages des marques » développé un peu partout en Europe. Il propose des ensembles commerciaux installés en bordure d'autoroute sur des lieux qui concentrent des flux importants de circulation où sont installés des magasins d'usines. Après deux dépôts de dossier, le groupe propose une nouvelle configuration du projet qui crée 17 000 m² de surface commerciale pour accueillir environ 90 boutiques de marques très haut de gamme. Ce projet est accompagné de trois infrastructures pensées pour conforter sa vocation touristique :

- une maison des métiers et des arts soutenue par l'Institut National des Métiers d'Art installée sur 1260 m² de surface de vente et 600 m² dédiés aux incubateurs (pépinière métiers d'art) ;
- un pôle « Voiture passion » dédié à l'automobile ;
- un village « Eco-construction » bâtiment, dédié aux nouveaux matériaux.

Je précise que ce projet envisage la création de 550 emplois salariés en CDI, et des activités connexes devraient permettre de stabiliser 150 à 200 emplois artisans sur le projet.

Dans cet état d'esprit, la CAPE et le GEA ont conduit des négociations avec MGE Normandie en vue de permettre le financement d'une politique d'attractivité de leurs propres territoires. Cette convention prévoit notamment une enveloppe de 4 millions d'euros destinée à :

- des « projets structurants dans les villes de la CAPE et du GEA »
- un « programme d'animation commerciale, culturelle et touristique des centres villes de la CAPE et du GEA ».

Cette convention offre à la CASE la possibilité de rejoindre le collectif des parties contractantes jusqu'au 31 janvier 2015. Si elle ne participait pas à cette convention, la quote-part du GEA pourrait aller jusqu'à 2,5 millions d'euros. Il est donc demandé à autoriser le Président à signer cette convention.

M. Guy LEFRAND

Merci.

Mme Chargelègue.

Mme Simone CHARGELÈGUE

M. le Président, ma position ne vous étonnera pas : je suis tout à fait contre cette délibération. Nous l'avons déjà dit plusieurs fois ici. Pour ma part, je ne souhaite pas du tout ce village des marques qui va venir s'implanter – même s'il lui reste des commissions à passer, nous connaissons votre position sur le sujet – aux portes de l'Eure. C'est la mort annoncée du centre d'Évreux. Vous qui dites déjà partout qu'Évreux est moribond, nous espérons que les commerçants sauront vous remercier à terme.

M. Guy LEFRAND

M. Gantier.

M. François GANTIER

Je vais rejoindre en partie Mme Chargelègue car, effectivement, il s'agit d'un dossier très sensible que les élus connaissent bien puisqu'il a déjà été retoqué deux fois en commissions départementale et nationale. Je ne sais pas s'il est passé en 1^{ère} commission économique, mais je trouve que vous nous forcez un peu la main pour adopter ce dossier qui est extrêmement sensible.

M. Guy LEFRAND

Merci. M. Nogarède.

M. Alain NOGARÈDE

Auparavant, la question était plus simple, il s'agissait de dire si oui ou non, nous y étions favorables, mais là il y a une implication du GEA qui peut monter jusqu'à 2,5 M€. Pour nous, il s'agit d'un autre dossier, il ne s'agit plus simplement de dire oui ou non au centre de Douains. Je ne suis pas à même de voter, je ne connais pas assez le projet pour pouvoir m'exprimer et dire oui ou non, indépendamment de Douains d'ailleurs. Nous impliquons-nous ou non dans ce projet ? Allons-nous y participer ? Et jusqu'à combien, puisque cela pourrait monter à 4 M€, mais qui pourraient tomber à 2,5 M€ si un des partenaires abandonne ? Cela me gêne de m'engager pour 2,5 M€ sans en savoir plus aujourd'hui.

M. Guy LEFRAND

Merci M. Nogarède. Les 2,5 M€ sont des recettes et non des dépenses.

M. Brochot.

M. Bernard BROCHOT

Ce dossier me gêne aussi parce que, ne serait-ce que par principe, nous nous sommes toujours opposés à l'installation de ce village des marques. Personnellement, je ne vois pas comment, aujourd'hui, je pourrais être d'accord avec un projet auquel je me suis opposé depuis le début. Je ne pourrai donc pas voter pour cette délibération.

M. Guy LEFRAND

Merci. Deux ou trois mots sur ce projet.

Je comprends qu'il ait pu être rejeté précédemment, mais les choses ont quelque peu évolué aujourd'hui.

Dans ce dossier comme dans d'autres dossiers, nous avons le choix de nous enfermer la tête dans le sable en nous disant « Je ne veux pas savoir, je ne veux pas savoir » et « Pourvu qu'il ne se passe rien », soit de nous mettre autour de la table pour voir ce qui se passe et essayer d'en tirer le meilleur bénéfice possible pour notre territoire.

Pour ma part, j'ai souhaité rencontrer les gens de Mac Arthur, même si l'on m'expliquait qu'ils étaient de grands croque-mitaines, et j'ai commencé à les écouter et à échanger. Ce projet d'aménagement, au-delà du village des marques, est un projet d'éco-construction, un pôle « Voiture passion », une maison des métiers d'art, et c'est surtout la création potentielle de 550 emplois et 150 emplois artisans à côté. Une étude d'impact sur le commerce a été réalisée par les CCI de l'Eure et de Rouen. Cette étude explique clairement que le risque est de perdre de 30 à 40 emplois sur l'ensemble du département de l'Eure. Alors, face à ce projet, qui d'un côté propose la création de plus de 500 emplois et d'un autre côté risque d'en faire perdre de 30 à 40, nous avons effectivement deux positions. Soit nous nous opposons à ce projet, nous ne nous mettons pas autour de la table, nous ne voulons pas savoir ce qui se passe, et s'il réussit, il bénéficiera à tout le monde sauf à Évreux. Dans ce cadre-là, j'aurais moi aussi voté contre. J'entendais tout à l'heure certains d'entre nous qui parlaient de la nécessité de dialoguer, en l'occurrence nous avons dialogué.

Aujourd'hui, que proposons-nous avec cette convention ? Vous savez que le dossier est passé en Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) mais, évidemment il y aura des recours, aucune CDAC ne se passant plus sans recours. En Commission Nationale d'Aménagement Commercial (CNAC), nous n'aurons pas la main. Nous avons donc deux hypothèses : soit Mac Arthur est rejeté en CNAC, alors dont acte, tout est terminé et nous passons à autre chose ; soit le Normandie Parc, ainsi que Mac Arthur l'appelle à présent, est validé en CNAC. Dans ce cadre-là, nous avons deux possibilités : soit nous ne discutons pas avec ces « gens-là », et alors l'Agglomération d'Évreux ne peut rien attendre, soit nous discutons – ce que j'ai fait et ce que je vous propose ce soir – et, si le projet Normandie Parc se réalise, alors nous aurons premièrement 2,5 M€ pour valoriser le territoire sur des projets structurants, deuxièmement 250 à 300 emplois sur le territoire de l'agglomération d'Évreux, avec un espace de pré-recrutement et de la formation adaptée pour que ce soient nos habitants qui bénéficient de ces emplois. Si nous ne votons pas cette motion, le Normandie Parc ne s'engagera sur rien. Troisième sujet : j'ai obtenu, dans le cadre de ces négociations, la possibilité d'avoir un droit de veto sur certaines marques qui risqueraient de mettre en difficulté certains commerces d'Évreux. Nous avons donc le choix ce soir, et le choix est très clair : soit nous nous mettons la tête dans le sable, et nous ne regardons pas, et nous ne voulons pas savoir, et nous ne relèverons la tête qu'une fois que cela aura été voté, et nous n'aurons que nos yeux pour pleurer ; soit nous votons cette convention, qui lie les promoteurs du Normandie Parc à l'Agglomération d'Évreux et nous permettra d'avoir des recrutements et de la création d'emplois (250 à 300 emplois sur les 550 prévus) sur le territoire de l'Agglomération d'Évreux – ce qui est également le cas de la CAPE, alors que la CAPE est plus directement impactée –, d'avoir 2,5 M€ pour des projets structurants sur notre territoire et la possibilité d'un droit de veto sur les marques. Ce que nous vous proposons ici ce soir, c'est simplement de signer cette convention pour que, si le Normandie Parc se réalise, nous bénéficions de ces avantages. Souhaitons-nous bénéficier de ces avantages ? Ou souhaitons-nous ne pas savoir ce qui se passe et nous dire que nous verrons bien plus tard, et tant pis si cela ne marche pas ? La question est posée ce soir. Elle est également très claire. Il s'agit de savoir non pas si nous sommes pour ou contre Mac Arthur, le débat est dépassé, mais si nous voulons ou non bénéficier de la création d'emplois potentiels à quelques kilomètres d'Évreux. Ne nous leurrions pas, mes chers collègues. Aujourd'hui, l'offre commerciale, comme le disait Mme Auger, est une offre de haut et de très haut de gamme qui n'existe pas sur notre territoire ou quasiment pas. Nous le savons tous, il ne s'agit pas non plus de se cacher derrière son petit doigt. Le *business model* de ces gens n'est pas de prendre l'argent d'Évreux pour aller le mettre à Douains, il est d'aller chercher les habitants de Paris et d'Île-de-France pour les amener sur le territoire de l'Eure. Pour ma part, je préfère que les Franciliens viennent sur le territoire de l'Eure plutôt que de les voir aller à Poissy, à Honfleur ou dans d'autres endroits, où nous ne bénéficierons pas du tout des retombées économiques de ce secteur. Nous avons par ailleurs négocié, dans le cadre de la convention, la présence d'un *corner*, d'un espace dédié au territoire d'Évreux, qui nous permettra de faire la promotion du territoire, la promotion des animations, la promotion de l'offre touristique. Nous avons donc un choix à faire, mais, je vous en prie, arrêtons de dire que la vie du centre-ville d'Évreux et de l'Agglomération est liée à Mac Arthur. En 2008, 18 pas-de-porte étaient disponibles en centre-ville d'Évreux d'après les chiffres officiels de la CCI de l'Eure et en 2013, il y a 42 pas-de-porte disponibles. Il ne me semble pas que nous ayons un village des marques qui ait fait perdre tous ces pas-de-porte. Je vous rappelle que ceux qui ont voté contre ce projet en CDAC sont d'une part la CCI de Rouen, d'autre part la CCI de Mantes. Cherchez l'erreur. Ils ne sont pas complètement stupides, ils ont bien compris que, si ce projet ne se fait pas sur le territoire de l'Eure, il se fera à Mantes ou à Rouen. Eux sont prêts à en profiter, ils voteront pour, quand ce projet sera sur leur territoire. Aujourd'hui, nous avons une chance d'avoir ce projet à côté, juste au bord de notre territoire. Il faudra, si nous refusons cette motion, aller expliquer à notre population que nous refusons la possibilité de créer 300 emplois sur notre territoire. Voilà le choix qui vous est proposé ce soir, voilà le choix que je vous demande de prendre en toute connaissance de cause. Il ne s'agit pas d'une motion en faveur ou contre Mac Arthur. Si Mac Arthur se fait, voulons-nous en profiter ou voulons-nous laisser passer le train ?

M. Brochot.

M. Bernard BROCHOT

Si personnellement je me suis toujours opposé au projet Mac Arthur, c'était pour une raison et une seule : il s'agissait de tenter de sauver le commerce ébroïcien. Si les représentants du commerce ébroïcien sont prêts à voter cette délibération, alors cela me libère complètement puisque je ne votais contre, que pour eux.

M. Guy LEFRAND

La CCI qui représente les commerces l'a votée.

M. Bernard BROCHOT

Ainsi, mon épouse pourra aller faire ses achats à Mac Arthur. « Il n'y a que les abrutis qui ne changent pas d'avis. » M. le Président, vous m'avez convaincu. À partir du moment où les représentants du commerce local votent pour, je vote pour.

M. Guy LEFRAND

Merci M. Brochot.

M. Ranger.

M. Michel RANGER

Nous savons que la Commission Départementale d'Aménagement Commercial a voté largement pour ce projet la semaine dernière, que la CCI de l'Eure a voté favorablement et que la Chambre de Métiers, qui représente l'artisanat et le commerce de proximité, a voté pour. Il ne restera que la Commission Nationale d'Aménagement Commercial qui pourra se prononcer contre. Mais si la CNAC se prononce pour, il me paraît difficile de refuser la discussion. Je dis bien la discussion car, qu'il s'agisse de Mac Arthur ou de groupes du même genre, je ne suis pas sûr que nous retrouverons tous les outils qu'ils nous promettent, en particulier en matière de formation, même si, pour bien connaître ce secteur, je sais que la formation est la formation des salariés qui travaillent dans l'entreprise et non la formation en général.

M. Guy LEFRAND

Non, non, c'est un engagement de la convention, signée. Après, on peut remettre en cause la signature.

M. Michel RANGER

Il est surtout marqué de ne pas parler de la convention à l'extérieur. Je me garderai bien d'en parler puisque le dernier paragraphe évoque la confidentialité de ce dossier, mais je pense que, lorsqu'on est cent autour de la table, tout le monde connaît la convention. Je fais une petite note d'humour pour terminer. Quoiqu'il en soit, à partir du moment où le petit commerce et l'industrie ont voté pour cette implantation, je vote moi aussi pour ce dossier.

M. Guy LEFRAND

Merci M. Ranger.

M. Silighini.

M. Gérard SILIGHINI

Au-delà de la logique quasi inattaquable que vous avez développée sur le risque qu'il y avait ou plutôt sur le risque qu'il n'y avait pas, je considère effectivement que le projet a changé, et si les chambres consulaires se sont prononcées favorablement de façon claire, c'est bien que le projet a changé.

M. Guy LEFRAND

Tout à fait.

M. Gérard SILIGHINI

Je crois qu'à partir du moment où nous obtenons de telles évolutions, il faut changer notre vote.

M. Guy LEFRAND

Je vous remercie.

M. James.

M. Jean-Claude JAMES

Très rapidement. Je lis : « *Les actions seront proposées par les agglomérations et validées à l'unanimité par un comité constitué de la CAPE, du GEA et de MGE Normandie* », mais qui déterminera les actions réalisées sur le territoire du GEA?

M. Guy LEFRAND

Nous.

Mme Auger.

Mme Stéphanie AUGER

Il y aura constitution d'un comité avec des représentants du GEA, de la CAPE et de MGE Normandie.

M. Jean-Claude JAMES

Je suis d'accord. Un comité avec MGE Normandie, qui met de l'argent dans le pot, et avec un élu par secteur, c'est très bien, mais qui déterminera les actions ?

M. Guy LEFRAND

Justement, ce comité. Excusez-moi, je n'ai pas été assez précis. Le comité, c'est la CAPE, le GEA et les promoteurs, ceux qui amènent l'argent. Nous nous réunissons comme nous le faisons toujours dans ces cas-là.

M. Jean-Claude JAMES

J'ai bien compris, mais s'agissant des actions elles-mêmes, il y aura bien un choix à établir.

M. Guy LEFRAND

Les propositions seront faites par les élus.

M. Jean-Claude JAMES

C'est ce que je voulais savoir.

M. Guy LEFRAND

Merci M. James.

M. Adiguzel.

M. Erkan ADIGUZEL

Quand je vois qu'il est question d'un village « éco-construction », je suis très satisfait que l'on prenne soin du bâtiment et que l'on parle de développement durable sans que ce soient des paroles en l'air. Ce village « éco-construction » va permettre de valoriser le bâtiment et l'éco-construction et, indirectement, de créer des emplois et relancer les artisans.

M. Guy LEFRAND

Merci. Je vais donc mettre aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Six voix. Qui s'abstient ? Deux voix. Aux services de la séance, méfiez-vous, certains membres du public ont levé la main pour essayer de trahir les chiffres, donc attention à ce qui s'est passé, à l'incident qui vient de se produire.

[Le membre de l'assistance qui a levé la main au moment du vote quitte la salle bruyamment.]

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE (moins 6 voix contre, et 2 abstentions)** de conventionner avec la CAPE, la CASE et MGE Normandie (Mac Arthur Glen) afin d'obtenir de cette Société un soutien aux projets structurants et aux programmes d'animation des centres villes de ces territoires, dans le cadre de l'installation d'un « Village des Marques » à Douains, et **AUTORISE** le Président à **SIGNER** la convention à intervenir entre le GEA, la CAPE et MGE Normandie, et le cas échéant avec la CASE si cette dernière émettait le vœu de devenir partie prenante d'ici le 31 janvier 2015

Compte rendu de la délégation donnée au président en matière de Marchés Publics

M. Guy LEFRAND

Mes chers collègues, je vous donne le compte rendu de la délégation donnée au président en matière de marchés publics. (Ne vous laissez pas perturber par les faux prophètes.)

Vous avez donc dans le dossier ce compte rendu de la délégation en matière de marchés publics, pour information, pour que vous l'ayez.

Information de M. le Président : lancement de la mission d'accompagnement à l'élaboration du schéma de mutualisation

M. Guy LEFRAND

Encore un sujet, mes chers collègues, un sujet important dont nous avons parlé en Conférence des Maires il y a quelques jours. Je vous informe du lancement de la mission d'accompagnement à l'élaboration du schéma de mutualisation. Vous le savez, le législateur nous incite – c'est un euphémisme – à mutualiser et à ouvrir le champ des possibilités en matière de mutualisation. Aujourd'hui, la mutualisation des services fonctionnels est fortement encouragée. Par ailleurs, les possibilités de mutualisations des services opérationnels tels que les espaces verts – beaucoup de maires m'ont longuement interrogé sur ce sujet –, la petite enfance ou les médiathèques ont été élargies. Le désengagement de l'État et la contrainte financière incitent les EPCI à dépasser leurs frontières, c'est pourquoi le GEA, comme nous en avons convenu, a engagé une démarche active pour la mutualisation des services. Nous l'avons évoqué en Bureau communautaire et en Conférence des Maires : nous envisageons la création d'un service juridique commun dès le mois de février 2015, la création d'un service de gestion des marchés publics avant juillet 2015, puis dans un second temps tout le domaine urbanisme et éventuellement la gestion du droit des sols, dont nous avons parlé avec l'instruction des permis de construire. Ce mouvement sera prolongé par d'autres mutualisations pour des services fonctionnels (informatique, finances, etc.) mais aussi pour des services opérationnels tels que les espaces verts que je viens d'évoquer ou les équipements structurants majeurs, comme nous l'avons abordé en Bureau communautaire. Dans un contexte financier contraint, il s'agit de rationaliser l'action publique locale en supprimant les doublons, en rassemblant les équipes et les équipements à rayonnement communautaire, en harmonisant la qualité des prestations sur le territoire et en offrant à toutes les communes la possibilité de bénéficier de services qui resteraient autrement inaccessibles pour la majorité d'entre elles. Nous avons donc engagé un travail avec la mission CALIA Conseil. Cette dernière a été sélectionnée parmi d'autres candidats à ce travail de conseil en mutualisation du fait que, au-delà de ses intérêts tant en termes de prix qu'en termes d'organisation, elle a aussi une démarche participative qui m'a particulièrement séduit : c'est la seule de tous les organismes que nous avons contactés à vouloir rencontrer individuellement les 37 maires de l'Agglomération, ce qui me paraît être le minimum quand il est question de mutualisation. Ce cabinet rencontrera également les principaux cadres des deux grandes collectivités. La mission va se décomposer en deux phases : la première phase de diagnostic durera trois mois et la seconde phase, pour l'élaboration du schéma, durera également trois mois, de manière à ce que fin juin 2015 nous puissions disposer d'un projet de schéma. Début janvier aura lieu une réunion des DGS et de l'ensemble des secrétaires de mairies de manière à ce que tous les personnels qui gèrent les collectivités pour les élus soient concernés. En janvier et février, le groupe CALIA mènera donc des entretiens avec les 37 maires, si vous acceptez bien sûr de les recevoir, et les principaux cadres de l'Agglomération et de la Ville d'Évreux. Fin mars, en Bureau communautaire, nous aurons la restitution par CALIA du diagnostic. Début avril, une Conférence des Maires prendra acte de ce diagnostic et lancera la seconde phase. En juin, nous reviendrons en Bureau communautaire et, fin juillet, en Conférence des Maires et Conseil communautaire, pour la validation du scénario définitif, en passant là aussi d'abord en Conférence des Maires de manière à avoir la validation des 37 maires de notre Agglomération.

Voilà, mes chers collègues, l'information que je souhaitais vous donner. Je vous rappelle qu'en cette fin d'année, nous avons un buffet amélioré prévu à la fin de ce conseil. J'espère vous y voir nombreuses et nombreux malgré l'heure avancée.

Je vous rappelle que nous aurons les vœux pour l'ensemble du personnel le 12 janvier à 17 heures à la halle expo et, le 14 janvier à 19 heures, des vœux républicains de l'Agglomération d'Évreux, ouverts à tous, non seulement aux institutionnels mais à toute la population.

M. Nogarède, vous souhaitez conclure notre soirée.

M. Alain NOGARÈDE

Je ne veux pas conclure.

Nous ne sommes pas aux séminaires, parce que nous ne sommes pas dans le Bureau. La mission CALIA ne va pas nous interroger, parce que nous ne sommes pas maires. Peut-on tout de même être entendu quand on est dans l'opposition ?

M. Guy LEFRAND

Vous avez raison, M. Nogarède, je ne l'avais pas précisé. Il est prévu que toutes les personnes qui souhaitent être auditionnées ou qui veulent faire parvenir des contributions écrites puissent bien évidemment le faire. Cela me paraît évident.

Je vous remercie, et je vous dis à tout à l'heure dans la salle d'à côté.

La séance est levée à 22 heures 16.